

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS

UFR LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

SECTION DE SOCIOLOGIE

Module : DEVELOPPEMENT



MEMOIRE DE MAITRISE

Es-Lettres et Sciences Humaines
(SOCIOLOGIE)

Décentralisation et Développement Local.
Participation populaire au développement local urbain :
le cas du Conseil de Quartier (CQ) de Diamaguène
(Commune de Saint-Louis).

THL 2580

PRESENTE PAR

Samba DIAO

SOUS LA DIRECTION DE

M. Ibou SANE

Maître-Assistant à l'UGB

EXCLU
du
PRÊT

BUGB

2580

THL

Année Académique 2003-2004

DEDICACES

Gloire à Allah, le Miséricordieux, le Généreux, qui nous a donné les moyens et ressources nécessaires pour l'accomplissement de ce travail. Que son pardon nous soit accordé ! Et qu'il nous bénisse !

* A notre mère chérie, Dado DIAO

Nous sommes fiers et heureux d'être votre fils. Puissiez-vous découvrir en ce travail le témoignage d'une tendre affection.

* A notre père, Yéro DIAO

Plus qu'aucune autre ressource, ces conseils que vous nous aviez prodigué un jour, et que nous gardons encore vivaces en mémoire, ont été déterminants pour

l'accomplissement de ce travail : « Mon fils ! Continue aussi longtemps que tu le pourras tes études et ne recule jamais devant les difficultés. Car ta réussite est aussi celle de ta famille. »

* A nos frères : Ousmane et Salif ;

* A nos sœurs : Fatoumata, Aïssatou, Marie, Idiatou et Mama ;

* A tous les habitants de Macina Seyni, notre village natal ;

Nous dédions ce travail marquant la « consécration » de plusieurs années de sacrifices et d'efforts intenses.

REMERCIEMENTS

Ce sentiment de joie presque sauvage, mêlé d'apaisement, qui suit ce que l'on croit être un accomplissement, au moins temporaire, peut conduire à un contentement de soi, où l'on estime alors ne rien devoir à personne. Ce qui, loin s'en faut, n'est pas le cas. **Notre reconnaissance et nos très chaleureux remerciements** vont d'abord à :

- Monsieur Ibou SANE, maître-assistant à la section de Sociologie, pour la rigueur et la sagacité avec lesquelles il a dirigé ce travail ;
- Messieurs Pr. Gora Mbodj, Mamadou Balla TRAORE, Pr. Abdoulaye NIANG, Alfred Inis N'DIAYE, Pr. Issiaka-Prosper LALEYE, Amédoune BA, Mme SALL, etc.,
Pendant quatre ans, ils ont participé activement à notre formation.

Nous remercions également toute l'équipe du Conseil de Quartier de Diamaguène, en particulier :

- Monsieur Magol GUEYE, le président ;
- Messieurs Mamadou Lamine WADE et Ababacar SY, vice-présidents chargés respectivement des finances et des projets ;
- Monsieur Latif N'DIAYE, secrétaire général ;
- Moustapha N'DIAYE de l'ADD, pour sa disponibilité et sa convivialité.

Nous associons à ces remerciements toute la famille SOW de Pikine-Trois poteaux : Massar, Tonton Diop, Gaïssiry Sow...

Un grand merci à toutes les personnes qui nous ont témoigné leur soutien et leur amitié à Sanar, particulièrement :

- Djéneba TRAORE, qui est devenue plus qu'une jumelle pour nous ;
- Yaye Bana SANE, pour son amitié et son soutien moral ;
- A nos amis et « complices » du Village J : Abdel Kader SYLLA, Alioune SECK et Mouhamadou DIA, qui nous ont appris beaucoup de choses dans la convivialité.

Il nous faut enfin évoquer, en forme de point d'orgue, ce que nous devons à Sara N'DIAYE, qui nous a beaucoup aidé dans cette recherche. Nous n'avons pu nous empêcher de souscrire à « sa » méthode, dont il se plaisait à nous exposer, entre deux tasses de thé.

GLOSSAIRE

ADC	: Agence de Développement Communal.
ADD	: Association pour le Développement de Diamaguène.
ADQ	: Association de Développement de Quartier.
ASC	: Association Sportive et Culturelle.
AT	: Association à Thème.
BM	: Banque Mondiale.
CCIADL	: Cellule de Coordination d'Information et d'Animation pour le : Développement Local
CCJ	: Conseil Communal de la Jeunesse.
CQ	: Conseil de Quartier.
CETOM	: Collecte, Evacuation et traitement des Ordures Ménagères.
CNC	: Centre de Nutrition Communautaire.
FAO	: Programme des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.
FDL	: Fonds de Développement Local.
GIE	: Groupement d'Intérêt Economique.
GPF	: Groupement de promotion Féminine.
MEC	: Mutuelle d'Epargne et de Crédit.
ODCAV	: Organisme Départemental de Coordination des Activités de Vacances.
ONG	: Organisation Non Gouvernementale.
OJF	: Organisation de Jeunes Filles.
OCB	: Organisation Communautaire de Base.
PELCP	: Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté.
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement.
PME	: Petites et Moyennes Entreprises.
PMI	: Petites et Moyennes Industries.
PDC	: Plan de développement Communal.
PDQ	: Plan de Développement de Quartier.
PNC	: Programme de Nutrition Communautaire.
UGFD	: Union des groupements Féminins de Diamaguène.

LISTE DES SCHEMAS, TABLEAUX ET CARTES

Tableau 1 : Décomposition du concept de participation populaire en dimensions et indicateurs.....	33.
Tableau 2 : Décomposition du concept de développement local urbain en dimensions et indicateurs.....	34
Tableau 3 : Décomposition du concept de coordination en dimensions et indicateurs.....	35
Tableau 4 : Répartition des personnes enquêtées par questionnaire selon le type d'OCB.....	46
Tableau 5 : Résumé du processus d'échantillonnage	48
Tableau 6 : Opinion des mandataires sur l'intégration des projets de leurs structures au PDQ.....	83
Tableau 7 : Nature des rapports entre OCB au sein du CQ.....	85
Tableau 8 : Répartition des mandataires selon qu'ils reçoivent régulièrement ou non des notes circulaires venant du CQ.....	86
Tableau 9 : Participation aux réunions du CQ.....	87
Tableau 10 : Attitudes des mandataires d'OCB par rapport à la recherche d'information.....	88
Tableau 11 : Participation des OCB à l'élaboration du PDQ.....	92
Tableau 12 : Connaissance du PDQ.....	93
Tableau 13 : Classification des composantes par ordre de priorité.....	95
Tableau 14 : Corrélation entre participation à l'élaboration du PDQ et participation aux projets du CQ.....	96
Tableau 15 : Répartition des OCB selon qu'elles aient reçu	97
Tableau 16 : Répartition des OCB selon le domaine dans lequel elles ont reçu un appui.....	98
Tableau 17 : Degré de satisfaction des mandataires par rapport aux attentes qu'ils avaient du CQ.....	100
Tableau 18 : Répartition des OCB selon qu'elles aient reçu ou non l'appui d'un partenaire.....	101
Tableau 19 : Domaines d'intervention des partenaires.....	102
Tableau 20 : Répartition des mandataires d'OCB selon l'âge.....	105.
Tableau 21 : Répartition des mandataires d'OCB selon le sexe.....	105
Tableau 22 : Répartition des mandataires d'OCB selon la situation matrimoniale.....	106
Tableau 23 : Répartition des mandataires d'OCB selon l'appartenance confrérique.....	107
Tableau 24 : Répartition des mandataires d'OCB selon le niveau d'instruction.....	107

<u>Tableau 25</u> : Répartition des mandataires d'OCB selon qu'ils occupent ou non un poste de responsabilité dans leur structure	108
<u>Tableau 26</u> : Répartition des OCB selon la nature de leur composition.....	108
<u>Tableau 27</u> : Répartition des OCB selon qu'elles soient membres ou non d'une autre fédération que le Conseil de Quartier.....	109
<u>Tableau 28</u> : Participation des OCB aux projets du CQ.....	110
<u>Tableau 29</u> : Répartition des OCB par type et par domaine d'activité.....	111
<u>Tableau 30</u> : Répartition des OCB selon les catégories cibles de leurs actions.....	113
<u>Tableau 31</u> : Préférences des mandataires d'OCB pour le choix du personnel de la Maison de Quartier.....	113
<u>Tableau 32</u> : Degré de satisfaction des mandataires selon que leurs structures aient reçu ou non un appui du CQ.....	117
<u>Tableau 33</u> : Répartition des OCB selon la principale source de financement de leurs activités.....	121
<u>Tableau 34</u> : Répartition des OCB selon le statut juridique.....	122
<u>Tableau 35</u> : Répartition des OCB selon qu'elles aient créé ou non des emplois.....	123
<u>Tableau 36</u> : Corrélation entre création d'emplois et appui des partenaires.....	125
<u>Tableau 37</u> : Evolution des effectifs des ménages abonnés au GIE CETOM.....	127
<u>Tableau 38</u> : Répartition des domaines d'activités du CQ selon l'importance des réalisations.....	128
<u>Tableau 39</u> : Evolution des effectifs de l'école maternelle « <i>Fonk sa Wajur</i> ».....	131
<u>Tableau 40</u> : Représentation des OCB au bureau du CQ.....	135
<u>Tableau 41</u> : Opinion des mandataires d'OCB sur le niveau de communication entre les populations et le CQ.....	136
<u>Schéma 1</u> : Cadre opératoire.....	36
<u>Carte 1</u> : Situation de la ville de Saint-louis.....	55
<u>Carte 2</u> : Plan du quartier de Diamaguène.....	64

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	8
--------------------------	----------

PREMIERE PARTIE :

APPROCHE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

CHAPITRE I : Approche théorique.....	12
---	-----------

CHAPITRE II : Méthodologie de la recherche.....	40
--	-----------

DEUXIEME PARTIE :

PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE ET DU CONSEIL DE QUARTIER DE DIAMAGUENE

CHAPITRE I : Le cadre général de l'étude : la Commune Saint-Louis.....	53
---	-----------

CHAPITRE II : Monographie du quartier de Diamaguène.....	63
---	-----------

CHAPITRE III : Présentation du Conseil de Quartier de Diamaguene.....	73
--	-----------

TROISIEME PARTIE :

ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES D'ENQUETE.

CHAPITRE I : La coordination des acteurs au sein du Conseil de Quartier.....	83
---	-----------

CHAPITRE II : Les mécanismes de participation populaire.....	91
---	-----------

CHAPITRE III : Les résultats induits par la participation populaire.....	119
---	------------

CONCLUSION	138
-------------------------	------------

BIBLIOGRAPHIE GENERALE.....	141
------------------------------------	------------

EPIGRAPHE

« Mettre les acteurs sociaux, les gens, au premier plan dans les projets n'est pas un appel à la bonne volonté, ni un plaidoyer commandité par l'éthique... C'est une requête reposant sur des fondements théoriques, adressée aux dirigeants, aux planificateurs et aux experts techniques pour que soit reconnue la place centrale de ce qui est le facteur principal dans les processus de développement : la participation populaire. »

CERNEA Michael de, *La dimension humaine dans les projets de développement*, Paris, Karthala, 1998, p.51

INTRODUCTION

« Une commune pauvre, ça n'existe pas : la richesse de tous se trouve dans la participation populaire »¹.

Cette boutade de Juan Ramon GUIMENEZ, Maire d'El Rosario (Nicaragua), à propos de la participation des populations montre bien la place que doit occuper celle-ci dans les initiatives locales de développement. Pour l'ensemble des intervenants dans le champ du développement local, la place des citoyens reste un point problématique et un enjeu crucial. En atteste les diverses initiatives menées par les Etats centraux et leurs partenaires dans le sens d'une meilleure implication des populations locales dans les programmes et projets de développement qui leur sont destinés.

Pour la plupart des Etats d'Afrique au sud du Sahara, cet intérêt renouvelé en faveur de la participation des populations aux projets de société les concernant est consécutif à l'échec du développement mimétique des premières décennies d'indépendance. L'esprit qui semblait alors animer les autorités était de diviser pour mieux régner. En effet, les collectivités locales étaient captives d'un Etat qui, selon la logique totalitaire, les empêchait toute velléité d'autonomie.

Dans un tel contexte, la recrudescence des mouvements de décentralisation traduit un changement d'échelle dans l'élaboration des politiques de développement. L'objectif étant de montrer que des voies nouvelles de développement sont possibles, qui font appel à la responsabilisation des populations de base. Aussi, de nouveaux concepts tels que développement local, démocratie locale, concertation et surtout participation vont-ils envahir le discours des décideurs. Il s'agit désormais de promouvoir des approches qui s'opposent à ce que l'on ne prenne pas les populations pour des cibles.

¹Juan Ramon Guimenez, « Nicaragua, une participation populaire qui fait des miracles » In *Horizon local*, n° 4-5, Avril 1977, P.25

Cette nécessité de participation va trouver dans la décentralisation sa pleine légitimité, d'autant que la non-participation des populations constitue un défi à relever. En effet, la relation qui existe, dans les faits, entre les collectivités locales et les populations qu'elles sont censées administrer n'est pas étroite au point que les premières puissent impulser une participation populaire effective. Il s'agit donc, pour les municipalités, entre autres, d'inventer des formules leur permettant de faire participer les acteurs à la base.

Dans cette perspective, le quartier se présente comme une entité de choix, dans la mesure où il constitue un espace d'identification dont la prise en compte semble être aujourd'hui nécessaire pour une véritable prise en charge des problèmes urbains. Les quartiers accueillent des structures associatives et recèlent des dynamismes permettant une auto-prise en charge du développement local. A cette échelle, s'agrègent des forces, des logiques d'intervention et des mécanismes de responsabilisation permettant une participation communautaire multiforme.

Notre travail s'intéresse de manière générale à la décentralisation et, particulièrement, au Conseil de Quartier de Diamaguène comme modèle de participation populaire au développement. Il s'agit de montrer comment les populations urbaines participent, par le biais des structures associatives, à l'amélioration de leur cadre de vie.

L'étude se veut aussi une description des mécanismes de coordination des acteurs au sein du Conseil de Quartier de Diamaguène. En effet, dans un contexte de décentralisation caractérisé par la multiplicité des acteurs, l'analyse de tout processus participatif doit aussi prendre en compte la dimension intégrative, mieux la coordination des actions.

Dans la première partie de notre étude, nous avons fait une présentation du cadre théorique de l'étude, dans laquelle nous avons exposé la problématique de recherche et dégagé des hypothèses (chapitre I). Cette partie retrace aussi le protocole de recherche, c'est-à-dire la méthodologie que nous avons adoptée (chapitre II)

La deuxième partie est constituée de la présentation des cadres général (chapitre I) et spécifique de l'étude (chapitre II). Elle nous a permis de replacer l'objet d'étude aussi bien à l'échelle de la ville qu'au niveau du quartier de Diamaguène. Dans cette partie, nous avons également présenté le Conseil de Quartier (CQ) de Diamaguène (chapitre III).

La troisième et dernière partie de notre étude concerne la présentation et l'analyse des données d'enquête. Elle nous a permis de vérifier nos hypothèses de recherche, en mesurant la relation entre les variables évoquées dans le modèle d'analyse, notamment la coordination(chapitre I), la participation populaire(chapitre II) et le développement local urbain(chapitre III).

PREMIERE PARTIE

APPROCHE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

Deux chapitres composent cette partie de notre étude. Dans le premier, consacré au cadre théorique, nous avons exposé la problématique de recherche, dégagé des hypothèses et procédé à la construction du modèle d'analyse.

Le second chapitre résume notre démarche méthodologique, dont les parties essentielles sont : la phase exploratoire, le choix des unités d'observation, celui des outils de collecte des données et l'enquête de terrain.

CHAPITRE I : APPROCHE THEORIQUE

Dans ce chapitre, nous avons fait état de l'intérêt scientifique du sujet ainsi que des objectifs que nous poursuivons à travers cette étude. Après quoi, nous avons exposé notre problématique générale de recherche et construit un modèle d'analyse qui en est le prolongement.

I.1- Intérêt du sujet

Le discours sur le développement local semble de plus en plus porter sur la participation des populations de base, jadis marginalisées. En effet, tout le monde semble s'accorder sur la nécessité de cette participation, malgré la diversité des approches dites participatives et des acteurs qui s'en réclament. Dans cette perspective, le sujet semble être d'un intérêt particulier, en ce sens qu'il s'inscrit directement dans la problématique de la décentralisation, considérée par certains comme une réponse - quoique partielle - à la demande de participation exprimée par la base. Aussi, le nouvel optimisme entourant la décentralisation et la montée de l'idéologie participative nécessitent qu'on en fasse une analyse, afin de mesurer l'écart entre le discours et la réalité.

Malgré l'abondance de la littérature produite au sujet de la participation populaire au développement local, celle-ci s'est toujours placée dans une perspective généraliste. Dès lors, il importe de s'intéresser aux mécanismes de participation sur des échelles beaucoup plus réduites. Comme le fait remarquer à juste titre Emile LEBRIS :

« Un nouveau champ s'ouvre, celui de la ville et du quartier, théâtre des « modes de vies » et de la quotidienneté. C'est dans ce champ que s'accomplirait l'âge d'or des stratégies de survie et que se révélerait la substance indicible de la démocratie. Le local devient en quelque sorte ce qui permet de penser fonctionnellement la désintégration de l'Etat, sans avoir à en apprécier les causes profondes »².

² Emile le BRIS, « Culture de la gestion urbaine. De l'universalisme au métissage » In Jean Paul DELER, Emile LEBRIS (dir.), *Les métamorphoses du sud au risque de la culture planétaire*, Paris, Karthala, 1998, p. 253

En milieu urbain, les quartiers sont révélateurs des mutations socio-économiques et des mille manières par lesquelles les citoyens revendiquent une reconnaissance en tant qu'acteurs de développement. Dès lors, étudier le Conseil de Quartier comme modèle de participation populaire, c'est aussi valoriser le quartier comme entité géographique et sociale de prise en charge du développement local urbain.

Par ailleurs, les schémas structuralistes ont montré leurs limites et nous assistons de plus en plus à un regain d'intérêt pour le local. C'est pourquoi il s'est agi pour nous, dans le cadre de cette recherche, de privilégier une « approche par le bas », à partir des initiatives locales de développement.

Aussi, la participation populaire articulée au développement local nous semble constituer un objet d'étude pertinent pour deux raisons fondamentales :

- la multiplicité des acteurs qu'elle engage dans un même champ d'action, posant ainsi des problèmes de coordination et de partenariat entre ceux-ci ;
- malgré la démarche participative prônée par la décentralisation, l'implication des populations aux projets de développement les concernant n'est pas aussi spontanée qu'on pourrait le croire.

I.2- Objectifs de la recherche

Dans le cadre de cette recherche, nous nous sommes fixés des objectifs qui sont de deux ordres : un objectif fondamental et des objectifs secondaires.

L'objectif fondamental est de cerner les mécanismes et le degré de participation des acteurs du Conseil de Quartier aux projets définis dans le Plan de développement du quartier (PDQ) d'une part et , d'autre part, de mesurer l'impact de cette participation en termes de promotion socio-économique du quartier.

Les objectifs secondaires sont :

- montrer que, dans le contexte de la décentralisation, le quartier est une échelle pertinente de mobilisation des populations de base autour des projets de développement ;
- montrer l'importance de la coordination des acteurs dans la mise en œuvre des projets du Conseil de quartier (CQ) ;
- mettre à jour les logiques qui sous-tendent la participation des populations du quartier à la mise en œuvre des projets définis dans le PDQ.

I.3- Problématique

Cette première partie de notre problématique s'efforce de passer en revue la littérature produite au sujet de la participation populaire au développement local, articulée à la décentralisation.

I.3.1- L'état de la question

Après les indépendances, la plupart des Etats d'Afrique noire ont pratiqué , pour la gestion des villes comme pour les autres tâches de développement, une politique systématique de centralisation administrative et financière, faisant de l'Etat post-colonial un « Etat providence. » Pour impulser le développement, des projets d'envergure nationale, ficelés sans consultation des populations, sont conduits dans tous les secteurs de la vie socio-économique. De sorte que les deux premières décennies d'indépendance seront caractérisées par une forte centralisation des dispositifs gestionnaires. Il s'en est suivi une marginalisation des populations, considérées le plus souvent comme de simples bénéficiaires de projets ficelés sans eux.

Ce pilotage des actions « par le haut » va entraîner une crise socio-économique généralisée qui aura pour conséquence un discrédit des Etats centraux. Cette crise aux manifestations multiples va conduire à une prise de conscience sur la nécessité de promouvoir de nouvelles politiques de développement, qui feront de la

participation des populations locales une priorité. Comme le fait remarquer le sociologue camerounais Jean- Marc ELA :

« La crise, c'est aussi l'ère de la démystification, de la déconstruction et des ruptures instauratrices d'un sens nouveau. Devant la faillite des modèles imposés, les politiques de mobilisation de la ressource humaine risquent de se révéler plus efficace que les recettes magiques du libéralisme triomphant »³.

A l'échelle nationale et internationale, cette rupture va s'opérer progressivement et en faveur de diverses initiatives aux manifestations multiples. Déjà vers la fin des années 70, on assiste à une réorientation majeure des institutions de Breton Woods, pour ce qui est des politiques de développement en Afrique noire. La Banque mondiale, réputée pour sa prétention aux grands projets, va opter pour une approche plus orientée vers les populations locales. En effet, le Rapport de 1989 stipule :

« Il s'agit d'inciter les gens à prendre en main leur destinée, de rendre les collectivités locales davantage responsables de leur développement, de rendre les pouvoirs publics plus attentifs au desiderata de la population. »⁴

Cette nouvelle tendance consistant à privilégier un type d'intervention moins centralisée est largement perceptible dans les Politiques d'Ajustement Structurel (PAS), conduites dans la plupart des pays africains. Au delà de la vision dominante qui porte à croire que ces politiques ne visaient qu'à équilibrer la balance des paiements, l'objectif était aussi de réduire l'hégémonie des Etats Centraux dans la mise en œuvre des projets de développement. Ainsi que le montrent Taoufik Ben ABDALLAH et Nabou KASSE, « (...) en Afrique, la place des organisations de la société civile n'a cessé de croître (...) depuis la mise en place des politiques d'ajustement structurel visant à réduire le rôle de l'Etat »⁵

³ Jean-Marc ELA, *Afrique, l'irruption des pauvres*, Paris, L'Harmattan, 1994, p.62

⁴ Banque mondiale, *Afrique sub-saharienne. De la crise à la croissance*, Washington DC, 1989, p.65

⁵ -Taoufik Ben ABDALLAH et Nabou KASSE, « Nouveaux défis pour l'Afrique » In *Les Cahiers du Congad*, n°1, Janvier 1999, p.69

La territorialisation des interventions dans le cadre de l'ajustement et dans la perspective de la « bonne gouvernance » va poser la question du retour au local. L'option majeure qui va s'imposer semble donc être l'approche participative. Il s'agit, du moins en théorie, d'associer les populations locales à côté des Etats et des partenaires extérieurs dans les opérations de développement les concernant. Dans le n° 34 de *Politique Africaine*, Bernard GANNE résume en ces termes l'hégémonie de cette approche :

« La participation devient ainsi le maître-mot de tout nouveau projet et l'axe majeure de tout une série d'opérations -pilotes chargées de concrétiser les nouvelles perspectives. »⁶

Même la FAO va opter pour cette nouvelle approche dans ses projets d'appui au développement rural. Comme en atteste le lancement en 1982 de son programme « Participation populaire ». L'objectif était de rompre avec les interventions décidées de l'extérieur, sans concertation suffisante avec les intéressés, afin de « revaloriser la participation populaire comme condition d'efficacité et de pérennité des actions entreprises »⁷.

Cette rupture avec les montages institutionnels sophistiqués au profit de schémas plus opérationnels va se concrétiser par un retour à l'échelle locale. Emile LEBRIS et Etienne LEROY notent que dans ce contexte le « *small is beautiful* »⁸ deviendra un slogan à la mode. Pourtant, force est de noter que ce retour au local en vue d'une participation des populations au développement a été très tôt porté et soutenu par le mouvement ONG.

Soucieuses du développement à la base, des ONG nationales et internationales vont s'ériger en de véritables outils de promotion du développement participatif. En traitant directement avec les acteurs locaux à travers les regroupements associatifs, l'objectif était de favoriser la participation du plus grand nombre. ENDA-Graf, une ONG internationale présente en milieu urbain sénégalais, est bien connue

⁶ Bernard GANNE, « L'aménagement urbain » In *Politique africaine* n°34, Paris, Karthala, 1989, p.90

⁷-FAO, *Participation et risques d'exclusion. Réflexion à partir de quelques exemples sahéliens*, Rome, FAO, 1995, p.13

⁸-Emile LEBRIS et Etienne LEROY, « Le local et l'échelle de Jacob » In *Emile LEBRIS et alii, Espaces disputés en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1986, p.355

pour son option en faveur de la participation populaire. Ainsi que le fait remarquer son coordonnateur, Emmanuel Seyni NDIONE :

« Il s'agit donc d'accompagner et d'intégrer dans nos démarches les dynamiques et les processus sociaux des groupements et associations, de prévoir et de prendre en compte toutes les implications des changements à promouvoir. »⁹

Comme nous venons de le montrer, cette action des ONG va se faire en faveur d'une participation des autres composantes de la société civile au développement. Entre le public et le privé, va donc s'insérer la société civile qui exprime la volonté des citoyens à une plus grande implication dans les affaires les concernant. Ce positionnement et la volonté de se montrer utiles pour la communauté, à travers une participation responsable, font que *« les sociétés civiles africaines et leurs organisations constituent certainement les atouts les plus forts de l'Afrique. »¹⁰*

Par ailleurs, la recrudescence du mouvement décentralisateur ces dernières années en Afrique au sud du Sahara n'est pas exempte de la volonté des pouvoirs publics de promouvoir la participation. Aussi, ce processus va s'accompagner de la résurgence de discours sur l'accès des populations aux nouvelles instances de décisions. Il s'agit de créer des instances locales à même d'orchestrer les dynamismes catalyseurs jusqu'alors occultés par la gestion technocratique et centralisée. Dans cette perspective, tout porte à croire que la décentralisation constitue une réponse institutionnelle à la demande de participation exprimée par la base. D'ailleurs, certains tenants de la participation voient en elle un « nouveau paradigme ». C'est le cas de la Banque mondiale qui, du reste, semble aujourd'hui poser la participation populaire comme une énième conditionnalité de l'aide. Philippe- Lavigne DELVILLE note ce qui serait apparu à la Banque *« comme un nouveau paradigme dont les composantes seraient la participation, la décentralisation et le développement communautaire. »¹¹* En effet, la décentralisation est souvent utilisée par les partenaires

⁹ Emmanuel Seyni NDIONE, *Le don et le recours*, Dakar, Enda-Editions, 1992, p.9

¹⁰ Taoufik Ben Abdallah et Nabou KASSE, op. Cit. , p.47

¹¹ Philippe Lavigne DELVILLE, *Les enquêtes participatives en débat*, Paris, Karthala, 2000, p.7

extérieurs comme une caution pour traiter directement avec les populations locales. Momar- Coumba DIOP fait remarquer à ce sujet :

« Les tentatives sont de plus en plus grandes, au sein de la communauté des bailleurs de fonds, de contourner les pouvoirs centraux africains, participant ainsi au renforcement de l'idéologie de la décentralisation, devenue un instrument de captation des fonds extérieurs ¹²».

Toutefois, nous pouvons nous demander si cette perspective contre-hégémonique et autogestionnaire, faisant du local un lieu pertinent de participation, ne cache pas de contradictions. Le consensus sur la nécessité d'impliquer les populations est-il une garantie suffisante contre les risques de récupération ? Pour Jean -Pierre CHEVEAU, *« l'usage hégémonique de l'approche participative apparaît quelque peu paradoxale. »*¹³ Et de poursuivre : *« au nom de l'efficacité comme au nom de l'équité, les agences d'aide et les opérateurs de développement les plus opposés affirment leur philosophie participative »*¹⁴

En effet, tout porte à croire que le nouveau fétichisme forgé autour de la participation risque d'occulter les véritables enjeux. Le retour au local n'a pas encore donné tous les efforts escomptés, tellement les populations fustigent la gestion des autorités locales. A cet effet, Emile LEBRIS et Etienne LEROY s'interrogent :

*« La reconnaissance du local s'accompagne t-elle de la reconnaissance de l'autonomie du local ? »*¹⁵

Tout se passe comme si la mobilisation des populations de base n'avait d'autres fins que de cautionner la démission des pouvoirs publics. Mieux, ne s'agit-il pas d'un simple transfert de compétences et de charges gestionnaires aux populations locales ? En tout cas on est en droit de le penser, si l'on se réfère aux formes que prend la participation populaire dans certains cas. Voilà ce que dit

¹² Momar -Coumba DIOP, *La lutte contre la pauvreté à Dakar. Vers la définition d'une politique municipale*, Dakar, Programme de gestion urbaine, 1995, p.24

¹³ Jean-Pierre CHEVEAU, « Participation paysanne et populisme bureaucratique » In Jean-Pierre JACOB et ali (dir.), *Les associations paysannes en Afrique*, Paris, Karthala, 1994, p.27

¹⁴ Jean-Pierre CHEVEAU, op.cit., p.27

¹⁵ Emile LEBRIS et Etienne LEROY, op.cit., p.355

Annick OSMONT à propos des injonctions de la Banque mondiale en faveur de la participation dans les villes d'Afrique noire :

« Les crédits en matériaux ; les distributions de rations alimentaires du PAM (Programme Alimentaire Mondial) pour rémunérer des prestations en travail dans les projets ; l'incorporation de jeunes sans travail dans les opérations de travaux d'intérêt collectif : telles sont les manifestations les plus courantes de ce qu'il est convenu d'appeler, à la Banque, le développement communautaire ou la participation populaire. »¹⁶

Ici, il est plutôt question d'une gestion des ressources humaines ; ce qui ne nous semble pas répondre à la nécessité d'une concertation préalable que doit prendre toute forme de participation qui se veut effective. L'idéal participatif risque d'être un leurre, tant les tentatives de détournements sont grandes. Autrement dit, les conflits d'intérêt et les jeux de pouvoir risquent, à bien des égards, de miner les avantages de la participation. Il s'y ajoute le problème de l'articulation des échelles, d'autant plus que les pouvoirs locaux continuent toujours de subir la main invisible de l'Etat. Pour tout dire, la participation désignée et voulue par les pouvoirs publics n'est pas forcément celle-là qui est revendiquée par les populations.

La socio-anthropologie du développement a déjà mis à nu la diversité des stratégies et des jeux de manipulation inhérents à toute action collective – et donc de développement. La participation y apparaît souvent comme une réappropriation par des « groupes stratégiques »¹⁷ des enjeux de l'action. Jean Pierre Olivier de SARDAN dit à cet effet :

« Aussi participatif qu'un projet de développement se veuille, il est soumis aux deux « principes » qui règlent les interactions avec les populations dans toute intervention volontariste externe : le principe de sélection et le principe de détournement »¹⁸

¹⁶ Annick OSMONT, *La Banque Mondiale et les villes*, Paris, Karthala, 1995, pp 270-271

¹⁷ Jean-Olivier de SARDAN, *Anthropologie et développement – Essai en socio-anthropologie du changement Social*, Paris, Karthala, 1995, p.194

¹⁸ Jean-Olivier de SARDAN, *op.cit.*, p.194

Comme le montre cet auteur, la participation au développement local peut servir à des fins d'accaparement des profits par certains groupes d'acteurs locaux mieux positionnés que d'autres. Aussi, au nom de cette participation, des groupes sociaux faibles sont souvent exclus ou, tout au moins, marginalisés. Le problème qui se trouve posé ici est celui de l'action collective, mieux, de la gestion urbaine partagée. La mise en œuvre de la participation est le plus souvent dictée par les opportunités du moment, « *muant ainsi les stratégies participatives en un foisonnement de tactiques de réappropriation des ressources et outils disponibles à des fins nouvelles.* »¹⁹

Dans *La logique de l'action collective* (1978), l'économiste américain Mancur OLSON a déjà mis en exergue ce paradoxe de l'action collective. Pour cet auteur, l'existence d'une communauté d'intérêt ne suffit pas pour provoquer une action collective. La raison, pour l'auteur, est que celle-ci produit un bien collectif dont peuvent bénéficier ceux qui n'ont pas participé à l'action et qui se seraient soustraits aux coûts de l'engagement. Ce qui pousse les individus à adopter des comportements de « *free riding.* »²⁰

La solution de ce paradoxe est, pour OLSON, la pénalisation et la contrainte ou les avantages non collectifs auxquels peuvent bénéficier les participants. Relevant de l'individualisme méthodologique, cette approche qui conçoit la participation en termes avantages /coût ne nous semble pas prendre en compte toutes les logiques inhérentes à la participation populaire. Par exemple, on peut se demander en quoi les participants sont-ils assurés de pouvoir bénéficier des avantages collectifs qui, à bien des égards, risquent d'être détournés par les acteurs les mieux positionnés sur le terrain.

En prenant en compte les contingences et les limites des acteurs, l'analyse stratégique pose d'une autre façon le problème de l'action collective. Il s'agit donc avant tout d'une action organisée d'acteurs qui poursuivent des buts collectifs.

¹⁹ Sylvie JAGLIN, *Gestion urbaine partagée à Ouagadougou*, Paris, Karthala, 1995, p.23

²⁰ Phénomène du passager clandestin qui consiste à bénéficier d'une action collective à laquelle on n'a pas participé

Dans leur ouvrage, *L'Acteur et le système* (1977), Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG centrent leur conception sur le jeu entre l'organisation et ses membres, leurs relations interindividuelles et leurs stratégies. Ce jeu est défini comme « *un système d'action* » grâce auquel les acteurs structurent leur relation de pouvoir tout en se laissant la liberté. La participation comme mode d'action collective serait donc une solution toujours contingente au problème de la coopération et de la coordination, en vue de l'accomplissement d'objectifs communs.

Sans sous-estimer les autres approches, nous pensons que le modèle stratégique est mieux adapté à notre objet d'étude. Dans cette optique, la participation populaire serait une action collective orientée vers la réalisation d'un objectif commun : le développement local. Dans l'accomplissement de cet objectif, les relations de pouvoir entre les acteurs - et donc de coordination et de négociation - seront déterminantes.

Il convient maintenant de poser le problème de la participation populaire de façon plus spécifique, en le mettant en rapport avec le contexte de décentralisation au Sénégal

1.3.2- La position du problème

« Associée aux principes de recouvrement des coûts et replicabilité, la participation apparaît souvent comme le volet idéologiquement acceptable d'une théorie de l'efficacité économique à destination des plus pauvres. Elle est cependant rarement un moyen de promotion de la solidarité sociale.

En effet, pour combler les déficits et les lacunes de l'intervention publique, on exige des pauvres une contribution à l'aménagement local qui est rarement requise aux habitants de quartiers plus happés. Constitutive de nombreux montages opérationnels, la participation reste un mécanisme descendant, impulsé par le haut, souvent synonyme d'investissement humain, mais plus rarement de partage du pouvoir et de démocratisation »²¹.

²¹ Sylvie JAGLIN, Alain DUBRESON, *Pouvoirs et cités d'Afrique noire. Décentralisations en questions*, Paris, Karthala, 1993, p.297

Cette remarque de Sylvie JAGLIN et Alain DUBRESON à propos de la participation à la gestion décentralisée des cités d'Afrique noire semble résumer notre problème général de recherche. Malgré le regain d'intérêt qu'elle a suscité auprès des collectivités locales, la participation des populations aux initiatives locales de développement demeure ambiguë.

La décentralisation au Sénégal a une histoire lointaine, qui tire ses origines depuis la période coloniale. Déjà vers la fin du XIXe siècle, les premières communes ont vu le jour (1872 pour Saint-Louis et Gorée, 1884 pour Rufisque, 1887 pour Dakar). Ce mouvement va se poursuivre après l'indépendance mais sans réellement prendre en compte la nécessité de responsabiliser les populations locales.

Il faudra attendre la fin du XXe siècle pour que la décentralisation prenne suffisamment en charge la nécessité de promouvoir le développement local. D'ailleurs, le discours à la nation du Président A. DIOUF du 03 avril 1992, veille de la fête de l'indépendance, faisait nettement ressortir cette option :

« Des mesures vont être prises incessamment, elles vont dans le sens d'une plus grande participation populaire. Si l'Assemblée Nationale est d'accord, la première de ces mesures portera sur notre politique de décentralisation »²².

L'objectif était de mieux responsabiliser les populations par les réformes de décentralisation dont on peut dire que l'expérience antérieure n'avait pas relevé le défi de la participation populaire au développement.

Ce processus va atteindre son sacre en 1996 avec le vote des lois de décentralisation. La loi 96-06 du 22 Mars 1996 portant Code des collectivités locales réunit les textes de lois de la décentralisation. Elle instaure la région en collectivité locale ; ce qui est un trait caractéristique de la décentralisation sénégalaise. La loi 96-07 du 22 Mars 1996 instaure un transfert de compétences aux collectivités locales.

²² Abdou DIOUF, « Discours à la nation du 03 Avril 1992 » In Ministère de la Coopération, *Programme d'Appui à la Décentralisation et au développement urbain au Sénégal (1992-1995)*, p.91

Le nouveau cadre légal et réglementaire traduit une nouvelle approche du gouvernement dans les politiques de développement. De nouveaux principes de responsabilité, de désengagement, de participation, etc., guident les nouvelles réformes.

Comme enjeu de la décentralisation, le développement local constitue une nouvelle approche des questions de développement, qui privilégie les initiatives des acteurs de base. La loi sénégalaise organise une participation institutionnelle par la possibilité offerte aux citoyens de s'informer auprès des élus locaux, la formulation d'avis sur la collectivité, la représentation des organisations de la société civile dans les projets locaux de développement, etc.. D'ailleurs, le *Code des collectivités locales*, en son article 3 du titre 1^{er}, stipule :

« Les collectivités locales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement (...). Elles associent en partenariat, le cas échéant, à la réalisation de projets de développement économique, éducatif, social, et culturel les mouvements associatifs et les groupements à caractère communautaire »²³.

Que dire ? A coté de cette participation institutionnelle, la recherche tous azimuts d'une participation populaire à partir d'une concertation et d'une mobilisation de tous les acteurs locaux semble être la clef de voûte du développement local. Pour Jean - Pierre JACOB, *« La dimension participative, comme mobilisation des acteurs du développement à partir de leurs convictions, est un aspect indissociable de tout processus de développement local »²⁴.*

L'un des enjeux majeurs donc de la décentralisation est le renforcement de la pertinence et de l'efficacité des choix gestionnaires, par une collaboration franche entre pouvoirs locaux et société civile. Pour ce faire, la Commune semble être un niveau indiqué pour deux raisons fondamentales. D'abord, c'est le niveau de collectivité le plus proche des populations et donc le plus sollicité pour promouvoir la participation. Ensuite, c'est en milieu urbain que la demande de participation est

²³ République du Sénégal, *Textes de lois sur la décentralisation*, Dakar, Imprimerie Saint-Paul, 1996, p.9

²⁴ Jean-Pierre JACOB, « Gouvernance, imputation et redondance » In Jean-Pierre JACOB et ali, op.cit.p.45

plus poussée, grâce à l'ampleur du mouvement associatif. A cet effet, M. DIOUF et M.C. DIOP font remarquer, pour le cas du Sénégal, que :

« La localisation urbaine du pouvoir d'Etat a permis la mise en place de structures urbaines de participation populaire de type moderne et un important dispositif de gestion de la marginalité urbaine »²⁵.

La municipalité de Saint-Louis semble particulièrement inscrite dans cette approche en matière de développement local. Conscientes du fait que l'approche exclusivement municipale a des limites, les autorités municipales ont entrepris une politique de développement visant à promouvoir la participation de tous les acteurs qu'elles ont la charge d'administrer. L'objectif étant de faire de la mobilisation une priorité. Dans cette optique, la mise en place de cadres de coordination et de concertation s'avère nécessaire car la juxtaposition des initiatives de mène à rien.

Pour répondre à cette nécessité, la municipalité de Saint-Louis s'est engagée, depuis 1995, dans une politique de mise en place de Conseils de quartiers. La création de ces structures fédératives s'enracine dans la jonction de deux urgences :

- la coordination des initiatives de développement à l'échelle des quartiers ;
- la volonté des autorités municipales de convaincre les populations d'assurer leur devenir économique et social en adhérant à la philosophie du développement participatif. D'ailleurs, la reconnaissance en 2000 de cette expérience saint-louisienne par le Sommet d'Africités de Windhoek comme meilleure pratique en matière de développement local est le fruit des différents acteurs locaux réunis autour de l'équipe municipale.

Les conseils de quartiers (CQ) sont des fédérations d'organisations communautaires de base (OCB) d'un même quartier. Ils jouent ainsi un rôle de coordination et d'interface entre structures associatives et acteurs institutionnels, afin de favoriser une dynamique de participation populaire au développement.

²⁵ Momar-Coumba DIOP et Mamadou DIOUF, *Le Sénégal sous Abdou DIOUF*, Paris, Karthala, 1990, p.56

Le conseil de quartier de Diamaguène a été mis en place en 1996 par la Municipalité de Saint-louis. Il a pour mission d'harmoniser les actions des OCB et de coordonner les acteurs autour des enjeux de développement du quartier. Le choix de Diamaguène comme expérience- pilote n'est pas fortuit. Le quartier est confronté à la crise socio-économique urbaine et aux multiples défis du développement local. Il s'y ajoute l'expérience reconnue du quartier en matière de participation des populations aux dynamiques locales de développement.

Nous partirons d'une question centrale qui consiste à se demander si la participation des populations de Diamaguène à la mise en œuvre des projets du Conseil de quartier (CQ) constitue (t-elle) un moyen de promotion du développement local, ou bien est-elle plutôt dictée par des logiques d'intérêts ?

I.4- Hypothèses de recherches

Les deux hypothèses, générale et spécifique, que nous avons retenues à la lumière de ce qui précède sont :

I.4.1- Hypothèse générale

- Dans un contexte de décentralisation, la participation populaire à travers les Organisations Communautaires de Base (OCB) est susceptible de promouvoir le développement local urbain.

I.4.2- Hypothèse spécifique

- Au niveau du quartier de Diamaguène, cette participation populaire est favorisée par la coordination de tous les acteurs au sein d'un même cadre unitaire : le Conseil de Quartier.

I.5- La construction du modèle d'analyse

Elle se compose de l'éclairage conceptuel, du cadre opératoire et du modèle d'analyse proprement dit.

I.5.1- Eclairage conceptuel

Nous allons procéder ici à une définition d'un certain nombre de concepts clés de nos hypothèses : « Décentralisation », « Participation populaire », Développement local urbain » et « Coordination ». Pour ce faire, nous partirons de la littérature avant de donner notre propre définition.

▪ Décentralisation

La notion de décentralisation est avant tout à lier à la question de l'administration et à l'exercice du pouvoir dans les Etats ou bien dans les entreprises.

Le Lexique des termes juridiques définit la décentralisation comme « *un système d'administration consistant à permettre à une collectivité humaine ou à un service de s'administrer eux-mêmes sous le contrôle de l'Etat, en les dotant de la personnalité juridique, d'autorités propres et de ressources* »²⁶.

Ainsi définie, la décentralisation, qu'elle soit technique ou territoriale, suppose une relative autonomie vis à vis du pouvoir central, ainsi que le contrôle de certaines ressources. Cette définition nous semble réductrice dans la mesure où elle ne prend en compte que l'aspect administrative. Aussi, la mise en œuvre de la décentralisation nécessite la création de structures intermédiaires, entre les collectivités locales et l'Etat, en vue d'une meilleure coordination des actions.

Abdoulaye NIANG définit la décentralisation comme « *un processus par lequel l'Etat central transfère aux collectivités locales des compétences qui lui étaient anciennement dévolues et dont la visée est de permettre une gestion plus performante des ressources* »²⁷.

²⁶ Raymond GUILLIEN, Jean VINCENT, *Lexique des termes juridiques*, Paris, Dalloz, 1993, p.177

²⁷ Abdoulaye NIANG, « La société civile, une réalité sociale en question » In *Revue de Sociologie*, n°2-3, Janvier 1999, p.71

Ici, la décentralisation se présente sous deux aspects fondamentaux. Il s'agit d'abord d'une rupture par rapport à un ordre ancien, caractérisé par une centralisation dans l'exercice des compétences. Ensuite, la décentralisation est chevillée à des objectifs précis : efficacité et performance dans la gestion des ressources locales.

Toutefois, nous pensons que la décentralisation représente beaucoup plus qu'un transfert de compétences de l'Etat central vers les collectivités locales. Mieux, elle doit permettre aux populations d'obtenir des pouvoirs de décision et jeter les bases institutionnelles à la promotion du développement local.

Dans Les Cahiers de l'Alternance, Oumar DIAGNE définit la décentralisation en ces termes : « *Un mode de gestion fondé sur la dévolution aux populations des pouvoirs d'initiative de décision sur l'ensemble des questions qui les concernent.* »²⁸

Il s'agit donc de restituer aux populations des pouvoirs d'initiation et de décision ; ce qui nécessite la création d'instances locales plus au moins autonomes, qui ne sont pas que de simples agents du pouvoir central.

Nous faisons nôtre cette définition de Oumar DIAGNE, qui nous semble répondre à l'esprit de la décentralisation sénégalaise. Celle-ci apparaît comme catalyseur du développement, en favorisant la participation des populations aux affaires locales. L'architecture administrative établie en 1996, en considérant les collectivités locales comme majeures, est axée sur trois dimensions fondamentales :

- la dimension administrative, qui se traduit par une libre administration des collectivités et une gestion de proximité ;
- la dimension politique, qui se traduit par la création d'instances locales et une délégation d'autorité. Elle permet aussi une participation citoyenne des populations et la consolidation de la démocratie ;

²⁸ Oumar DIAGNE (dir.), *Les Cahiers de l'Alternance*, n°5, Avril 2002, .p.5

- la dimension économique, qui permet de formuler des plans locaux de développement et de les appliquer de façon concertée avec les populations locales

▪ Participation populaire

Ayant connu divers avatars, la notion de participation populaire est à la fois d'une vive actualité et d'une grande confusion. Sa définition rencontre des difficultés liées à la pluralité des approches et à la diversité des contextes, qui font que chaque processus participatif a une signification particulière.

Dans le Dictionnaire économique et financier, la participation est définie comme « le fait de prendre au capital, aux bénéfices et à la gestion d'une société ou d'une entreprise. Elle peut revêtir une forme consultative comme dans le comité d'entreprise ou comporter un caractère délibératif et une portée décisionnelle comme dans la cogestion et à fortiori, dans l'autogestion qui peut en apparaître comme la formule limite »²⁹.

Ainsi définie, la participation semble désigner toutes les fois qu'un agent est présent dans une entité économique et que cette présence lui vaut un rôle.

Pour le sociologue Philippe BERNOUX, « *participer, c'est prendre une part active et s'impliquer ; ce peut être aussi, en retour, avoir de l'influence ce du pouvoir* »³⁰.

Cette définition a l'avantage de lier la participation au problème du pouvoir, qui est déterminant dans tout processus participatif. Aussi, la participation nécessite-t-elle la création de normes et de procédures juridiques permettant aux individus de mettre en action une volonté autonome dans les actions collectives auxquelles ils doivent prendre part.

Le Dictionnaire de sociologie définit la participation en ces termes :

« *La réhabilitation des valeurs d'initiatives et de responsabilité prend de multiples formes : intéressement, actionnariat, concertation ...* »³¹.

²⁹ Yves BERNARD, Claude COLLI (dir.), *Dictionnaire économique et financier*, Paris, Seuil, 1996, p.1055

³⁰ Philippe BERNOUX, *La Sociologie des organisations*, Paris, Seuil, 1985, p.303

³¹ Gilles FERREOL (dir.), *Dictionnaire de Sociologie*, Paris, Armand Colin, 1995, p.47

Ce qui apparaît ici, c'est une typologie des formes de participation, qui peuvent être aussi comprises comme des dimensions de celle-ci.

Le qualificatif « populaire », qui n'est pas pris en compte dans les définitions ci-dessus semble inscrire la notion de participation dans un socle idéologique qui appelle à une revalorisation des compétences des populations de base

Dans la mesure où la participation populaire n'est pas l'apanage d'un courant théorique, son hétérogénéité nous conduit à procéder à une synthèse définitionnelle. Pour nous, la participation populaire désigne l'ensemble des mécanismes d'implication volontariste et de mise à contribution des populations locales, à travers des cadres contractuels, dans les opérations de développement les concernant.

Il s'agit donc d'une action à la fois sociale et organisationnelle permettant aux populations locales de prendre part aux actions collectives de développement.

La participation populaire apparaît ainsi comme une option stratégique en faveur du développement local.

Au Sénégal, dans le cadre de la décentralisation, des mécanismes de participation des populations sont encouragés et organisés par les collectivités locales. En milieu urbain, cette participation est expressive du rôle d'acteurs que doivent jouer les populations dans l'impulsion du développement local et l'amélioration du fonctionnement des institutions.

▪ Développement local urbain

Depuis quelques décennies, la notion de développement local occupe une place de choix dans le vocabulaire des « développeurs », malgré la diversité des approches.

Dans Les Cahiers du Congad, Birane Owens NDIAYE définit le développement local comme « la participation des différents acteurs à la libéralisation des initiatives, en particulier, celles locales et communautaires »³².

L'auteur privilégie une approche du développement centrée sur la contribution effective des populations locales aux initiatives de développement. La revalorisation

³²- Birane Owens NDIAYE, « Rôle des ONG dans la décentralisation pour un développement local » In *Les Cahiers du Congad*, n°, Janvier 1999, p.37

de l'échelon local semble donc être le point de rupture par rapport aux expériences antérieures de développement.

Quant à Jean BONNAL, « *le développement local est une démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné, en relation négociée avec les centres de décision des ensembles économiques, sociaux et culturels dans lesquels ils s'intègrent* »³³

Cette définition semble mettre en exergue deux aspects fondamentaux du développement local :

- il doit être global et intégré, c'est à dire que les facteurs économique, social et culturel doivent être pris de concert ;
- le développement local doit s'appuyer sur une collaboration et un compromis explicites entre les populations locales et les instances de décisions auxquelles elles sont rattachées.

Par développement local urbain, nous entendons **l'amélioration globale des conditions de vie des populations urbaines, par des actions de développement associant organisations de la société civile et acteurs institutionnels.** On comprendra donc que le terme « local » ne veut pas dire autarcie ou autosuffisance mais rend compte d'une approche « par le bas », à partir des espaces locaux connectés à des ensembles plus larges. Pour qu'il soit local, le développement doit être, sinon pris en charge, du moins soutenu par les populations de base.]

En milieu urbain, le quartier semble être un espace favorable au développement local, pour deux raisons fondamentales :

- la multiplicité des acteurs qui y interviennent ;
- c'est au niveau des quartiers que l'on peut constater une forte identification des populations à leur terroir.

³³ Jean Bonnal, *Participation et risques d'exclusion*, Rome, FAO, 1995, p.14

▪ Coordination

Etymologiquement, la notion de coordination viendrait du latin « *ordinatio* », qui signifie mise en ordre. Le *Dictionnaire Hachette* définit la coordination en ces termes : « *action de coordonner, état de ce qui est coordonné* »³⁴. Toujours selon le même dictionnaire, coordonner c'est « *organiser dans un rapport de simultanéité et d'harmonie dans un but déterminé* »³⁵. Ici, la coordination est conçue à la fois comme activité organisationnelle et comme résultat de cette activité.

La coordination, c'est aussi l' « *action de coordonner les objectifs et l'utilisation des moyens dévolus à chaque fonction et unité opérationnelle afin d'assurer la convergence des actions dans l'entreprise vers les objectifs de la direction générale* »³⁶.

Ainsi définie, la coordination désigne les modes de collaboration institués entre les unités d'une même entreprise. Cette approche se rapporte directement au problème de management des entreprises. Elle permet de mesurer la liaison entre unités de services et le degré de centralisation/ décentralisation qui en résulte.

Pour nous, la coordination c'est l'ensemble des mécanismes de concertation, d'harmonisation et de mise en réseau des actions et des acteurs au sein d'une organisation, afin d'assurer une relative homogénéité des objectifs poursuivis. Elle doit donc nécessairement s'appuyer sur des mécanismes de planification et de prises de décisions concertés entre les différents acteurs.

Deux dimensions de la coordination retiennent ici notre attention :

- la médiation entre les différents acteurs engagés dans la réalisation d'objectifs communs, afin de garantir le compromis ;
- la circulation de l'information qui fluidifie les relations entre acteurs et facilite les prises de décisions

³⁴ Dictionnaire Hachette, Edition 2003, p.376

³⁵ Dictionnaire Hachette, op.cit., p.376

³⁶ HEC, *Politique générale d'entreprise*, Paris, Inter-Editions, 1993, p.578

I.5.2 – Le cadre opératoire

Nous allons procéder ici à une opérationnalisation des concepts-clés de notre hypothèse, afin de se donner des repères et pistes qui présideront à notre travail d'observation et d'analyse. Il s'agit donc, par une démarche hypothético-inductive, d'isoler de ces concepts des dimensions et indicateurs pertinents pour l'étude. Pour la recherche des dimensions et indicateurs, nous ferons abstraction du concept de décentralisation pour ne considérer que les concepts de participation populaire, de développement local et de coordination.

Les tableaux qui suivent présentent donc, pour les trois concepts considérés, des dimensions et indicateurs qui serviront de toile de fond à notre travail d'analyse.

Tableau 1 : Décomposition du concept de participation populaire en dimensions et indicateurs.

Concept	Dimensions	Indicateurs
Participation populaire	-Décisionnelle	- Elaboration d'un plan de développement du quartier - Consultation des personnes ressources - Représentation des OCB au sein du Comité Directeur - Elaboration de plans d'actions par les commissions
	-Opérationnelle	- Recherche de partenaires financiers et techniques - Activités des différentes commissions - Activités des OCB - Appui du conseil de quartier aux OCB - Investissement humain
	-Gestionnaire	- Gestion de la Maison de Quartier - Mise en place d'une Commission de suivi-évaluation des projets - Bilans d'actions des commissions techniques

Tableau 2: Décomposition du concept de développement local urbain en dimensions et indicateurs

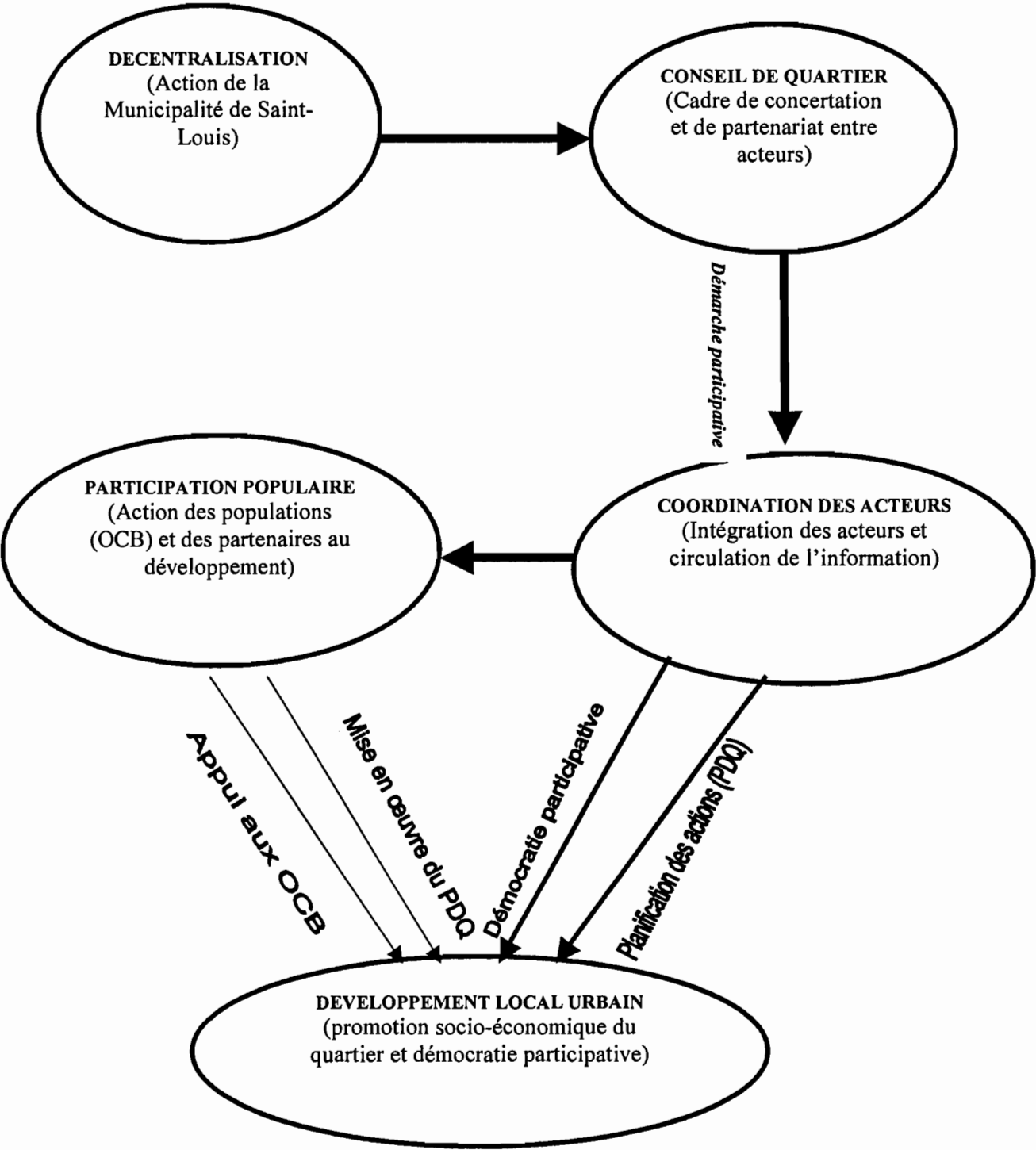
Concept	dimensions	indicateurs
DEVELOPPEMENT LOCAL URBAIN	- Economique	- Activités génératrices de revenus des OCB - Création d'emplois - Appui financier des partenaires - Appui au montage de projets - Création d'une mutuelle de crédit
	- Socioculturelle	- Formation de certains membres d'OCB - Activités d'animation et de sensibilisation - Création d'une Maison de Quartier - Prise en charge de certains services publics - Echanges d'expériences avec des partenaires extérieurs.
	- Démocratie participative	- Renouvellement des instances - Renforcement du dialogue entre OCB du Quartier - Médiation entre OCB et partenaires - Appropriation des projets du CQ par les OCB

Tableau 3 : Décomposition du concept de coordination en dimensions et indicateurs.

concept	dimensions	indicateurs
Coordination	- Circulation de l'information	- Zonage du quartier et choix d'animateurs de zone -Distribution de notes circulaires aux OCB -Affichage à la Maison de Quartier -Réunions du CD
	- Intégration des OCB	- Adhésion des OCB au Conseil de Quartier - Intégration des projets des OCB dans le PDQ - Gestion des conflits d'intérêt entre OCB - Equité dans l'octroi des appuis financiers aux OCB

A partir des concepts de l'hypothèse précédemment définis, nous avons élaboré un schéma pour rendre le cadre opératoire plus explicite. L'étude de la relation entre les concepts qui y est envisagée nous permettra de tester notre hypothèse de recherche.

Schéma 1 : Cadre opératoire



Ce schéma du cadre opératoire constitue un résumé de la relation que nous envisageons d'établir entre les concepts clés de notre hypothèse, afin de rendre celle-ci observable sur le terrain.

Dans le cadre de la décentralisation, la Municipalité de Saint-Louis mène des actions d'animation et de promotion du développement en direction des quartiers. Cela a conduit à la mise en place, à Diamaguène, d'un Conseil de Quartier (CQ).

Par une démarche participative et consensuelle, le CQ de Diamaguène, en tant qu'outil de promotion du développement, assure la coordination de toutes les initiatives menées à l'échelle du quartier. Aussi, le CQ joue un rôle d'interface et d'intégration entre les structures associatives du quartier et les partenaires institutionnels. Il s'est doté pour cela d'un outil de planification stratégique : le plan de développement du quartier (PDQ).

La participation populaire qui en résulte se manifeste par une mobilisation des OCB, des personnes ressources et partenaires au développement autour des projets définis dans le PDQ. Dans cette optique, les populations du quartier, par l'entremise des OCB, participent au développement du quartier par des initiatives aux manifestations multiples : élaboration de projets, activités génératrices de revenus, animation, prise en charge de certains services publics, etc.

1.5.3- Le modèle d'analyse

Il nous permet spécifier le cadre théorique qui nous servira de référence au moment de l'analyse des données. La participation populaire, par la multiplicité des acteurs qu'elle engage, est nécessairement une action collective orientée vers la réalisation d'objectifs communs. Elle est un ensemble de comportements collectifs et individuels orientés vers la réalisation du développement local. En ce sens, les stratégies des acteurs, les ressources disponibles, les relations de pouvoir sont autant d'aspects du phénomène de participation dont il faudra prendre en compte dans l'analyse.

Les théories de l'acteur, qui tentent d'expliquer le social à partir des comportements individuels agrégés, sont nombreuses en sociologie. Toutefois, ces théories, qui relèvent d'un même paradigme (celui de l'acteur), ont en commun de mettre l'individu au centre de l'analyse des phénomènes sociaux.

Dans son ouvrage³⁷, Jean Michel BERTHELOT fait une typologie des schèmes d'intelligibilité pour résumer l'ensemble des modes d'analyse possibles de l'action sociale. Selon cet auteur le schème actanciel constitue un modèle explicatif auquel peuvent se ramener toutes les théories de l'acteur. Nous nous inspirons donc essentiellement de ce schème actanciel dans l'analyse et l'interprétation de nos données d'enquête. Tel que présentée par Jean-Michel BERTHELOT, la formule logique de ce schème ³⁸ est la suivante :

$$(ApB) = (B \in S / \quad S \left\{ \quad \Sigma a \rightarrow \Sigma e \quad \right\} \rightarrow B \rightarrow S)$$

Dans cette relation logique, on a :

Σa : ensemble d'acteurs ;

Σe : ensemble des effets de leurs comportements ;

B : résultante des comportements des acteurs

S : le contexte ou la situation.

Appliquée à notre étude, cette formule donne nécessairement :

A : participation populaire ;

B : l'influence sur le développement local à l'échelle du quartier ;

Σa : les acteurs du Conseil de Quartier : organisations communautaires de base, personnes ressources, municipalité, partenaires au développement ;

Σe : les actions de développement réalisées ;

S : le contexte de décentralisation

³⁷ J.M BERTHELOT, *L'intelligence du social*, Paris, PUF, 1990, 249 P.

³⁸ J.M BERTHELOT, op. Cit. P.76

Enfin, le développement local (B) qui en résulte peut exercer, positivement ou négativement, une action en retour sur la décentralisation (S), notamment sur la politique municipale à l'endroit du Conseil de Quartier.

Comme variable indépendante, phénomène explicatif, la participation populaire sera interprétée comme l'ensemble des comportements et des stratégies des acteurs du Conseil de Quartier. Cela se manifeste, à l'échelle du quartier, par des opérations de développement aux manifestations multiples : financement des associations, formation, sensibilisation, gestion des réalisations, etc.

En s'inspirant toujours du schème actanciel, le développement local comme variable dépendante sera interprété comme l'effet global ou bien la résultante de ces actions de développement.

CHAPITRE II : METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Ce chapitre évoque notre démarche méthodologique, c'est à dire l'ensemble des méthodes que nous avons utilisées pour réaliser cette étude, ainsi que les différentes étapes qui l'ont rythmée : la phase exploratoire, le travail d'observation et les difficultés rencontrées au cours de l'étude. Bien entendu, le respect de ces étapes ne nous a pas empêché, chaque fois que le besoin s'est fait sentir, de revenir en arrière.

II.1- La phase exploratoire

La rupture avec le sens commun et les préjugés est une exigence scientifique que des chercheurs comme Gaston BACHELARD n'ont pas manqué d'évoquer avec insistance. Pour ce dernier, le fait scientifique doit être conquis contre la pensée ordinaire. Dans le cadre de notre étude, cette conquête de l'objet va passer par la recherche documentaire, les entretiens exploratoires et l'observation désengagée.

II.1.1- La recherche documentaire

Elle a débuté de façon systématique en octobre 2001 à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis. Dans un premier temps, cette tâche nous a conduit dans des lieux comme :

- La Bibliothèque Centrale de l'UGB ;
- Le Centre de Documentation de la Section de Sociologie ;
- La Bibliothèque du GIRARDEL (Groupe Interdisciplinaire de Recherche pour l'Appui à la Planification Régionale et au Développement Local) ;

Dans ces lieux, nous avons consulté divers ouvrages, revues et mémoires traitant de la décentralisation, du mouvement associatif ou bien encore du développement local.

Aussi, nous avons été plusieurs fois au centre Culturel Français (CCF), au Centre de Recherche et de Documentation du Sénégal (CRDS) et au Centre Culturel Africain (CCA), organismes tous basés à Saint-Louis, pour y effectuer des prêts d'ouvrages relatifs à notre thème de recherche. Cela nous a permis d'enrichir notre documentation, surtout en ce qui concerne la décentralisation au Sénégal.

Cette phase exploratoire de notre étude nous a également conduit au siège du Partenariat Lille/Saint-Louis, une association de coopération décentralisée qui apporte un appui à la Municipalité de Saint-Louis, dans le suivi du Conseil de Quartier. Nous y avons consulté quelques ouvrages qui traitent des dynamiques locales de développement dans la Commune de Saint-Louis.

Pour trouver des informations plus ciblées sur le Conseil de Quartier de Diamaguène, nous nous sommes rendus à l'Agence de Développement Communal (ADC) de Saint-Louis. C'est ainsi que le chargé d'études au PRADEQ et la secrétaire ont mis à notre disposition tous les documents relatifs au Conseils de Quartier (CQ) de Diamaguène. La consultation de ces documents nous a permis d'avoir une idée beaucoup plus précise sur les mécanismes de participation développés au sein du CQ de Diamaguène. Enfin, il faut noter que cette documentation a été le plus souvent complétée par des ouvrages prêtés par des amis ainsi que des recherches fréquents sur Internet.

II.1.2- les entretiens exploratoires

Parallèlement à la recherche documentaire, nous avons mené des entretiens exploratoires en direction de certaines personnes ressources. Ces entretiens ont concerné deux catégories de personnes : les responsables du Conseil de Quartier et les agents du PRADEQ.

En ce qui concerne les responsables du Conseil de Quartier, nos entretiens ont concerné :

- Deux (02) mandataires d'OCB ;
- Le Secrétaire Général du Conseil de Quartier ;
- Les Deux (02) présidents des Commissions Formation Emploi et Environnement.

Avec ces personnes, nous avons abordé de façon générale des thèmes comme la participation des OCB, la coordination des acteurs au sein du CQ, l'impact du CQ à Diamaguène, etc.

Du côté des agents du PRADEQ, les entretiens ont concerné :

- Un chargé d'études.
- Un représentant du Partenariat Lille/Saint-Louis.

Avec ces derniers, nous avons mené des entretiens sur des thèmes comme l'action du PRADEQ à Diamaguène, l'intervention des partenaires, etc.

II.1.3- L'observation désengagée

Pour diversifier l'éclairage et compléter les informations fournies par les sources documentaires et les entretiens, nous avons aussi fait recours à l'observation désengagée. *« Comme ensemble de phénomènes, la vie sociale est susceptible d'être vue. L'observation est la condition préalable à toute forme d'investigation en même temps qu'elle est une forme d'investigation elle-même »*³⁹.

Cette remarque de Claude JAVEAU montre l'importance de l'observation comme condition préalable de toute investigation systématique sur la réalité sociale. Ainsi, dans le cadre de cette recherche, nous avons mis à profit notre capacité d'observation. Profitant de notre séjour à Saint-Louis pendant les vacances scolaires 2003, ainsi que de nos affinités avec certains dirigeants du Conseil de Quartier, nous avons assisté à plusieurs réunions de celui-ci. En tant qu'observateur désengagé, nous avons assisté, entre autres, à la réunion du Comité Directeur du CQ, tenue le 25 Janvier 2003 à l'école Rawane Ngom et celle d'inter commission tenue le 19 juillet 2003 à la Maison de Quartier. Pendant ces réunions, l'occasion nous a été donnée de déceler, à travers les comptes-rendus et discussions, les mécanismes de la participation populaire et ses enjeux, les priorités du quartier en matière de développement et les actions envisagées ou en cours pour les satisfaire.

³⁹ Claude JAVEAU, *Leçons de sociologie*, Paris, Meridiens-Klincksieck, 1990, P.120

La participation à ces réunions nous a aussi permis de se faire une idée sur les enjeux que polarise la Maison de Quartier en tant que cadre d'insertion socio-économique.

II.2- L'enquête de terrain

Pour mener à bien notre enquête de terrain, nous nous sommes donnés la peine de remplir un certain nombre d'exigences : la délimitation du lieu d'investigation, le choix des unités d'observation et celui des outils de collecte des données.

II.2.1- Histoire de la collecte

L'idée de travailler sur le thème « décentralisation et développement local » nous est venue en Janvier 2002 lorsque au cours de notre étude de cas, nous avons été informés de l'existence d'un CQ à Diamaguène, dont la mission était de promouvoir le développement local du quartier, avec l'appui de la Municipalité. Du coup, nous avons alors multiplié les contacts avec les responsables dudit Conseil, en participant à la plupart des activités socio-culturelles que celui-ci organisait, avec comme objectif majeur de préparer le terrain. Aussi, trois jours avant notre enquête de terrain, nous avons été présenté par le délégué de quartier, lors d'une Assemblée générale du CQ.

L'enquête proprement dite a été menée du 03 Janvier au 05 Février 2004. Pendant ce temps, nous alternions passation du questionnaire et administration des guides d'entretiens sur rendez-vous fixé à l'avance. Les enquêtes ont été effectuées pour la plupart dans les domiciles des répondants et, dans une moindre mesure, dans leurs lieux de travail (bureaux, atelier...). La durée de passation était, pour le questionnaire, de 30 minutes environ et, pour les entretiens, de 40 minutes à une heure de temps.

II.2.2- Délimitation du lieu d'investigation

Notre travail porte sur la participation populaire au développement local à travers un cas bien précis : le Conseil de Quartier de Diamaguène. Ainsi, nos analyses empiriques portent sur le quartier de Diamaguène comme échelle géographique et espace social bien défini. Dans la mesure où le Conseil de Quartier se veut un cadre de coordination entre tous les acteurs impliqués dans le processus de développement du quartier, nous nous sommes également intéressés aux partenaires institutionnels tel que l'ADC, le Partenariat Lille/Saint-Louis, etc.

Par ailleurs, nous avons choisi le quartier de Diamaguène comme cadre d'étude pour un certain nombre de raisons :

- la dynamique associative du quartier appréhendée à travers le nombre d'associations mais surtout leurs réalisations en matière de développement ;
- le souci de porter l'étude sur une dimension réduite, afin de mieux approfondir les analyses ;
- enfin, il y a le fait que le Conseil de Quartier de Diamaguène a été l'expérience - pilote dans la politique de mise en place des Conseils de Quartiers dans la Commune de Saint-Louis.

II.2.3- Choix des unités d'observation

Après avoir défini le champ d'analyse, il nous faudra encore choisir des unités sur lesquelles devra porter l'observation. De façon plus précise, il s'agit de retracer le processus d'échantillonnage qui nous a permis de déterminer les personnes à enquêter.

Ce qui requiert avant tout une base de sondage, c'est à dire une liste exhaustive de la population de référence. Le conseil de Quartier de Diamaguène étant notre objet d'étude, la base de sondage est nécessairement l'ensemble des unités constitutives du Conseil de Quartier, c'est à dire les Organisations Communautaires de Base (OCB).

Pour disposer de cette base de sondage, nous nous sommes rendus à l'Agence de Développement Communal de Saint-Louis, structure qui a en charge le montage et le suivi des Conseils de Quartiers dans la Commune. Sur la base d'une liste fournie pour le PRADEQ, un programme de l'Agence, nous avons répertorié l'ensemble des Organisations Communautaires de Base (OCB) membres du Conseil de Quartier. Ce qui nous a donné un effectif total de soixante (60) OCB, qui constituent notre base de sondage.

A propos du choix des unités d'observation, nous avons opté pour l'étude de la totalité de la population de référence. Nos enquêtes ont donc porté sur les soixante (60) Organisations Communautaires de Base (OCB) membres du Conseil de Quartier. En effet, nous avons jugé la base de sondage assez réduite pour être étudiée entièrement dans le cadre de cette recherche. De surcroît, le questionnaire qui fait partie de notre dispositif de recueil des données nécessite que l'on interroge un nombre relativement important d'individus.

Pour disposer des informations sur chaque unité d'observation (OCB), nous avons interrogé le mandataire au comité directeur (CD) du conseil de quartier. Celui-ci étant la personne la plus apte à fournir des informations sur le niveau et les mécanismes de participation de son association aux actions de développement entreprises par le Conseil. Les mandataires d'OCB étant les représentants respectifs de leurs structures aux organes de décision du Conseil de Quartier

Le tableau suivant donne une répartition des personnes enquêtées par questionnaire, pour chaque type d'OCB

Tableau 4 : Répartition des personnes enquêtées par questionnaire selon le type d'OCB

Type d'OCB	Nombre de personnes enquêtées
GIE	20
GPF	14
AT (association à thème)	12
OJF (Org. de jeunes Filles)	6
ASC	4
Mutuelle	2
ADQ (Ass. de dév. de quartier)	2
Total	60

En plus de ces personnes (mandataires d'OCB) concernées par le questionnaire, nous avons choisi quinze (15) autres personnes, réparties entre le bureau du CQ, l'ADC et les membres à titre consultatif du Conseil de Quartier. A ces personnes nous avons administré des guides d'entretien. Ce choix a été opéré dans un souci d'obtenir des informations venant des partenaires du CQ, notamment l'ADC, les membres de droit du Conseil, etc.

Au sein du bureau du Conseil de Quartier nous avons choisi sept (07), qui nous semblaient être les meilleurs informateurs possibles concernant notre objet d'étude:

- le Président ;
- le Vice-président chargé des projets ;
- le Secrétaire général ;
- Quatre (04) présidents de commissions.

Au sein de l'Agence de Développement Communal (ADC), nous avons enquêté trois (03) personnes :

- le Directeur de l'Agence ;
- un (01) chargé d'études au Programme de Renforcement et d'Appui au Développement des Quartiers (PRADEQ), structure chargée du suivi du Conseil de Quartier ;
- un (01) représentant du Partenariat Lille/Saint-Louis, chargé du suivi de la Maison de Quartier.

En ce qui concerne les personnes ressources (membres à titre consultatif du CQ) du CQ, nous avons enquêté cinq (05) personnes dont :

- le Délégué de Quartier ;
- un (01) Conseiller Municipal ;
- trois (03) animateurs de Zones.

Pour compléter ce dispositif d'échantillonnage, nous avons choisi vingt(20) autres personnes(12 hommes et 8 femmes), en fonction des critères suivants :

- les personnes choisies devraient être toutes habitantes du quartier ;
- les personnes choisies appartiennent à des OCB membres du CQ, donc susceptibles d'être bénéficiaires des actions de celui-ci.

A ces vingt (20) personnes, nous avons administré des entretiens informels. Car nous voulions nous faire une idée sur le degré de satisfaction des populations du quartier par rapport aux actions du Conseil de Quartier.

Au total, nous avons enquêté 95 personnes réparties comme suit :

Tableau 5 : Résumé du processus d'échantillonnage

Type d'enquête	Personnes enquêtées	Effectif
Questionnaire	Mandataires d'OCB	60
Entretien semi-directif	Membres du bureau du CQ	07
	Personnel de l'ADC	03
	Personnes ressources du CQ	5
Entretien informel	Simples membres d'OCB	20
Total	-	95

Source : Enquêtes mémoire -2004

II.2.4- Les outils de collecte utilisés

Une des préoccupations méthodologiques du chercheur en sciences sociales est de définir la manière dont il va recueillir des informations pertinentes sur son objet d'étude. Il s'agit donc d'élaborer des outils d'observation, de les tester au besoin et de les mettre systématiquement en œuvre.

Compte tenu des objectifs de la recherche et de la structure de nos hypothèses, nous avons utilisé trois (03) outils de collecte des données.

II.2.4-1- LE QUESTIONNAIRE (CF. ANNEXE 1)

Le questionnaire a été utilisé avec les mandataires des OCB au Conseil de Quartier. Il avait pour objectif de déterminer les mécanismes de participation des populations du quartier, par l'entreprise des OCB, à la mise en œuvre des projets de développement du quartier. Le questionnaire vise aussi à mettre en exergue les rapports de coordination entre les différents acteurs au sein du Conseil.

Avant son application systématique, le questionnaire a subi un test visant à mesurer sa validité (longueur, compréhension des questions et enchaînements prévus). Ce test, qui a concerné sept membres de l'échantillon (un par type d'OCB), nous a permis d'opérer des changements jusqu'à obtenir un questionnaire définitif composé de 64 questions réparties en quatre sections :

- Identification sociologique (10 questions) ;
- Caractéristiques organisationnelles des OCB (9 questions)
- Coordination des OCB au sein du Conseil de Quartier (18 questions) ;
- Participation populaire et développement local (23 questions) ;
- Généralités (4 questions).

II.2.4.2. L'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF (CF.ANNEXE 2)

Cet outil de collecte qui relève de l'approche qualitative a été utilisé en complément du questionnaire. Les entretiens semi-directifs ont été menés avec les personnes les mieux indiquées pour donner des informations approfondies sur le thème de recherche.

Pour mener à bien ces entretiens semi-directifs, nous avons élaboré au préalable des guides d'entretien à partir des enquêtes exploratoires. Ces guides, qui sont au nombre de huit (08), ont concerné :

- des Responsable de l'ADC ;
- des Membres du Bureau du Conseil de Quartier ;
- des Personnes Ressources du quartier.

Au cours des entretiens, nous avons procédé chaque fois à des relances pour amener nos interviewés à approfondir tel ou tel aspect du thème.

II.2.4.3- LES ENTRETIENS INFORMELS

Plus connus sous le nom d' « enquêtes de rue »⁴³ les entretiens informels visent à établir l'opinion ou le degré de satisfaction d'une population par rapport à une action lui concernant. Ces entretiens sont dits informels dans la mesure où les personnes concernées sont choisies au hasard, c'est-à-dire sans procédure préalable.

Dans le cadre de cette étude, nous avons utilisé des entretiens informels avec des personnes, toutes habitant le quartier de Diamaguène. Nous avons pu exploiter le tissu de relations que nous avons à Diamaguène, pour engager avec certaines personnes des discussions sur le Conseil de Quartier.

Ces entretiens, contrairement à ce que l'on pourrait penser, se sont révélés instructifs. Ils nous ont permis de déceler certains mécanismes cachés de la participation populaire, en marge du discours officiel des dirigeants.

II.3-Techniques de traitement des données

Les données quantitatives obtenues à partir du questionnaire ont fait l'objet d'un dépouillement manuel, faute d'un accès facile à l'outil informatique, mais aussi parce qu'il nous a fallu créer de nouvelles variables, par fusion de certaines modalités. Nous avons donc procédé à un travail de comptage et de classification des réponses dans chaque section du questionnaire et suivant la relation prévue (en hypothèses) entre les variables. Les données statistiques obtenues ont été exploitées en construisant des tris à plat. Des tableaux de contingence ont été aussi construits et nous ont permis de prendre en compte simultanément deux variables afin de mesurer leur relation.

Les données qualitatives ont fait l'objet d'une analyse systématique de contenu. Nous avons rangé les rapports d'entretiens en fonction des catégories retenues et défini des unités de sens pour mesurer la fréquence de certains concepts dans les discours des interviewés.

⁴³Jean Claude COMBESSIE, *La méthode en sociologie*, Paris, La Découverte, 1996, P.52

II.4- Difficultés rencontrées

Au cours de cette étude, nous avons rencontré un certain nombre de difficultés que nous tenons à évoquer ici afin de permettre aux éventuels chercheurs qui s'intéresseront au même thème de se faire une idée sur les écueils qu'ils pourraient rencontrer.

Il faudrait tout d'abord évoquer le manque de moyens financiers. La subvention qui nous a été allouée (100 000 F CFA) s'est avérée insuffisante au regard des multiples dépenses que nous avons à effectuer (photocopie de certains documents, consultation de sites Web, achat de papier, traitement informatique du manuscrit...). Ainsi, nous avons été obligé de recourir à des emprunts auprès d'amis étudiants ou bien de parents pour courir ces frais.

Aussi, au cours de la recherche documentaire, nous avons rencontré quelques écueils liés surtout à une lecture mal conduite. Au début, nous lisions de façon superficielle tout document qui tombait entre nos mains et qui concernait le thème de la participation ou bien de la décentralisation. Cette méthode s'est avérée très vite inefficace dès que nous avons entamé la rédaction de la problématique. C'est alors que nous nous sommes résolus à mener une lecture critique et approfondie sur quelques ouvrages fondamentaux.

Enfin, la difficulté qui nous a le plus éprouvé a été rencontrée au cours de nos enquêtes. Au début, nous avons mis beaucoup de temps à rencontrer les personnes désignées pour l'enquête. Nous avons été obligés de faire des passages répétés pour trouver celles-ci dans leurs domiciles. C'est ainsi que nous avons eu l'idée de planifier nos enquêtes en les menant pendant les week-ends ou bien à des heures tardives de la journée (entre 19 heures et 21 heures).

DEUXIEME PARTIE

PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE ET DU CONSEIL DE QUARTIER DE DIAMAGUENE

Cette partie se compose de trois chapitres. Dans les deux premiers, nous avons présenté successivement les cadres général (la Commune de Saint-louis) et spécifique (le quartier de Diamaguene) de l'étude La monographie ainsi faite pourra nous renseigner sur les réalités qui composent notre cadre d'étude et aider, dans une perspective macrosociologique, à l'explication du phénomène étudié.

Le troisième et dernier chapitre de cette partie est consacré au cas auquel se rapportez notre étude : le Conseil de Quartier de Diamaguene. Son processus de création, la typologie des acteurs dont il se compose ainsi que ses mécanismes de fonctionnement sont traités dans ce chapitre.

CHAPITRE I : LE CADRE GENERAL DE L'ETUDE : LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS

Pour faire la présentation du cadre générale de l'étude, nous avons commencé par l'historique de la ville de Saint-Louis avant d'en relever les caractéristiques physiques et socio-démographiques. Ensuite nous avons passé en revue les principales activités économiques qui s'y développent.

I.1- Quelques repères chronologiques

En 1633, la Compagnie du Cap-Vert et du Sénégal fût créée par les Français. En 1659, la Compagnie installe dans l'île de Ndar son premier comptoir de l'embouchure du fleuve Sénégal et fonde la ville de Saint-Louis. Le village de Ndar existait bien avant l'arrivée des Français. Le choix de ce site insulaire procèderait d'une volonté de conjurer toute menace, de quelque côté qu'elle vienne. Les Anglais qui concurrençaient le commerce des Français à la côte de l'Afrique tenaient les Directeurs de la Compagnie dans un constant qui-vive. Selon Régine Bonnardel, « *la ville connaîtra trois siècles de présence française marqués par quelques intermèdes : les Anglais ont occupé Saint-Louis en 1639, entre 1758 et 1778 et entre 1808 et 1817* »⁴⁰.

Déjà en 1638, l'île de Bocos, située à l'aval de l'estuaire, fût occupée par les Français. L'établissement qui sera détruit dans les années 1640 par les eaux de marée, sera abandonné au profit de l'île de Ndar, plus accueillant. Le caractère insulaire de ce site bloquera pendant longtemps toute extension de la ville. La première période coloniale (de 1659 au début des années 1850) sera marquée par une exploitation purement commerciale du comptoir de Saint-Louis.

A la fin du XVIII^e siècle, pour décongestionner l'île qui était devenue étroite, le Gouverneur Blanchot acheta trois îlots du bas fleuve pour en faire des annexes de la ville. C'est ainsi que Bocos, Safal et Gueber furent cédés par le chef des terres de Sor.

⁴⁰ R. Bonnardel, *Saint-Louis du Sénégal : Mort ou renaissance ?*, Paris, L'Harmattan, 1992, p.38.

En 1854 Faidherbe est nommé Gouverneur de la ville. Saint-louis cesse alors d'être un simple comptoir pour devenir la capitale de l'AOF. Avec la conquête de l'intérieur du pays par Faidherbe et ses successeurs, le commerce des produits agricoles exploitables remplacera l'esclavage. Des problèmes de liaison entre l'île et les quartiers de Sor commençaient à se poser. En 1858, un bac d'une capacité de cent cinquante (150) personnes est installé sur le fleuve pour assurer la traversée. Plus tard, en 1865, un pont sera construit sur le fleuve. Celui-ci sera remplacé par le pont Faidherbe, construit en 1897.

Le 10 Août 1872, Saint-Louis est érigée en commune de plein exercice. La ville deviendra capitale de l'Afrique Occidentale Française (AOF) en 1895. C'est dans cette dernière moitié du XIX^e siècle que la ville connaîtra son apogée. En 1902, la ville de Dakar est promue capitale de l'AOF au détriment de Saint- Louis. En 1958, la capitale du territoire du Sénégal est transférée à Dakar, qui deviendra en 1960 capitale du Sénégal indépendant.

I.2- Aspects physiques

La ville de Saint-Louis est située au nord de la capitale du Sénégal, Dakar, dont elle est distante de 250 kilomètres environ.

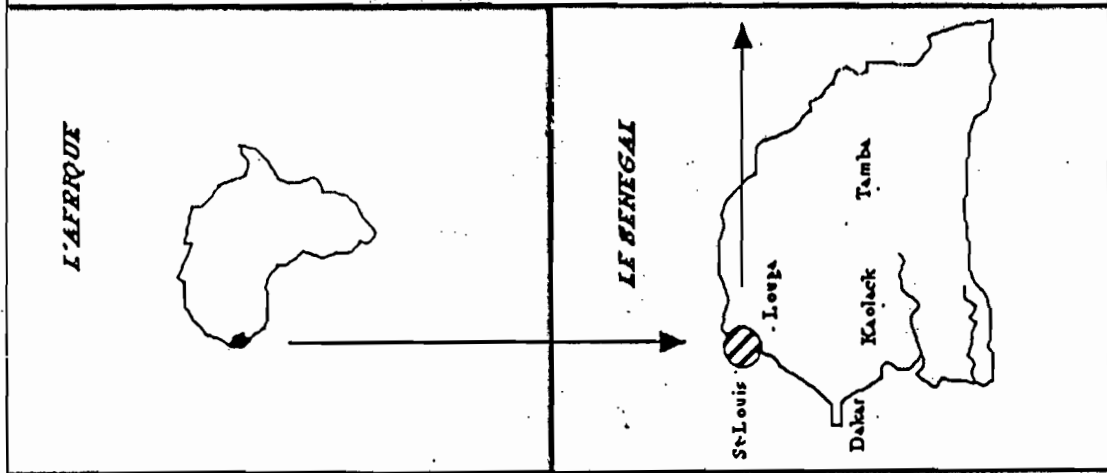
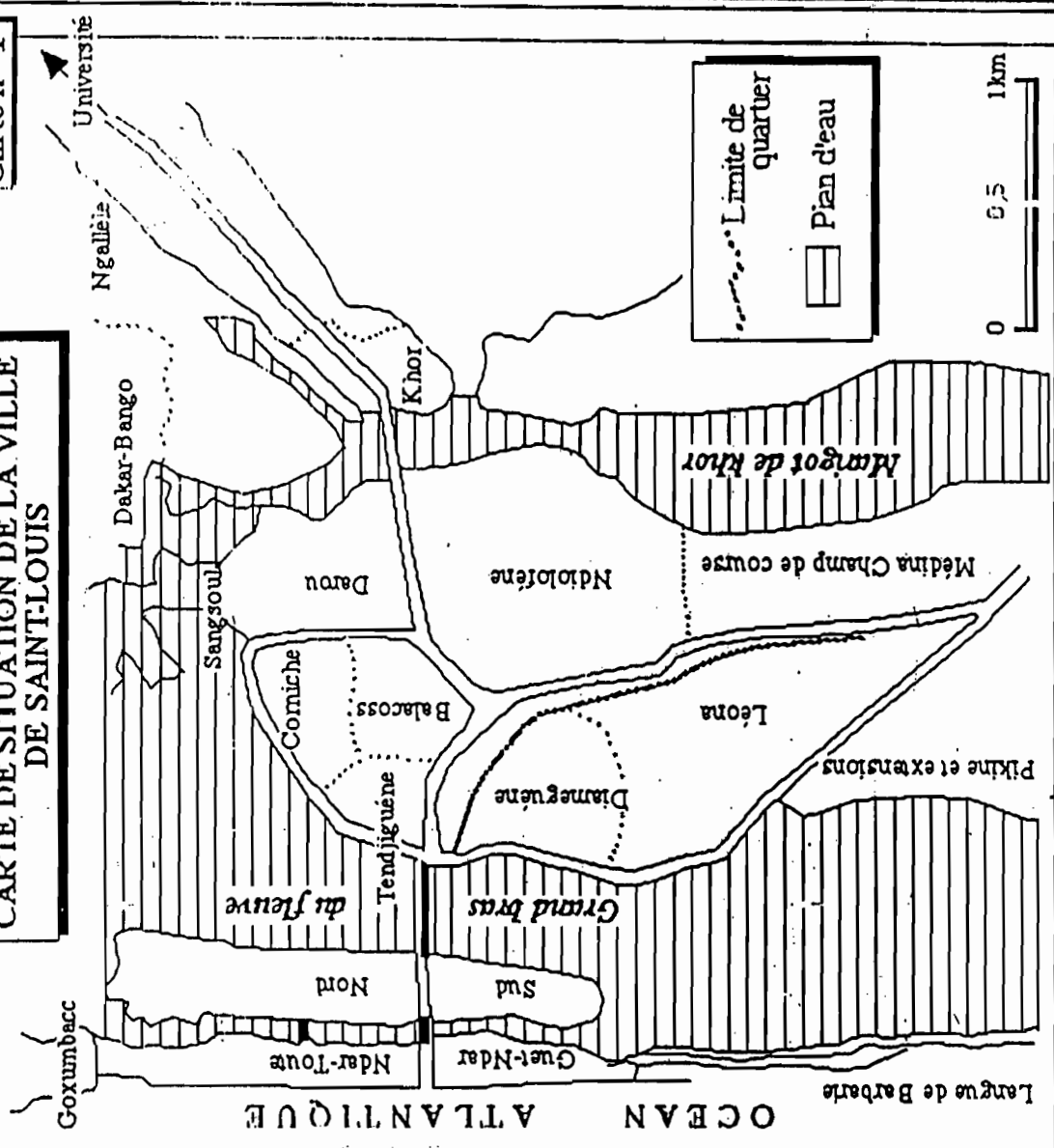
Bâtie sur des bancs sableux de l'embouchure du fleuve Sénégal, Saint -Louis s'est développée grâce au fleuve tout en luttant contre lui. Le site est extrêmement marqué par la présence de l'eau ; ce qui lui donne son caractère amphibie. La position géographique de la ville est peu favorable. La présence de cours d'eaux et la position frontalière de la ville rendent difficiles toute extension.

La ville est située :

- à l'Est par les deux bras du fleuve Sénégal ;
- à l'Ouest par l'Océan atlantique ;
- au Nord par le fleuve Sénégal et la République de Mauritanie ;
- au Sud par la communauté rurale de Gandon.

Carte n° 1

CARTE DE SITUATION DE LA VILLE DE SAINT-LOUIS



CHEIKH S. WADE, 1995

L'alternance de terrains secs et de plans d'eaux détermine les emboîtements spatiaux. La ville s'étend sur un territoire éclaté en quatre grands ensembles : la Langue de Barbarie, l'île de Saint-Louis, le faubourg de Sor et la zone continentale. Les côtes de nivellement définies dans le Schéma Directeur d'Aménagement et d'urbanisme (SDAU) attestent des références comprises entre 1,72 m (Pont Leybar) et 2,78 m (Service de l'Elevage). L'ensemble des quartiers de Sor se situe dans cet intervalle. Par exemple Léona et Diamaguène ont des côtes inférieures (de 0,5 à 1 m) par rapport aux autres quartiers environnants.

Selon le Plan Directeur d'Urbanisme (PDU- 2003) la Commune de Saint-Louis couvre une superficie de 4579,16 hectares. La ville hors eaux (y compris les quartiers de N'Gallèle et Bango) couvre 3632, 85 hectares ; soit 79, 3% de la superficie communale. Les cours d'eaux couvrent 946, 31 hectares soit 20,7% de la superficie communale. La soustraction des espaces naturels et des vergers, notamment dans la zone de Bango laisse à la commune 2951 hectares environ. Ce périmètre communal, fixé par arrêté municipal en 1967 demeure toujours actuel. En 1973, seuls 597 hectares étaient urbanisés. Dans le cadre de la mise en œuvre du SDAU de 1975, des lotissements d'extension ont été réalisés sur une superficie de 50 hectares répartis entre Goxu- MBac (33), Cité Niakh (13) et N'Gallèle (4).

Les vingt deux quartiers que compte la ville couvrent une superficie de 1133 hectares, soit 24,7% du périmètre communal. La présence de plans d'eaux dans l'espace communal ainsi que l'influence de l'Océan atlantique déterminent un climat doux et agréable à vivre.

La ville dispose d'un important patrimoine privé et public dont l'édification remonte à l'époque coloniale. L'histoire de la ville explique en partie le poids et la répartition des infrastructures coloniales. L'île, longtemps privilégiée, regroupe l'essentiel des infrastructures. Les extensions de celle-ci ont été timidement aménagées par les autorités coloniales. La reprise en main par les autorités municipales n'a eu que des effets limités sur l'aménagement des zones d'extension

comme Sor, N'gallèle, etc. En 1976, l'île de Saint-Louis a été déclarée « secteur de sauvegarde » par les autorités locales. En 2000, l'île est classée au rang de patrimoine mondial de l'UNESCO ; ce qui rencontre le souci des autorités, qui font de la revalorisation de cette partie de la ville une priorité.

Dans le domaine spécifique de la gestion de l'espace urbain, la ville est confrontée à de sérieux problèmes liés à :

- une urbanisation croissante marquée par l'insuffisance de structures urbaines ;
- l'accroissement incontrôlé d'occupations irrégulières malgré les mesures prises par les autorités locales.

I.3- Aspects socio-démographiques

En 2001, dans le cadre de l'élaboration du Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) de Saint-Louis, le Groupement Consultants Associés (GCA) avait mené des enquêtes dans l'ensemble de la Commune.

L'*Enquête ménage* effectuée par le consultant a permis d'estimer la population urbaine de Saint-Louis à 156.993 habitants. Cette population est constituée en majorité de femmes, avec 79.858 habitants, soit 50,87 % de la population communale. La population urbaine, comme dans l'ensemble du Sénégal, est jeune. Les personnes âgées de moins de vingt ans représentent 51 %, contre 6,6% pour les tranches d'âge supérieures à soixante ans

Selon la même enquête du GCA, la Commune de Saint-Louis compte 17.969 ménages, soit en moyenne 9 personnes par ménage. On note une forte prédominance des chefs de ménage de sexe masculin (62,6%). Le pourcentage des femmes chefs de ménage est supérieur à la moyenne nationale estimée à 29 % par l'Enquête Sénégalaise sur les Indicateurs de Santé (ESIS), réalisée en 1999 par le Ministère de la Santé. Selon le statut matrimonial, les célibataires dominent. Ils représentent 66,9% de la population en âge de procréer. Les ménages monogames constituent 21,1%, contre 6% de ménages polygames (Cf. PDU- Saint-Louis 2003, p.40).

L'Enquête ménage révèle que 98,9% des ménages de la Commune sont de nationalité sénégalaise. Les ménages étrangers les plus représentés sont formés par les Maliens et les Guinéens, avec respectivement 0,4% et 0,2%. Les ménages français comptent 0,2%, contre 0,4% constitués de Libanais, Marocains etc.

La structure des ménages selon le lieu de provenance de leur chef, montre que les chefs de ménages sont dans leur grande majorité originaires de la ville (71,4%) ou de la Vallée (10,8%). Les autres localités d'origine sont les régions de Louga (5,9%), Dakar (3,1%), Thiès (2,9%) etc.

Le taux d'analphabétisme est de 29% dans la Commune de Saint-louis. L'école coranique est fréquentée par 15,8% de la population communale. En ce qui concerne l'école française, plus de la moitié de la population urbaine (52,4%) est scolarisée.

Concernant la répartition de la population communale selon le niveau d'instruction, l'enquête réalisée en 2001 par le GCA donne les résultats suivants :

- école primaire (35,76%)
- collèges et lycées (16,15%)
- niveau supérieur (2,14%)

Selon la même enquête, les taux d'analphabétisme les plus élevés apparaissent dans les quartiers de la Langue de Barbarie : Goxu Mbaac (4,14%), Guet- Ndar Dack (3,5%), Guet Ndar Lodo (2,1%), etc.

La population urbaine est très fortement concentrée dans le faubourg de Sor, qui compte 59% de l'ensemble communal. La Langue de Barbarie vient ensuite, avec 29,5%. L'île et les quartiers périphériques affichent des parts comparables, avec respectivement 6,3% et 5,3 %.

Selon le PDU, le taux d'accroissement annuel de la population de Saint-Louis a varié entre 2,2% et 4,1%, au cours des cinquante dernières années. Il était de 3,8% entre 1955 et 1961 avant de grimper à 4,1% entre 1961 et 1976. Cette situation est due à la sécheresse des années soixante-dix (1970), qui a accéléré l'exode rural. Les populations de la Vallée sont venues s'installer massivement à Saint-Louis. Ce taux a

connu une forte baisse entre 1976 et 1988, en passant à seulement 2,2%. Le taux de croissance de la ville, sur les 13 ans qui séparent 1988 et 2001, a connu une légère progression en passant à 2,4%.

I.4- Activités économiques urbaines

I.4.1 La pêche

La pêche est une activité motrice de l'économie urbaine, avec une grande marge de progression. En dehors du mareyage et de la transformation, on note des activités très variées autour de la pêche : charpentiers, vendeurs de glace, réparateurs de moteurs hors bord, etc.

En 1995, la pêche et ses activités connexes concernaient près de 38.000 personnes, soit 25% de la population communale et a contribué à hauteur de 9 milliards environ à la formation du PLB communal. Selon les résultats de l'enquête socio-économique du Groupement Consultants Associés, la commune de Saint-Louis comptait, en 2001, quelques 9086 pêcheurs, soit 20,92% de la population active occupée.

La pêche connaît une intensité relative d'activités en aval et contribue à hauteur de 8,8 milliards de valeur ajoutée au niveau du secteur primaire. Elle a permis l'implantation de bon nombre de PMI/PME et le développement du secteur informel, notamment le commerce et l'artisanat.

Le mareyage, qui a pour fonction de satisfaire la demande de poisson frais concerne les 90% des mises à terre. Les 10% restants sont transformées en poisson séché ou fumé. Le mareyage, destiné à la consommation locale, occupe quelques 644 femmes. Le reste de la région est approvisionné par les mareyeurs (hommes) installés à Saint-Louis et convoyant l'espèce sardinelle. La destination hors région concerne ce même groupe, mais aussi quelques femmes évoluant dans les espèces rares.

Selon le Service Régional des Pêches, les mises à terre concernaient 39.000 tonnes, pour une valeur commerciale de 9,7 milliards entre 1995 et 1997. En 1992, elles concernaient 30.000 tonnes pour une valeur commerciale de 3,5 milliards. Les

pêcheurs sont passés de 14.000 personnes en 1992 à 16.000 en 1995 ; ce qui montre une nette progression. Les pirogues, presque toutes motorisées, sont passées de 1700 en 1992 à 2316 en 1995. Les débarquements qui tournaient autour de 38.000 tonnes en 1998 se composent à plus de 70% de pélagiques parmi lesquelles domine la sardinelle (90%).

1.4.2- L'artisanat

En ce qui concerne le sous-secteur de l'artisanat, l'étude réalisée en 1997 par le Club du Sahel donne les résultats suivants : 14.830 artisans répartis dans 9886 entreprises, avec une valeur ajoutée de 5,9 milliards (soit 10% du PLB communal).

En plus des établissements de formation conventionnelle, les ateliers artisanaux assurent la formation des apprentis. L'exiguïté des ateliers ainsi que la vétusté du village artisanal font que la plupart des activités artisanales se déroulent encore dans les maisons, avec des équipements relativement modestes.

Les artisans de Saint-Louis se répartissent en trois grandes catégories :

- l'artisanat de production qui concerne la transformation de poisson, la couture, la fabrication des produits alimentaires, la maçonnerie, la menuiserie, etc. C'est la catégorie la plus importante, avec 62 % des entreprises artisanales.
- L'artisanat de service (28%), affiche selon l'ordre d'importance la coiffure et le tressage, la réparation mécanique, l'électricité, la plomberie, etc.
- L'artisanat d'art (10%) qui se compose essentiellement de la sculpture sur bois, la bijouterie, la broderie, etc.

1.4.3- Le tourisme

Le tourisme connaît un certain regain d'intérêt depuis le début des années 1990, dans le cadre de la coopération décentralisée avec la ville de Lille et la région Nord-Pas-de-Calais (France). La commune a enregistré des résultats encourageants en matière d'implantation de structures d'accueil. Selon le PDU, en 2002 on notait 23 établissements composés d'hôtels et d'auberges, contre 7 seulement en 1993.

La capacité d'hébergement est passée de 256 chambres avec 520 lits en 1993 à 463 chambres et près de 1000 lits installés en 2002 ; soit un investissement estimé à 2,2

milliards de francs CFA. Les arrivées estimées à 15.600 en 1993 sont passées à 42.159 en 1999, pour une durée de séjour de 113.810 nuits. Malgré la progression assez significative en nombre, ce résultat est encore en deçà des performances qu'on est en droit d'attendre de ce secteur, qui bénéficie de conditions très favorables : crise casamançaise, notoriété de Saint-Louis, etc.

Selon l'étude, « *Economie locale de Saint-Louis* », réalisée par le Club du Sahel, l'activité touristique a atteint une production de 2,4 milliards en 1997, pour une valeur ajoutée de 1,3 milliard. Elle occupait 421 actifs constitués essentiellement de jeunes. Secteur porteur à cause de ses atouts, le tourisme a permis le développement de beaucoup d'activités dans le domaine du commerce et celui de l'artisanat d'art.

I.4.4- Le commerce informel et les PME/PMI

Selon l'étude « *Economie locale de Saint-Louis* » du Club du Sahel, le commerce informel concernait quelques 8645 unités en 1997. Ces unités commerciales sont réparties sur les trois marchés de la ville (marchés de Sor, Guet-Ndar et Pikine) et les coins de rue de tous les quartiers. Il importe de noter le rôle prépondérant de la pêche et de l'agriculture, qui permettent en aval le développement de beaucoup d'activités commerciales.

Selon l'étude réalisée par le Club du Sahel, les PME/PMI ont enregistré une production de 13,9 milliards en valeur ajoutée avec la création de 3000 emplois en 1995. Avec plus de 40 % des PME/PMI, le mareyage constitue le sous-secteur le plus dynamique. Avec une contribution en valeur ajoutée (VA) de 3,6 milliards, le commerce occupe la deuxième place du secteur secondaire. Vient ensuite l'agro - service avec une valeur ajoutée qui tourne autour d'un milliard.

Le sous-secteur BTP, malgré son bas niveau de développement est concerné par plus de 1250 emplois, soit 43% des créations du secteur. La contribution des PME/PMI, évaluée à 13,9 milliards en 1995 (24% du Produit Local Brut de la commune), paraît faible face aux résultats qu'on est en droit d'attendre de ce secteur. (Cf. PDU Saint-Louis, 2001, p.63).

Depuis 1985, Saint-Louis dispose d'un Domaine Industriel régi par la loi n°77-90. Ce domaine abrite des PME/PMI en plus de ceux installés en dehors de celui-ci. Selon le PDU, la commune de Saint-Louis comptait en 1997 340 PME/PMI dont 13 installées dans le Domaine Industriel.

1.4.5- Le transport urbain

Il constitue une activité économique urbaine non moins importante. En 1997, le transport urbain était assuré par 309 taxis, 56 cars, 18 camionnettes, 50 cars communément appelés « Ndiaga Ndiaye » et 154 calèches. En cette même date, le transport urbain a produit une VA de 738 millions et versé près de 160 millions de rémunérations. Ce transport a fourni de l'emploi à près de 1500 actifs dont 800 chauffeurs. (cf. PDU, p.90).

Cependant, l'organisation actuelle de ce secteur connaît quelques dysfonctionnements. Le pont Faidherbe est surencombré aux heures de sortie et d'entrée des bureaux, des lycées et des écoles et constitue un goulot d'étranglement de plus en plus gênant. La circulation pédestre et automobile, à ces heures, est intense. L'état de délabrement des routes influe sur la durée de vie des véhicules. Le déplacement de la gare routière de Bango à Diamaguène n'a eu que des effets limités sur la décongestion de la Place de l'Indépendance.

CHAPITRE II : MONOGRAPHIE DU QUARTIER DE DIAMAGUENE

Elle constitue la présentation du cadre spécifique de l'étude. Y figurent l'historique du quartier, les données physiques, démographiques et socio-économiques.

II.1- Historique

Le quartier de Diamaguène a été créé en 1930 par le Maire de l'époque en vue de reloger une partie des habitants de la Langue de Barbarie victime du débordement des eaux du fleuve. Le quartier connaîtra une évolution démographique lente à ses débuts et ce n'est que plus tard que ses premiers habitants seront rejoints par des migrants venus des villages environnants.

Le nom du quartier viendrait de la déformation du terme wolof « *diam dia* » qui signifie littéralement « la paix ». Pour les premiers habitants, leur lieu d'accueil était un havre de paix, comparé à leur ancienne demeure exposée aux caprices de l'Océan.

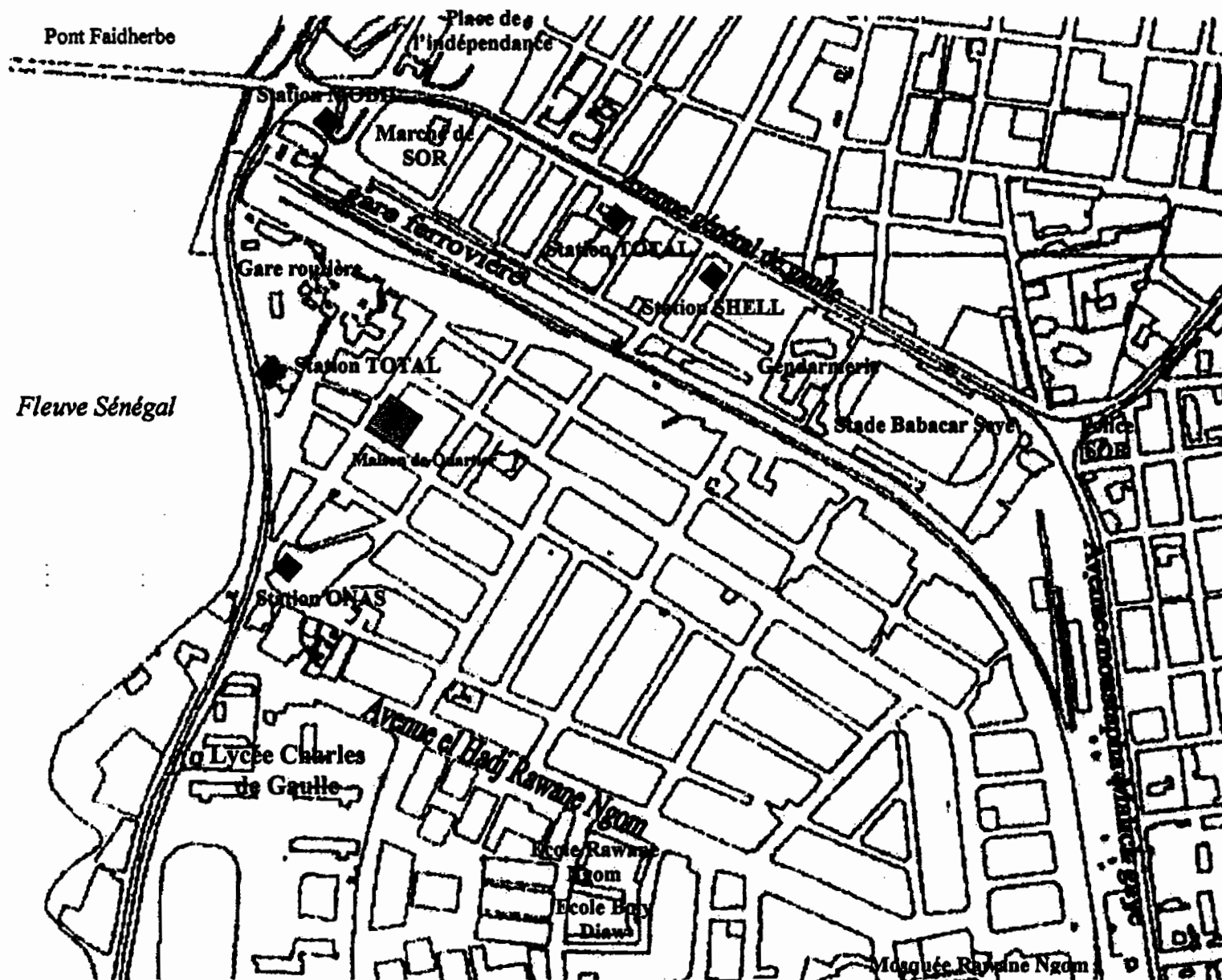
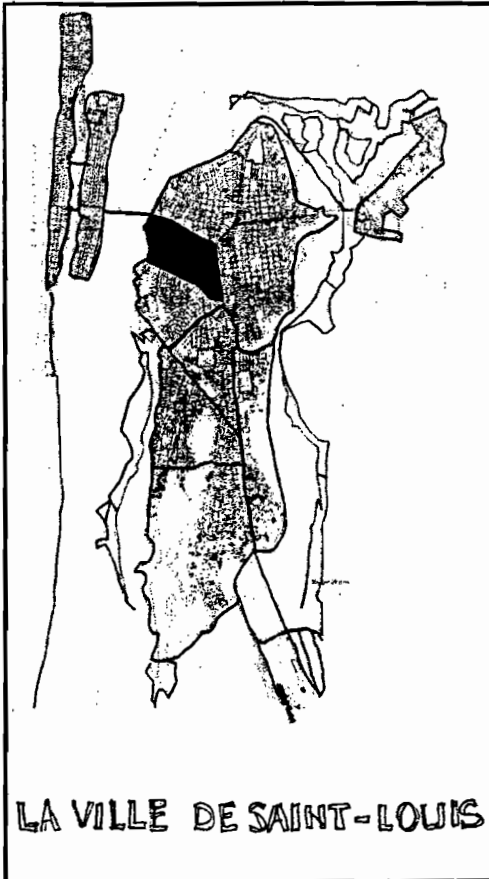
En 1954, le quartier qui était essentiellement composé d'habitations en paille subit une série d'incendies qui jetèrent les populations dans la désolation. Diamaguène a subi également plusieurs inondations dont la plus durement ressentie par ses habitants fut celle de 1994.

II.2- Caractéristiques physiques

Le quartier de Diamaguène est situé dans le faubourg de Sor. Il est limité au Nord par l'avenue Général De Gaulle, au Sud par l'avenue Rawane Ngom, à l'Ouest par la route nationale Dakar - Saint- Louis et le grand bras du fleuve Sénégal et à l'Est par l'avenue Moustapha Malick Gaye.

Quartier de Diamaguène

Carte n°2



SOURCE :

Agence de Développement Communal
Partenariat avec Saint-Louis et sa Région
1998-2002



Le quartier couvre une superficie de 30, 27 hectares, avec 734 parcelles, parmi lesquelles 696 sont habitées. Les 38 parcelles restantes sont pour certaines inoccupées mais le plus souvent elles abritent des activités économiques.

La situation foncière du quartier présente une double caractéristique. Si l'ensemble des parcelles situées entre l'Avenue De Gaule et le chemin de fer dispose de titres fonciers, la plupart des ménages habitant l'autre partie du quartier ne bénéficient que d'un permis d'occuper. L'achèvement du lotissement de 1986, en vue de régulariser cette partie du quartier demeure problématique à cause du manque d'espace vide pouvant recaser les familles qui seraient déplacées.

Du fait de la voie ferrée qui traverse le quartier dans sa longueur, beaucoup d'habitants pensent que le sous-quartier « Guinaw Rails » situé entre le chemin de fer et l'avenue De Gaulle n'appartient pas à Diamaguène. Le quartier abrite sur son territoire un certain nombre d'infrastructures d'envergure communale. Il s'agit du marché de Sor du stade Maître Babacar Séye, de la gare ferroviaire. La présence de ces infrastructures compromet sérieusement l'homogénéité du quartier. L'exploitation du tronçon Tivaouane - Saint-Louis du chemin de fer est arrêtée depuis 1996. La gare ferroviaire, réfectionnée entièrement en 2001 en vue de la réouverture de ce tronçon, n'est toujours pas fonctionnelle.

Il s'y ajoute la mauvaise gestion de l'espace que rendent compte la présence de cette bande de terre inhabitée le long du chemin de fer et la gare ferroviaire, qui crée un effet d'encombrement. Toutefois ce manque d'espace connaît un début de solution, avec le transfert effectif de la gare routière (anciennement situé à Diamaguène) à l'entrée de la ville. Le manque d'espace étant un des problèmes de Diamaguène, il importe que le Conseil de Quartier puisse s'exprimer sur l'utilisation de ces éventuelles espaces libérés.

II.3- Caractéristiques démographiques

L'*Enquête ménage* effectuée en 2001 par le Groupement Consultants Associés (GCA) sur l'ensemble de la commune de Saint-Louis a permis d'estimer la population de Diamaguène à 9.232 habitants.

Cette population est répartie dans 1091 ménages, soit une moyenne de 9 personnes par ménage.

Le quartier est caractérisé par une population très jeune, puisque 73% de celle-ci ont moins de 35 ans et près de la moitié (46%) est âgée de moins de 18 ans. Les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes. Avec un effectif total de 4736 (contre 4496 femmes), ils représentent 51,2% de la population du quartier. En effet, Diamaguène est l'un des rares quartiers de Saint-Louis où l'on peut observer une prédominance de la population masculine.

La structure démographique du quartier a connu un léger changement du point de vue de la répartition de la population par sexe. En 1996, l'enquête du Programme d'Appui au Développement des Quartiers (PRADEQ) menée dans l'ensemble des parcelles du quartier avait permis d'estimer la population de Diamaguène à 8300 habitants. La population féminine était légèrement majoritaire, avec 51,5% de la population du quartier.

La composition ethnique du quartier laisse apparaître une relative homogénéité, avec 70% de Wolof. Les autres ethnies sont les Haal Pulaar (19%), les Bambara (5,1%), les Maure (2,2%), les Sérère (1,4%), etc. Les 7,4% restants sont répartis entre les autres minorités : Mandingue, Mancagne, Mandjack, Soninké, etc.

Avec 98,5% d'adeptes, l'islam demeure la religion de la plupart des habitants du quartier. Les 21,5% restants étant composés de chrétiens. Les Tidjanes forment la confrérie dominante, avec 60% des musulmans du quartier. Les Mourides viennent en seconde position (24,1%), suivis des Khadriya (8,8%) et des Layènes (7,1%).

II.4- Données socio-économiques

II.4.1- Le cadre de vie

L'inventaire des problèmes prioritaires du quartier, réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan de Développement du Quartier, fait ressortir en premier lieu la dégradation du cadre de vie. Les problèmes identifiés dans ce domaine sont :

- absence de site relais pour l'évacuation des ordures ménagères ;
- inondations fréquentes du quartier ;
- système d'assainissement autonome incomplet ;
- encombrement de l'espace urbain par la voie ferrée.

Plusieurs systèmes d'évacuation des eaux usées existent à Diamaguène. Le quartier dispose de deux réseaux d'égout. Le premier réseau construit pour la Municipalité date de 1964, mais il n'a jamais été fonctionnel. Le second réseau, communément appelé « réseau SINCO », a été construit au début des années 90. Cependant, l'absence du curage régulier entraîne des refoulements dans la rue ; ce qui entraîne des problèmes de santé publique.

L'absence de système adéquat d'évacuation des eaux usées fait que la plupart des ménages continuent de déverser leurs eaux usées dans le fleuve ou dans la rue. Elles sont souvent versées avec les déchets dans un trou creusé dans une rue atténuante à la cour. Quand il est plein, on le recouvre de sable et un autre trou est creusé à proximité. Ce système qui favorise l'infiltration des déchets jusqu'à la nappe phréatique, évite les constantes allées et venues vers les dépotoirs.

Enfin, des fosses sceptiques individuelles complètent ce système. Cependant, faute de système de vidange, les ménages font généralement recours à la rue pour effectuer la vidange de leurs fosses. L'enquête sur les eaux usées menée par le PRADEQ sur l'ensemble des ménages du quartier donne les résultats suivants : 11% des ménages sont reliés au réseau SINCO, 73% ont des fosses sceptique et les 16% restants ne bénéficient d'aucun système. Parmi les fosses, 32% sont dégradés ou hors d'usage. Cette situation entraîne des risques de pollution de la nappe phréatique située à moins de 2 mètres de profondeur

L'hivernage constitue un casse-tête pour les populations. Diamaguène étant situé en dessous du niveau du fleuve, dès les premières pluies les eaux stagnent dans les rues et les cours des maisons. Cette situation compromet sérieusement la circulation des personnes et des biens dans le quartier. La réalisation en cours du projet d'assainissement autonome du quartier, la construction de caniveaux sur l'avenue Rawane Ngom et d'une station de pompage à Diamaguène devraient concourir à atténuer ces difficultés.

D'une manière générale, le cadre de vie des populations de Diamaguène est caractérisé par le manque d'espaces verts et d'arbres, l'insalubrité, le bruit ... Des campagnes de reboisement sont régulièrement organisées par les ASC, mais le manque de suivi et la salinité du sol rendent difficile la survie des arbres.

L'absence d'éclairage public la nuit crée un sentiment d'insécurité. En effet, le quartier ne dispose que de quelques lampadaires qui marchent. La présence d'infrastructures communales, comme le marché de Sor qui abrite souvent des personnes de moralité douteuse, augmente ce sentiment d'insécurité.

II.4.2- L'état sanitaire du quartier

L'Enquête ménage effectuée par le PRADEQ en 1996 montre que les principales maladies rencontrées dans le quartier sont le paludisme, les parasitoses, les anémies, etc. D'après cette même enquête, les consultations se font essentiellement au dispensaire du quartier (80% des ménages). Les 20% restants font leurs consultations à l'Hôpital Régional.

Concernant les femmes enceintes, la même enquête a fourni les résultats suivants : 93% d'entre elles bénéficient d'un suivi médical régulier, 77% font leurs consultations prénatales au dispensaire de Diamaguène et 33% à l'hôpital.

En matière de vaccination, le quartier bénéficie d'une bonne couverture. D'ailleurs, dans le cadre du Programme Elargi de Vaccination (PEV), le dispensaire de Diamaguène a été reconnu comme celui qui a obtenu les meilleurs résultats :

98,5% des ménages enquêtés affirment avoir fait vacciner leurs enfants. Le quartier bénéficie d'une bonne couverture médicale. Le dispensaire -PMI, construit en 1962, a été réhabilité en 1996 par le Programme Mère - Enfant (PME) du Partenariat Lille/Saint-Louis.

En outre, le quartier dispose de deux cliniques privées et de deux (2) Centres de Nutrition Communautaires (CNC). Ces centres profitent aux mamans bénéficiaires, avec leurs enfants âgés de 0 à 6 ans. Le quartier a bénéficié du Programme Mère - Enfant pour la formation d'Agents de Relais Communautaires (ARC). Ces derniers servent de relais à l'information et organisent des causeries sur des thèmes comme la vaccination, la santé maternelle et infantile, la nutrition, etc.

En matière de prévention, des causeries éducatives sont menées fréquemment par les groupements de femmes du quartier. Les thèmes abordés sont généralement le SIDA, le planning familial, etc.

II.4.3- L'éducation et la formation

L'éducation à Diamaguène est multiforme et concerne toutes les couches sociales. Les principales structures éducatives fréquentées par les jeunes du quartier sont l'école élémentaire, l'école coranique et les ateliers d'apprentissage. D'autres formes d'éducation comme l'alphabétisation des adultes et l'école maternelle existent également.

En ce qui concerne l'école élémentaire, il faut noter que le quartier ne dispose d'aucune école. Les deux écoles, Rawane Ngom et Boly Diaw, qui lui sont affectées ne sont pas situées sur le territoire de Diamaguène mais dans ses environs immédiats : le quartier de Léona /HLM. Ces deux écoles souffrent de façon aigue du manque de tables-bancs et de matériel didactique. Les effectifs pléthoriques rendent pratiquement difficile le suivi rapproché des élèves ; ce qui a amené certaines associations du quartier à développer des cours de vacances en direction des élèves. Malgré ces efforts, la déperdition scolaire reste une réalité dans le quartier

Pour venir à bout de ces difficultés, les deux écoles ont établi des relations avec des organismes extérieurs tels le partenariat avec Saint-Louis et sa Région et la Fondation Paul-Gérin Lajoie (PGL). Ce partenariat a permis la réalisation d'un certain nombre de projets (bibliothèque, boutique scolaire...)

Le quartier de Diamaguène dispose également d'une école maternelle : il s'agit de la garderie d'enfants « *Fonk Sa Wajur* ». Portée sur les fonts baptismaux en Janvier 2001 par l'Association pour le Développement de Diamaguène (ADD), l'école compte actuellement 115 pensionnaires âgés de 0 à 6 ans et répartis en quatre sections.

L'enseignement coranique est développé dans le quartier. Il existe à Diamaguène plusieurs écoles coraniques (une vingtaine environ) qui accueillent à la fois les enfants du quartier et ceux des villages environnants. Les enfants du quartier associent le plus souvent l'école élémentaire et l'enseignement coranique, tandis que les talibés se consacrent exclusivement à l'enseignement coranique.

L'apprentissage dans les ateliers artisanaux concerne un nombre assez important de jeunes du quartier. Il constitue un recours pour ces enfants exclus du système scolaire et en quête de qualification professionnelle. Toutefois, il faut noter que cette formation est encore non formelle et se limite à la pratique.

Concernant l'éducation des adultes, des cours d'alphabétisation sont organisés par plusieurs groupements féminins du quartier. Ces cours, dispensés principalement en langue Wolof, concernent majoritairement les femmes.

Faute d'espace, le quartier ne dispose d'aucune infrastructure sportive ou de loisirs dans son territoire. Aujourd'hui, l'aménagement d'un complexe sportif est ressenti comme une nécessité par les jeunes du quartier. Les activités socio-culturelles et de détente sont généralement prises en compte par les Associations Sportives et Culturelles (ASC). Le quartier compte quatre ASC : Bok Jom, Maison Blanche, Guney Rail et Diakarlo.

II.4.4- L'économie et l'emploi

L'économie et l'emploi constituent des priorités de développement dans le quartier de Diamaguène. En effet, il ressort du Plan de Développement du Quartier (PDQ) que la situation économique du quartier est préoccupante pour les populations, puisque celle-ci constitue le troisième problème prioritaire du quartier. Cette situation est caractérisée par la faiblesse des revenus des ménages, les difficultés d'accès au crédit, l'absence d'appui aux opérateurs économiques, le manque d'insertion des jeunes, etc.

Concernant le niveau de revenu des ménages, l'enquête effectuée par le PRADEQ sur 137 ménages du quartier donne les résultats suivants :

- 20% des ménages connaissent une situation d'extrême précarité, avec moins de 40.000 Fcfa par mois ;
- 60% des ménages disposent de revenus faibles, allant de 40.000 à 130.000 Fcfa par mois;
- les autres 20% des ménages vivent dans une relative aisance, avec un revenu mensuel supérieur à 130.000Fcfa.

Les dépenses en matière de santé, d'éducation et d'habillement, si elles surviennent, sont généralement perçues comme une charge supplémentaire par les populations puisqu'elles ne sont pas réellement pris en compte dans les prévisions mensuelles.

L'absence d'appui conséquent aux opérateurs économiques constitue certainement un casse-tête pour les populations de Diamaguène. Concernant le secteur économique, les besoins exprimés par les participants aux ateliers d'actualisation du PDQ sont multiples : la formation, l'accès au crédit, l'extension spatiale de l'activité, etc.

En 1996, des enquêtes réalisées par le PRADEQ dans le cadre de l'élaboration du PDQ avaient permis de recenser 114 opérateurs économiques exerçant à Diamaguène, en dehors du Marché de Sor. Il s'agit de 60 commerçants (boutiques ou étalages), de 8 télécentres et de 46 artisans. Ces artisans se répartissaient comme suit :

- artisanat de production (22)
- artisanat de service (19)
- artisanat d'art (9)

Concernant le domaine de la vie active, le quartier de Diamaguène connaît un niveau d'activités relativement faible. En effet, selon les résultats de l'*Enquête assainissement* de l'ADC, 40% de la population active du quartier exercent une activité rémunérée. La population inoccupée est essentiellement composée de ménagères (33%) et de chômeurs (20%). Ainsi, un actif prend en charge 6.5 personnes en moyenne.

Du point de vue de la répartition de la répartition active par secteurs d'activités, la même enquête nous donne les résultats suivants : commerce 33%, artisanat 22%, salariés des secteurs public et privé 20% (Source : PDQ Diamaguène, 2001, p.p. 35-36)

CHAPITRE III : PRESENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE DIAMAGUENE

Dans ce chapitre, nous avons fait état de la genèse du Conseil de Quartier (processus de création), de ses missions et objectifs, de la typologie des OCB qui le composent et de ses organes de fonctionnement.

III.1- Processus de création

Dans le cadre de la décentralisation et devant la nécessité de promouvoir la participation des populations à l'échelle des quartiers, la Municipalité de Saint-Louis a entrepris depuis 1995 une politique de mise en place de Conseils de Quartiers (CQ). Ce projet avait été confié à la Cellule de Coordination d'Information et d'Animation pour le Développement Local (CCIADL) qui devrait l'exécuter avec l'appui des partenaires au développement. Créée en 1994 après deux journées d'échanges et de réflexion, la CCIADL est devenue depuis 1996 l'Agence de Développement Communal (ADC) de Saint-louis

Cette approche novatrice du développement local devrait être testée dans un premier quartier. Soucieuse d'une démarche participative, la CCIADL, par le biais du Programme de Renforcement et d'Appui au Développement des Quartiers (PRADEQ), devrait d'abord mener un important travail de sensibilisation en direction des populations des quartiers éligibles.

Au terme d'une enquête de faisabilité, Diamaguène est apparu, parmi les six quartiers présélectionnés comme répondant le mieux aux critères définis.

Le choix de Diamaguène comme expérience test a été sous-tendu par les critères suivants :

- la régularité du quartier sur le plan foncier ;
- le niveau de peuplement ;
- le dynamisme du quartier appréhendé par le nombre d'associations mais surtout leurs réalisations ;
- le caractère défavorisé du quartier en termes d'infrastructures ;
- la position centrale du quartier sur le plan géographique.

Après ce choix définitif porté sur Diamaguène, le PRADEQ mena plusieurs réunions d'informations avec les populations du quartier, afin de définir de façon concertée, la démarche à suivre.

Le 11 Décembre 1995, un Comité de Pilotage (CP) a été mis en place à l'issue d'une Assemblée Générale composée de personnes représentant les associations du quartier, de personnes ressources et des représentants du PRADEQ. L'AG a retenu que chaque structure associative du quartier aura un représentant au CP. Le délégué de quartier, les conseillers municipaux habitent le quartier ainsi que les représentants des autorités étaient membres de droit du Conseil de pilotage. Les personnes ressources du quartier devraient être associées de façon ponctuelle aux travaux du comité de pilotage, en fonction de leurs compétences.

Ce comité de pilotage avait pour mission fondamentale de mobiliser les populations du quartier autour de l'élaboration d'un Plan de développement de Quartier (PDQ). Avec l'appui technique et méthodologique du PRADEQ, le CP a effectué un diagnostic complet des atouts et faiblesses du quartier en matière de développement. Ce diagnostic était basé sur une démarche participative, articulée en plusieurs étapes interactives où l'appropriation de la méthodologie et la validation consensuelle étaient érigées en principes.

Ainsi, un état des lieux visant à recenser de façon exhaustive, les infrastructures, les activités économiques, les structures associatives, etc., a été effectué dans le quartier.

Pour compléter l'état des lieux, trois types d'enquêtes ont été menés :

- une enquête ménage effectuée sur un échantillon de 137 ménages ;
- une enquête sur les opérations économiques ;
- une enquête sur les structures associatives.

Après ce diagnostic, un atelier de planification participative, en vue d'intégrer les orientations stratégiques de développement du quartier a été mené. Ensuite des

séances de restitution des résultats en vue de leur validation ont été menées en direction des habitants du quartier, des Services techniques municipaux et des partenaires au développement. Après validation, les résultats sont alors formalisés dans un document : le PDQ qui constitue un outil de planification stratégique.

Le 14 novembre 1996, le Comité de pilotage a été officialisé en Conseil de quartier par arrêté municipal n°0015. Le CQ s'est donné le nom en Wolof de « *Kurel Suxali Diamaguène* », qui signifie littéralement « *Association pour le Développement de Diamaguène* ». Une assemblée Générale constitutive a été tenue le 15 Décembre 1996, avec la mise en place d'un bureau de 9 membres.

III.2- Mission et objectifs

Dans les textes qui régissent son fonctionnement, le CQ est apolitique, non confessionnel et à but non lucratif. Il fonctionne fondamentalement sur les principes du bénévolat et du volontarisme.

Le CQ a pour mission fondamentale l'animation, la coordination et la promotion des actions de développement à l'échelle du quartier, par une mobilisation effective – c'est essentiel – des populations du quartier. Il est destiné à promouvoir la démocratie locale, à renforcer le dialogue entre les habitants du quartier et les acteurs institutionnels, à travers les Organisations Communautaires de Base (OCB) qu'il fédère.

Dans un contexte de décentralisation marqué par la multiplicité des acteurs, le CQ se veut un cadre de concertation, de négociation et de partenariat en vue d'une mobilisation des habitants autour des enjeux de développement de leur quartier. Il a la charge de mettre en œuvre les projets de développement définis dans le PDQ, par une participation effective des habitants du quartier réunis dans les OCB.

Pour remplir cette mission, le CQ vise les objectifs suivants :

- servir d'interface entre les partenaires au développement (Municipalité, Partenariat Lille/Saint-Louis,...) et les structures associatives du quartier, pour toutes les actions de développement entreprises dans le quartier ;
- susciter la mobilisation et la participation populaire à la mise en œuvre des projets du PDQ ;
- regrouper et coordonner les OCB du quartier autour des enjeux de développement ;
- appuyer les initiatives d'autopromotion des populations, en adéquation avec les domaines prioritaires de développement définis dans le PDQ.

III.3- Typologie des Organisations Communautaires de Base (OCB) membres du Conseil de Quartier

Le Conseil de Quartier (CQ) de Diamaguène est une fédération d'associations, composée des Organisations Communautaires de Base (OCB) du quartier ayant dûment rempli les conditions d'adhésion. C'est dire que ces OCB sont déterminantes dans la réussite de la mission que s'est assignée le CQ, dans la mesure où il n'est pas envisageable que les personnes physiques soient membres dudit conseil.

Néanmoins, le Délégué de quartier, les conseillers municipaux habitant le quartier, qui étaient membres de droit du CP, sont devenus membres à titre consultatif du CQ.

III.3.1- Les Groupements d'intérêt Economique (GIE)

Ce sont des associations à vocation plus ou moins économique, dont il n'est pas toujours facile de définir le caractère communautaire ou d'intérêt général. Les GIE sont constitués pour la plupart de jeunes gens du quartier en quête de revenus additionnels et interviennent dans la prestation de services publics. Ces GIE poursuivent un double objectif :

- s'organiser pour se donner les moyens d'accéder à un emploi ou à des revenus additionnels ;
- contribuer à l'amélioration des conditions de vie du quartier par la prestation de services publics et l'engagement à des actions d'intérêt général.

La recherche d'objectifs sociaux, en participant aux dynamiques locales de développement dans le cadre de la mise en œuvre des projets du PDQ confère à ces GIE un caractère communautaire. C'est, par exemple, le cas du GIE CETOM qui constitue aujourd'hui le principal dispositif de ramassage des ordures ménagères du quartier.

III.3.2- Les Groupements de Promotion Féminine (GPF)

Ce sont des groupements de femmes à caractère essentiellement social. Ces groupements, le plus souvent informels, sont des espaces de socialisation réinventés et visent la promotion sociale et économique de leurs membres.

L'action des GPF est plutôt orientée vers le soutien de leurs membres, notamment dans les cérémonies familiales (baptêmes, mariages ...). Ils peuvent aussi mener des actions de sensibilisation et d'information par rapport à certains problèmes sociaux que rencontrent les femmes du quartier.

Face à leurs moyens financiers souvent dérisoires, ces GPF ont tendance à s'officialiser pour lever les contraintes liées à l'accès au crédit.

III.3.3- Les Associations Sportives et Culturelles (ASC)

Diamaguène compte quatre (4) ASC, qui sont toutes membres du Conseil de Quartier. Ces structures interviennent dans le domaine du sport et de la culture, qui est leur domaine de prédilection.

Les ASC se composent pour la plupart de jeunes gens habitant une même zone géographique du quartier et sont structurées en deux sections : une section

sportive et une section culturelle. Dans le cadre de la mise en œuvre des projets définis dans le PDQ, ces ASC mènent des actions de sensibilisation et d'amélioration du cadre de vie (campagnes de reboisement, nettoyage des rues...) Aussi, les activités de ces ASC sont pour l'essentiel circonscrites dans le domaine du sport ; même si celles-ci ont de plus en plus tendance à élargir leur champ d'action.

Ces associations ont une grande capacité de mobilisation, surtout pendant les vacances scolaires qui correspondent avec les tournois sportifs communément appelés « *navétanes*.»⁴¹

III.3.4- Les Organisations de Jeunes Filles (OJF)

Ce sont des structures plus ou moins autonomes, composées de jeunes filles du quartier. Les OJF sont le plus souvent les sections féminines des ASC ou bien d'autres associations, qui se réorganisent pour former une structure connexe. Leurs activités sont surtout orientées vers le domaine socioculturel : théâtre, danse, sensibilisation sur des thèmes comme les MST/SIDA, la sexualité précoce ...

Les OJF mènent aussi des activités génératrices de revenus comme la couture, la teinture, etc.

III.3.5- Les Associations à Thèmes (AT)

Ce sont des associations d'animation qui oeuvrent pour une cause bien définie ou qui défendent une catégorie sociale vulnérable : handicapés, talibés, etc. Ces associations poursuivent le plus souvent des objectifs à caractère social et communautaire : appuyer ou assurer le suivi d'une politique éducative, sanitaire, etc., mis en place par l'Etat ou bien par un bailleur.

Les associations à thème jouent un rôle fondamental dans la prise en charge des problèmes sociaux que rencontrent les populations du quartier. C'est le cas du Comité de Santé et du Comité des handicapés, qui s'activent dans la prise en charge communautaire des problèmes sociaux, notamment dans le domaine de la santé.

⁴¹ Expression wolof qui désigne les tournois de football organisés pendant les vacances scolaires.

III.3.6- Les Mutuelles

Elles sont généralement constituées d'associations ou de personnes individuelles poursuivant les mêmes objectifs et évoluant dans un domaine particulier de la vie sociale et/ou économique.

Contrairement aux autres types d'OCB, leur échelle d'intervention constitue généralement le quartier. L'objectif de ces associations étant de permettre à leurs membres d'accéder à certains services publics avec le moindre coût. C'est le cas de l'Union des Groupements Féminins de Diamaguène (UGFD) qui œuvre pour la promotion des femmes, par l'octroi de crédits rotatifs.

III.3.7- Les Associations de Développement de Quartier (ADQ)

Ces associations, qui ont le quartier comme échelle d'action, constituent un aspect nouveau de la dynamique associative dans la Commune de Saint-Louis. Leur domaine d'intervention est plus large et elles s'occupent de problèmes plus globaux que les autres types d'OCB. Leur mission fondamentale est de promouvoir le développement social et économique du quartier, par une participation effective à la mise en œuvre des projets du PDQ. De par leur échelle d'action et leurs réalisations, ces structures ont une crédibilité sociale élevée auprès des habitants du quartier et des partenaires au développement. C'est le cas de l'Association pour le Développement de Diamaguène (ADD), qui compte aujourd'hui beaucoup de réalisations, en matière de développement, dans le quartier.

III.4- Les Organes de fonctionnement

Le Conseil de quartier de Diamaguène fonctionne principalement à travers ses trois organes que sont l'Assemblée générale, le Comité directeur et le Bureau.

III.4.1- L'Assemblée Générale (AG)

C'est l'organe de délibération du Conseil de Quartier. Elle est composée des représentants des OCB (2 par structure), des animateurs de zones et des personnes ressources du quartier (conseillers municipaux, Délégué de quartier, etc.). L'AG, qui est l'instance suprême du Conseil, est la seule habilitée à adopter ou à modifier le Règlement intérieur du Conseil de quartier. Elle se réunit en session ordinaire d'informations tous les 06 mois et en session de renouvellement tous les 02 ans.

L'AG délibère sur les rapports d'activités des différentes commissions du Bureau, adopte les bilans financiers de l'exercice précédent et élit les commissaires aux comptes. L'Assemblée Générale peut être convoquée en session extraordinaire, sur la demande, motivée par écrit des 2/3 de ses membres.

III.4.2- Le Comité Directeur (CD)

Le Comité Directeur se compose des mandataires des OCB (1 par structure), des représentants de zones et des personnes ressources de quartier. Le CD, organe de décision du Conseil de quartier, contrôle les tâches confiées au Bureau et, pour ce faire, travaille en étroite collaboration avec celui-ci.

Le comité directeur fixe les orientations générales du Conseil de Quartier ainsi que les objectifs à atteindre, en adéquation avec les projets prioritaires du quartier définis dans le PDQ. Le CD se réunit en session ordinaire tous les 03 mois et en session extraordinaire, sur la demande écrite des 2 /3 de ses membres.

Il faut noter que le fonctionnement du CD détermine largement la participation des populations aux projets du PDQ. En effet, c'est au sein du CD que doit être assurée la communication entre le Conseil de Quartier et les populations du quartier.

III.4.3- Le Bureau

C'est l'organe exécutif du Conseil de Quartier. Le bureau est élu par le Comité Directeur et au sein de celui-ci. Son mandat est de deux (02) ans et les membres sortant sont rééligibles, s'ils sont mandatés par leur structure.

Le Bureau se compose comme suit : un (01) président, deux(02) vice-présidents chargés respectivement des finances et des projets , un (01) secrétaire général et son adjoint, un (01) trésorier général et son adjoint et six (06) présidents de commission thématiques. Deux commissaires aux comptes, élus par l'Assemblée générale, sont chargés du contrôle des finances.

Les commissions thématiques du Bureau concernent :

- la jeunesse, les sports et loisirs ;
- l'environnement ;
- la santé ;
- l'éducation;
- la formation et l'emploi ;
- l'animation, le contrôle et le suivi de la Maison de Quartier.

Le Bureau est chargé de la mise en œuvre des projets de développement définis par le Comité Directeur. Il est également chargé d'appuyer les OCB dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets de développement, en adéquation avec les orientations du PDQ. Pour ce faire, il fait appel aux commissions thématiques, en fonction de leurs domaines d'intervention. Celles-ci sont chargées, à leur tour, de mobiliser les populations du quartier et les partenaires, pour réaliser les projets du PDQ.

TROISIEME PARTIE

ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES D'ENQUETE

Cette dernière partie de l'étude, composée de trois chapitres, est consacrée au traitement de l'information obtenue par l'enquête pour la présenter de façon à pouvoir vérifier nos hypothèses de recherche

Dans le premier chapitre, nous avons procédé à une analyse des mécanismes de coordination des acteurs au sein du Conseil de Quartier

Le second chapitre, relatif à la variable indépendante, traite des stratégies et logiques de la participation populaire

Le troisième et dernier chapitre sera consacré aux résultats induits par la participation populaire, en termes de développement local urbain pris à l'échelle du quartier.

CHAPITRE I : LA COORDINATION DES ACTEURS AU SEIN DU CONSEIL DE QUARTIER

Elle se traduit sur le terrain par l'intégration des OCB, à travers une démarche participative, ainsi que les rapports de fonctionnement que celles-ci entretiennent. La circulation de l'information entre acteurs du Conseil de Quartier rend compte également de cette coordination

I.1 Une démarche participative et consensuelle
I.1.1- L'intégration des OCB au sein du Conseil de Quartier

Par intégration, nous entendons une relation d'acteurs relativement autonomes, ayant un projet commun, et devant chercher le compromis et le consensus en vue de la réalisation de ce projet. L'intégration des OCB renvoie donc aux divers mécanismes de coordination de celles-ci au sein du CQ. En ce sens, elle dépasse la simple adhésion (des OCB) au CQ et prend en compte leurs projets et attentes.

Tableau 6 : Opinion des mandataires sur l'intégration des projets de leurs structures au CQ

Intégration au PDQ	Effectif	Fréquence (%)
Oui	47	78,3
Non	13	21,7
ENSEMBLE	60	100 %

Source : Enquêtes -2004

Les mandataires d'OCB qui estiment que les projets de leurs structures soient intégrés au PDQ font 78,3% de l'ensemble. Les 21,7% restants ont une opinion contraire. La conclusion fondamentale que l'on peut tirer de ce tableau est que le CQ, en tant qu'espace de concertation et de dialogue, permet aux OCB l'expression de

leurs attentes. C'est pourquoi d'ailleurs le CQ joue un rôle d'intermédiation entre les OCB et les partenaires institutionnels. L.D., secrétaire général du CQ précise ce qui suit : *« Les partenaires peuvent négocier des projets sans passer par le Conseil de quartier, mais l'essentiel c'est que nous soyons informés pour veiller à ce que les interventions cadrent avec les projets définis dans le PDQ. »*

Cette responsabilité gestionnaire (de nombreux projets des OCB sont traités par le CQ avant de parvenir aux partenaires) du Conseil de quartier est différemment ressentie par les OCB : simplification des démarches pour les unes, accentuation des tracasseries pour les autres. En tout état de cause, nous pensons que, dans un contexte de décentralisation marqué par la multiplicité des acteurs, le CQ constitue un modèle de participation populaire à même d'assurer une relative intégration des intérêts individuels. Comme toute action collective, la participation populaire dans le cadre du CQ, n'aura été possible que s'il y a un minimum d'intégration des OCB au sein du PDQ.

De surcroît, pour relever le défi de la participation, les responsables doivent accorder une place de choix à la coordination des initiatives. Comme le rappelle avec insistance M.D., Directeur de l'ADC :

« Le problème fondamental est celui du dialogue et de la concertation entre les acteurs. Au début, c'était difficile avec le CQ de Diamaguène, parce que c'était l'expérience-pilote. C'était un apprentissage et aujourd'hui on est arrivé à des résultats satisfaisants. L'essentiel est que les projets ne soient pas isolés les uns par rapport aux autres. A l'échelle de la ville comme celle du quartier, la coordination est indispensable. Elle est facteur de développement local. »

I.1.2- Les rapports entre OCB

La nature des rapports entre OCB constitue une autre dimension de la coordination des actions au sein du Conseil de Quartier. Nous avons établi le tableau suivant à partir des réponses obtenues sur la nature de ces rapports.

Tableau 7 : Nature des rapports entre OCB au sein du Conseil de Quartier

Nature des rapports	Effectif	Fréquence (%)
Bons	22	36,7
Assez bons	35	58,3
Conflictuels	3	5
TOTAL	60	100

Source :, Enquêtes -2004

Il ressort de ce tableau que la plupart (58,3%) de nos répondants estiment que les OCB entretiennent d'assez bons rapports au sein du CQ. Ceux qui jugent ces rapports comme étant bons font 36,7% de l'ensemble. Au contraire, les enquêtés qui perçoivent les rapports entre OCB comme étant conflictuels ne font que 5%.

En tant que structure fédérative, le CQ joue un rôle fondamental dans la gestion des conflits en vue d'assurer une relative coopération entre les acteurs. L'analyse des organisations a montré que la coopération constitue le problème le plus récurrent de l'action collective. Face aux stratégies de positionnement et de contrôle des enjeux, le conflit est souvent inévitable. Les révélations d'un de nos enquêtés, M.N., sont assez illustratives de la présence des conflits, fût-elle minime:

« Pendant les vacances scolaires qui correspondent avec les « navétanes », il y a souvent des problèmes entre les ASC du quartier, qui appartiennent à la même zone 4 de l'ODCAV. C'est un mouvement de masse et on ne peut pas gérer tout le monde ».

Les propos de M.N. vont dans le même sens : *« Lorsque j'étais secrétaire général du CQ, j'ai eu à choisir deux OCB, les plus méritants, pour l'octroi d'un financement que l'on avait obtenu du Fonds de Développement Local. Et jusqu'à présent, certains dirigeants d'OCB m'en veulent. »*

Au-delà de ses objectifs immédiats de promotion du développement local, le CQ vise à promouvoir, par le dialogue, la solidarité entre OCB. Celle-ci permet de saper les conflits d'intérêts qui peuvent naître de la redistribution des avantages participatifs. D'ailleurs, toute démarche participative qui postule au départ une approche consensuelle, doit aussi prendre en compte la dimension conflictuelle. A défaut, elle risque de multiplier les instances de contrôle sans pour autant éliminer les affrontements entre acteurs.

I.2- La circulation de l'information

I.2.1- Les mandataires d'OCB

La circulation de l'information au sein du Conseil de Quartier revêt une importance cruciale pour la coordination des actions. D'une part, elle permet aux mandataires OCB d'être au courant de toutes les décisions prises au sein du Conseil de Quartier. D'autre part, elle permet aux responsables du CQ de mobiliser plus facilement les OCB, d'autant plus que le manque de communication peut être un obstacle à la participation.

Tableau 8: Répartition des mandataires d'OCB selon qu'ils reçoivent régulièrement ou non des notes circulaires du Conseil de Quartier.

Reçoit des notes circulaires	Effectif	Fréquence (%)
OUI	54	90
NON	6	10
TOTAL	60	100%

Source : Enquêtes - 2004

D'après les données du tableau, il y a d'une manière générale, une bonne circulation de l'information au sein du Conseil de Quartier. En effet, 90% des mandataires

d'OCB sont régulièrement informés des actions envisagées par le CQ. Les 10% restants ne reçoivent pas régulièrement de notes d'informations.

En effet, pour assurer la communication entre tous les acteurs impliqués dans le processus de participation populaire, le CQ doit s'appuyer sur les mandataires d'OCB. Ces derniers sont chargés de transmettre l'information à la base. Pour Abdoulaye NIANG, la circulation de l'information au sein des associations renvoie plus généralement à la question de l'équité. Il dit :

« L'information ne permet pas seulement une acquisition de connaissance sur les faits de la réalité, mais elle est une source de pouvoir pour les membres de l'association qui maîtrisent sa circulation, car permettant (...) de réduire le pouvoir d'influence sur l'organisation de certains membres rivaux. »⁴²

Tableau 9 : Participation des mandataires d'OCB aux réunions du Conseil de Quartier

Degré de participation	Effectif	Fréquence
Souvent	45	75
Assez souvent	11	18,3
Rarement	4	6,7
ENSEMBLE	60	100

Source : Enquêtes - 2004

L'analyse de ce tableau montre que la participation des mandataires d'OCB aux réunions du Conseil de Quartier est non négligeable. La majeure partie d'entre eux (75%) participent régulièrement aux réunions. Ceux qui participent assez souvent font 18,3% de l'ensemble des enquêtés. Le niveau le plus faible de participation aux réunions ne concerne que 6,7% des mandataires.

⁴² A. NIANG. « L'implication associative au développement local et ses enjeux sociaux ». In *Revue Sénégalaise de Sociologie*, n°4/5, Janvier 2001, p.96.

Au moment des réunions, les oscillations numériques des participants sont considérables. Toutefois, les mandataires d'OCB semblent avoir compris que l'accès réduit à l'information peut biaiser leur participation aux actions initiées par le Conseil de Quartier. Cette participation aux réunions est d'autant plus importante qu'il « n' y a pas de dépossession plus grave que celle qui interdit à un sujet l'accès à la question qui le concerne. »⁴³

Au sujet de la circulation de l'information, S.T., animatrice de zone, recommande : « Que le Conseil de Quartier organise des réunions sectorielles avec les populations dans les différentes zones géographiques du quartier. C'est mieux que de ne compter que sur les mandataires. Je pense que l'on devrait créer un comité d'information chargé spécifiquement de cela. »

Les résultats satisfaisants obtenus dans le cadre de la circulation de l'information sont surtout dus à l'effort des responsables du Conseil de Quartier ; l'attitude des mandataires d'OCB étant plutôt attentiste.

Tableau 10 : Attitude des mandataires d'OCB par rapport à la recherche d'information

Va vers l'information	Effectif	Fréquence (%)
Souvent	9	15
Assez souvent	13	21,7
Rarement	38	63,3
TOTAL	60	100

Source : Enquêtes -2004

⁴³ M.M.Diagne. « Contribution à une critique du principe des paradigmes dominants ». In Joseph Ki-Zerbo (SLD), *La natte des autres*, Dakar, CODESRIA, 1992, p.113.

Quand on compare ce tableau avec le précédent, on constate que la participation des mandataires d'OCB aux réunions est sans commune mesure avec leurs attitudes par rapport à la recherche de l'information. Au regard des données, les mandataires d'OCB ne sont pas enclins à aller vers l'information. Seuls 15% des répondants vont souvent à la Maison de quartier pour chercher des informations relatives aux projets du CQ. La plupart d'entre eux (63,3%) n'y vont que rarement. Cette attitude des mandataires d'OCB est décriée par beaucoup de membres du bureau comme étant le principal obstacle à la coordination des actions.

Comme le fait remarquer M.G., président du CQ, lors de notre entretien:

« Notre principal credo, c'est la communication et la concertation avant toutes les décisions majeures qui engagent le CQ. Mais il faut que les populations soient à leur tour plus réceptives et qu'ils ne nous attendent pas toujours. La Maison de Quartier est là pour ça. »

Les propos de D.L., membre de la commission environnementale, vont dans le même sens : *« Quand on appartient à une chose, on doit s'enquérir de ce qui s'y passe. Le problème est que les mandataires sont trop attentistes vis-à-vis du Conseil du Quartier. Et dès fois, même lorsqu'ils sont informés à temps, ils tardent à transmettre à la base. »*

Pour favoriser la circulation de l'information en vue d'une meilleure coordination des actions, le Conseil de quartier ne doit plus compter que sur les mandataires d'OCB. C'est pourquoi les responsables dudit Conseil ont choisi des animateurs dans chaque zone géographique du Quartier.

1.2.2- Les Animateurs de zones

Nous venons de montrer qu'au sein du CQ, la circulation de l'information est essentiellement assurée par les responsables du Conseil de Quartier. Il y a une absence de feed-back due à l'attitude attentiste des mandataires vis-à-vis du conseil de Quartier. Pour venir à bout de ce problème, le Conseil de Quartier, fidèle à sa

démarche participative, a choisi des animateurs de zones, destinés à servir de relais à l'information. Ceux-ci, qui sont au nombre de douze (12), ont été choisis en fonction des quatre secteurs géographiques du quartier.

Depuis la dernière Assemblée Générale du CQ, ces animateurs sont membres du Comité directeur. A côté des mandataires d'OCB, ils sont chargés d'assurer la circulation de l'information entre les OCB et le Conseil, et entre celui-ci et les populations du quartier.

Il semble que cette solution alternative n'a pas permis de renforcer la communication entre acteurs au sein du Conseil de Quartier. En tout cas, c'est ce que pensent certains de nos enquêtés.

F.D, mandataire d'OCB dit : *« Choisir des animateurs c'est une bonne chose mais c'est le ciblage des personnes qui pose problème. Il faut des gens disponibles et engagés, puisque ce qu'ils font c'est du bénévolat. »*

Les propos de **C.D, un membre à titre consultatif** du Conseil de Quartier, vont dans le même sens :

« Pour le moment je doute de leur efficacité parce qu'on ne les voit pas assez. Et puis, moi, j'ai toujours été contre le zonage du quartier. Cela peut créer un sentiment d'isolement et profiter davantage à la zone dont les animateurs sont les plus dynamiques ».

En somme, nous pensons que l'absence de motivation des animateurs, d'une part, et l'attentisme des mandataires d'OCB, d'autre part, constituent les principaux obstacles à la circulation de l'information au sein du Conseil de Quartier. Il s'y ajoute que l'information, même lorsqu'elle parvient à la base, est souvent biaisée. Cela n'a rien de surprenant, si l'on sait que le contrôle de l'information constitue un élément de pouvoir dans toute action collective.

CHAPITRE II : LES MECANISMES DE PARTICIPATION POPULAIRE

L'objectif de ce chapitre est de mettre à jour les divers mécanismes de participation populaire développés par les acteurs du Conseil de Quartier. Parmi ces mécanismes, figure la planification des action qui, nous semble-t-il, est un prérequis à toute démarche participative qui se veut effective.

II.1- L'élaboration d'outils de planification des actions

II.1.1- *Le Plan de Développement du Quartier (PDQ) de 1995*

En 1995, tout au début des activités du Programme de Renforcement et d'Appui au Développement des Quartiers (PRADEQ), le quartier de Diamaguène avait bénéficié de l'appui de l'Agence de Développement Communal (ADC) pour l'élaboration d'un Plan de Développement de Quartier.

L'élaboration d'un plan de développement d'une localité est une occasion privilégiée de sensibilisation des populations afin que celles-ci puissent contribuer de façon effective aux projets de développement les concernant. Dès lors, le plan de développement apparaît comme le résultat d'une démarche consensuelle, d'un contrat entre les différents acteurs concernés.

Le Plan de Développement du Quartier (PDQ) de Diamaguène est donc destiné à servir de référence aux partenaires au développement du quartier. Il est le résultat d'une démarche participative qui vise à responsabiliser la population autour des enjeux de développement du quartier. En tant qu'outil de planification, le plan permet aux populations d'identifier les problèmes de développement auxquels elles sont confrontées, de trouver des solutions appropriées et de les mettre en œuvre. Le plan selon un chargé d'études au PRADEQ « *cherche à promouvoir le développement local et la démocratie en favorisant la coordination et le dialogue entre la population, la Municipalité et les partenaires. Il cherche à faire comprendre aux populations que c'est à eux de s'activer autour du développement de leur quartier* ».

En fonction de ses priorités, le plan exerce une fonction de mise en synergie de toutes les actions de développement centrées sur le quartier. Dans un environnement urbain caractérisé par la multiplicité des acteurs, sans réelle connaissance du terrain, le PDQ se veut une référence pour les interventions dans le quartier. En effet, pour favoriser la participation des populations à la mise en œuvre des projets qui seront définis dans le PDQ, une démarche visant à impliquer tous les acteurs a été adoptée dans l'élaboration de ce document. Avec l'appui technique et méthodologique du PRADEQ, des ateliers de planification participative ont été tenus, sur la base de la méthode de planification par objectif et par priorité, dite « ZOPP ». Dans ce processus d'élaboration du plan, il est important de noter la participation des OCB membres du CQ de Diamaguène.

Tableau 11 : Participation des OCB à l'élaboration du PDQ

A participé	Effectif	Fréquence %
OUI	45	75
NON	15	25
ENSEMBLE	60	100

Source : Enquêtes -2004

La lecture de ce tableau montre que la participation des populations de Diamaguène au processus décisionnel, c'est-à-dire à l'identification des objectifs et priorités de développement de leur quartier, est non négligeable. En effet, 75% des mandataires d'OCB affirment qu'au moins deux membres de leur structure ont participé aux ateliers de planification. Parmi les 25% restants, certains n'avaient pas encore adhéré au Conseil de Quartier.

Ceci montre que, dans le cadre de la mise en œuvre des projets du CQ, les OCB ne sont pas que de simples instruments d'une participation populaire dans laquelle elles ne sont sollicitées qu'au stade de l'exécution des projets. Car, " *c'est à partir d'un diagnostic initial et concerté que doivent être identifiées des actions immédiates et à court*

terme, susceptibles de résoudre les problèmes urgents, donnant ainsi de la crédibilité à la démarche entreprise »⁴⁴.

Aussi cette participation à l'identification des objectifs a permis aux acteurs du CQ une meilleure connaissance du document, que toutes les OCB ne disposent pas. Il s'y ajoute les séances de restitution et de validation des résultats, qui étaient organisées en direction des populations du quartier.

Tableau 12: Connaissance du PDQ

Connaissance du PDQ	Effectif	Fréquence (%)
OUI	37	61,7
NON	23	38,3
TOTAL	60	100

Source : Enquêtes – 2004

Plus de la moitié (61,7%) des mandataires d'OCB que nous avons enquêtés connaissent le PDQ. Pour lever toute équivoque, nous précisons qu'il s'agit, non pas de l'existence du document en tant que tel, mais de son contenu et de ses orientations en matière de développement du quartier. Il ressort aussi de ce tableau que, malgré les efforts consentis par le CQ, certains mandataires (38,3%) connaissent encore mal le PDQ ; ce qui peut conduire à certaines réticences au moment de son exécution. Ce manque de connaissance du PDQ est dû à la qualité technique du document, ainsi que le bas niveau d'instruction de certains mandataires.

A.G., un animateur de zone, qui a participé à l'élaboration de ce document explique : « On veut nous faire participer à des action, sans pour autant que l'on sache qui sont les décideurs de ces actions et sur quelles bases. On nous parle souvent de PDQ mais, ce document, moi je me dis qu'on devrait le transcrire en wolof ; ce serait mieux ».

⁴⁴ J. BONNAL, Op. Cit., p.16.

M.D, un volontaire au PRADEQ pense la même chose :

« A Diamaguène, il y a un problème qui se pose au niveau de la planification. Le PDQ n'est pas bien compris par tous les représentants des structures. Nous nous sommes dits que c'est peut-être dû à la qualité du document. C'est pourquoi au niveau du PRADEQ, nous avons un projet d'élaboration d'une version simplifiée du PDQ, ou bien de le transcrire en Wolof ».

Les différentes remarques faites à l'encontre du premier PDQ (1995-2001) vont conduire les responsables du CQ, soucieux d'une démarche participative, à entreprendre des démarches auprès du PRADEQ pour l'élaboration d'un second PDQ, qui prendrait en compte les limites du premier.

II.1.2- Le Plan de Développement du Quartier (PDQ) de 2001

L'élaboration de ce second plan répond à la nécessité de prendre en compte les nouvelles préoccupations du quartier en matière de développement, tout en s'inscrivant dans la dynamique déjà enclenchée. L'objectif était aussi de faire le bilan du PDQ antérieur, après six ans d'existence.

C'est dans ce cadre que le PRADEQ, avec l'appui financier du Partenariat Lille/ Saint-Louis, a organisé en direction des OCB et habitants du quartier des ateliers de planification participative. En plus des mandataires d'OCB, une trentaine de personnes choisies au sein du quartier, à partir des différents groupes cibles, ont été retenues pour participer à ces ateliers.

Dans un premier temps, les participants ont fait le bilan du PDQ antérieur, avant d'établir la liste des problèmes jugés actuels. Après la validation consensuelle des problèmes identifiés, ceux-ci ont été analysés en termes de causes et de conséquences et classés en composantes, qui sont au nombre de huit.

Tableau 13 : Classification des composantes par ordre de priorité

N°	Composantes
1 ^{er}	Assainissement /Hygiène
2 ^e	Développement social
3 ^e	Développement économique
4 ^e	Emploi
5 ^e	Aménagement et gestion de l'espace urbain
6 ^e	Education /Formation
7 ^e	Santé
8 ^e	Infrastructures de base

Source : Commune de Saint-Louis, *PDQ Diamaguène*, 2001, p.34.

Suivant la classification par composante, trois grandes priorités de développement se dégagent : l'assainissement et l'hygiène, le développement social et le développement économique. Nous verrons plus loin que les stratégies participatives développées par les OCB et les partenaires sont largement orientées vers la prise en charge de ces trois composantes.

A partir de ces composantes, les participants à l'atelier ont établi un Plan d'Action Prioritaire (PAP) visant à rendre le PDQ plus opérationnel. Le PAP retrace les axes de développement en fonction des atouts et contraintes du quartier et un programme d'actions à mener en fonction de ces axes. Au total, onze (11) actions ont été retenues dont :

- mise en œuvre de la seconde phase du projet d'assainissement autonome ;
- appui institutionnel à la Maison de Quartier ;
- mise en place d'une mutuelle d'épargne et de crédit ;
- renforcement des capacités d'intervention du GIE CETOM.

Nous avons déjà montré l'importance de la participation des populations à l'élaboration du premier PDQ. L'objectif était, pour les responsable du PRADEQ d'impliquer les OCB au processus décisionnel (identification des objectifs et priorités) afin de les amener à s'approprier des problèmes du quartier. Sans faire preuve d'angélisme, nous pensons que cette participation a été une condition nécessaire à la mobilisation des OCB, pour la mise en œuvre des projets du Conseil de quartier. Pour mieux illustrer cela, nous avons établi le tableau suivant :

Tableau 14 : Corrélation entre participation à l'élaboration du PDQ et participation aux projets du CQ

Participation aux projets du CQ Participation à l'élaboration du PDQ	Souvent		Assez souvent		Rarement		ENSEMBLE	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
OUI	18	30	20	33,3	7	11,6	45	75
NON	2	3,3	2	3,3	11	18,4	15	25
ENSEMBLE	20	33,3	22	36,6	18	30	60	100

Source : Enquêtes -2004

L'analyse de ce tableau montre que les OCB qui ont participé à l'élaboration du PDQ sont plus nombreuses quant à sa mise en œuvre. Au contraire, celles qui n'ont pas participé à l'élaboration du PDQ ne sont que rarement présentes au moment de son exécution. En effet, les pourcentages les plus élevés se retrouvent aux points de jonction « Oui - Souvent » (30%). Le taux le plus élevé de non-participation (18,4%) se trouve dans la catégorie des OCB qui n'ont pas participé à l'élaboration du PDQ.

Nous ne pouvons pas affirmer qu'il y a une corrélation positive entre les deux variables ici mesurées, puisque nous n'avons pas introduit une variable test. Cependant, les tendances générales de ce tableau nous autorisent à croire que la participation des OCB à l'élaboration du PDQ peut faciliter leur mise en contributions dans les étapes ultérieures, notamment celle de l'exécution des projets. Elle permet aussi une meilleure appropriation des projets, comme le postule Michael de CERNEA :

*« Les bénéficiaires qui participent à la planification d'un projet sont mieux informés et prennent davantage la réussite du projet à cœur que ceux qui se voient soudainement attribués des biens auxquels ils n'ont pas du tout contribué ».*⁴⁵

II.2- L'appui aux OCB dans la mise en œuvre des projets du PDQ.

II.2.1- L'appui du Conseil de Quartier.

En tant que structure fédérative chargée de la coordination des actions de développement à l'échelle du quartier, le Conseil de quartier apporte un appui conséquent aux OCB. Cet appui se fait le plus souvent avec l'aide de l'ADC et du Partenariat Lille/Saint-Louis, qui sont les principaux partenaires du CQ de Diamaguène.

Tableau 15 : Répartition des OCB selon qu'elles aient reçu ou non un appui du Conseil de Quartier

A reçu un appui	Effectif	Fréquence %
OUI	36	60
NON	24	40
TOTAL	60	100 %

Source : Enquêtes - 2004

⁴⁵ M. CERNEA, *La dimension humaine dans les projets de développement*, Paris, Karthala, 1998, p.490.

A partir des données de ce tableau, on constate que l'appui aux OCB, aussi bien dans le cadre des projets du PDQ qu'en dehors de ceux-ci, est non négligeable. En effet, c'est plus de la moitié (36%) des structures enquêtées qui ont reçu un appui du CQ. Ceci est d'autant plus compréhensible que les OCB sont déterminantes dans la mise en œuvre des projets du PDQ. Le CQ ne peut pas être porteur de projets auprès des partenaires ; il doit tout simplement servir d'interface entre ceux-ci et les OCB du quartier. Quant aux autres 24% qui n'ont pas reçu un appui du Conseil, les raisons que l'on peut invoquer sont diverses : manque d'intérêt pour la formation, manque de coordination au niveau des projets, etc.

Voilà ce que nous dit T.S., ancien Président du CQ, à ce sujet : « Certaines OCB ficèlent les mêmes projets et dès fois le CQ se retrouve avec plusieurs projets similaires. C'est pour vous dire que dès fois les OCB établissent des projets sans se rapprocher du Conseil. Ce qui réduit les chances d'avoir un appui ».

Alors que pour L.W, vice-président chargé des projets, c'est plutôt le manque de diversification des domaines d'intervention qui explique que toutes les OCB n'aient pas bénéficié d'un appui. Il dit : « Tout le monde veut mener des projets productifs. Nous sommes obligés de sélectionner les projets sur la base des priorités du quartier, que nous tous nous connaissons ».

Tableau 16 : Répartition des OCB selon le domaine dans lequel elles ont reçu un appui du CQ

Domaine	Effectif	Fréquence (%)
Financement	11	30,6
Formation	20	55,5
Encadrement	5	13,9
ENSEMBLE	36	100%

Source : Enquêtes - 2004

NB : Le tableau ci-dessus ne concerne que les OCB qui ont reçu un appui du Conseil de Quartier

Les données de ce tableau montrent que la formation occupe une place fondamentale dans la politique de mise en œuvre du PDQ. Celle-ci concerne 55,5% des appuis que les OCB ont reçus du CQ. Le financement, pourtant très sollicité par les OCB, ne concerne que 30,6% des appuis. Cette priorité accordée à la formation est due à la rareté des ressources financières mobilisables, mais aussi et surtout à la volonté des responsables du Conseil de Quartier de renforcer les capacités des OCB.

Une mandataire d'OJF, N.N., explique l'importance des appuis financiers sur un ton revendicatif :

« Que le Conseil de Quartier nous cherche d'abord des partenaires financiers. C'est le plus important, parce que la formation sans les finances ne mène à rien. Par exemple, moi j'ai fait une formation en teinture au centre de l'ADD, mais je ne peux pas mettre en valeur cette compétence à cause d'un manque de moyens financiers ».

C.W. pense tout à fait le contraire, lorsqu'elle dit :

« Ce qui est important, c'est d'aider les gens à accéder aux formations. Si aujourd'hui beaucoup d'OCB du quartier ne peuvent pas mener à terme de véritables projets, c'est à cause du manque de formation et de l'analphabétisme ».

Ces divergences de positions sur l'importance de tel ou tel domaine sont sans commune mesure avec l'appréciation globale que les mandataires font du Conseil de Quartier. Comme le montrent les résultats de ce tableau qui suit:

Tableau 17 : Degré de satisfaction des mandataires d'OCB par rapport aux attentes qu'ils avaient du CQ

Degré de satisfaction	Effectif	Fréquence (%)
Satisfait	16	36,7
En partie	35	58,3
Insatisfait	9	15
ENSEMBLE	60	100 %

Source : Enquêtes -2004

L'analyse de ce tableau montre que plus de la moitié (58,3%) des répondants sont plus ou moins satisfaits des attentes qu'ils avaient du CQ. 26% des mandataires enquêtés ont vu leurs attentes se réaliser. Quant aux 15% d' »insatisfaits », on peut se demander si ces derniers ne demandent pas au Conseil ce qu'il ne peut ni ne doit réaliser.

Cette satisfaction est confirmée par un membre du Comité de Santé, S.M.D., qui tente en même temps de légitimer le Conseil de Quartier : « *Si le Conseil de Quartier n'existait pas il aurait fallu le créer. Aujourd'hui, c'est bien qu'il existe parce qu'il y a davantage une prise en charge des problèmes du quartier* ».

II.2.2- L'appui des partenaires

Les OCB reçoivent également l'appui d'autres partenaires, en dehors du Partenariat Lille/ Saint-Louis et de l'ADC, qui interviennent dans le cadre du Conseil de Quartier. Toutefois, il faut noter que même dans ce cas dans ce cas, les responsables du CQ sont informés de l'intervention du partenaire en question, pour assurer la médiation entre celui-ci et l'OCB. Le tableau suivant donne plus de détails sur cette question.

Tableau 18 : Répartition des OCB selon qu'elles aient reçu ou non l'appui d'un partenaire

A reçu un appui	Effectif	Fréquence (%)
OUI	44	73,3
NON	16	26,7
TOTAL	60	100 %

Source : Enquêtes – 2004

De ce tableau, il ressort que le partenariat occupe une place fondamentale dans les stratégies de mise en œuvre des projets des OCB. En effet, 73,3% des OCB membres du CQ de Diamaguène ont bénéficié de l'appui d'un partenaire. Celles qui n'ont pas bénéficié d'un appui ne font que 26,7% de l'ensemble. Cette situation est due à la multiplicité des acteurs qui interviennent à l'échelle du quartier. Depuis la mise en place du CQ de Diamaguène en 1996, beaucoup de bailleurs de fonds et partenaires de la coopération décentralisée interviennent dans le quartier.

M.G, mandataire d'une ASC explique cette situation avec un peu de réserve :

« Depuis la création du Conseil de Quartier, les OCB travaillent davantage avec les partenaires. Mais ces derniers n'adhèrent pas encore à la nouvelle philosophie : ils ne traitent pas directement avec nous mais passent le plus souvent par la Municipalité ou bien par le Conseil de Quartier ».

Pour certaines OCB, l'adhésion au Conseil de Quartier répond en partie à une logique d'accès aux opportunités que présentent les partenaires. Comme le souligne assez clairement D.N, **membre d'une OCB** et personne-ressource du CQ: *« Nous avons compris que pour faciliter à nos membres l'accès aux sources de financement et aux formations qu'organisent les partenaires, il fallait adhérer au CQ. Et puis comme on dit, c'est l'union qui fait la force ».*

M.D., une dame de 35 ans pense la même chose : « *Si nous adhérons au Conseil de Quartier, nous sommes reconnus par les autorités locales. Aussi, cela peut nous aider à avoir un partenaire* ».

L'intervention des partenaires concerne essentiellement le financement des activités, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 19 : Domaines d'intervention des partenaires

Domaines	Effectif	Fréquence (%)
Financement	24	54,6
Formation/Education	12	27,3
Autre	8	18,1
TOTAL	44	100 %

Source : Enquêtes - 2004

NB : Le tableau ne concerne que les OCB qui ont reçu l'appui d'un partenaire.

Les données du tableau montrent que les OCB sollicitent le plus souvent l'appui des partenaires dans le domaine du financement. Celui-ci concerne plus de la moitié (54,6%) des appuis que les OCB ont bénéficié des partenaires. Contrairement à ce qui était observé avec le Conseil de Quartier, le domaine de l'éducation et de formation n'est pas beaucoup investi par les partenaires. Seuls 27,3% d'OCB ont reçu un appui dans ce domaine. Les autres 18,1% sont concernées par d'autres formes d'appui : approvisionnement en matériel, dons, réfection de locaux, etc.

Nous pensons que, dans leurs stratégies de mise en œuvre du PDQ, les responsables du Conseil de Quartier doivent prendre en compte aussi bien la question du financement des activités que celle de la formation des personnes. Ces propos de I.B, qui raconte l'expérience de son association, semblent confirmer cette hypothèse :

« La principale difficulté que nous rencontrons se trouve au niveau du crédit rotatif. Bien que le taux d'intérêt soit de 2%, certains membres n'arrivaient pas à rembourser. Nous nous sommes rendus compte que ces derniers étaient en grande partie analphabètes et n'avaient pas bénéficié de formations. Pour résoudre cela, nous avons négocié pour ces derniers une formation en techniques élémentaires de gestion. Aujourd'hui, Dieu merci, on ne rencontre plus ce problème ».

II.2.3- L'implication des personnes-ressources

L'implication des personnes-ressources constitue une autre stratégie développée par les responsables du Conseil de Quartier pour appuyer les OCB. Celles-ci (les personnes-ressources), rappelons-le, doivent être associées aux activités du Conseil de Quartier, en fonction de leurs compétences.

A travers les entretiens que nous avons effectués, nous avons essayé de mesurer l'importance de la participation de ces personnes ressources aux activités du CQ.

Y.N., 28 ans, animateur de zone : *« Si aujourd'hui, il y a quelque chose à envier au quartier, c'est bien la disponibilité de ses hommes. Grâce aux personnes ressources, on a réalisé beaucoup de projets du PDQ ».*

Les propos de **A.S, membre du bureau du CQ**, vont dans le même sens :

« Les personnes ressources doivent participer davantage à la réalisation de projets du quartier, d'autant plus que nous n'avons pas un agenda de partenaires. Pour vous donner un exemple, c'est grâce à un administrateur civil, député à l'Assemblée Nationale, qui est né à Diamaguène que nous disposons aujourd'hui d'une Maison de Quartier. Il nous a mis en contact avec un partenaire extérieur pour le financement de ce projet qui est d'une importance capitale. Ce sont ces genres de choses qu'on attend des personnes ressources »

Les personnes ressources peuvent aussi constituer un moyen, pour certaines OCB, d'accéder plus facilement aux partenaires. Voilà ce que nous dit, à ce sujet, **C.W :**

« Aujourd'hui, si le GIE Force Plus n'a pas beaucoup de difficultés de financement, c'est grâce à une personne qui habite le coin. Il est professeur à l'UGB. C'est lui qui nous a aidées en nous mettant en contact avec un partenaire italien. D'ailleurs ce télécentre où tu m'a trouvée appartient au GIE, et c'est grâce au financement que nous avons reçu de ce partenaire ».

A propos de la participation de ces personnes ressources D.S., un responsable du PRADEQ, précise ce qui suit :

« Leur participation au CQ n'est pas effective ; il faut que ces personnes s'engagent davantage, au-delà des interventions ponctuelles. Pour cela, le bureau du CQ doit adopter une démarche plus participative. Là où il n'y a pas d'argent, l'esprit d'ouverture et la transparence sont les meilleurs moyens pour faire participer les gens. »

Le moins que l'on puisse dire, c'est que, pour favoriser la participation des personnes ressources à côté des OCB, le CQ doit s'ouvrir davantage à la concertation et au dialogue. D'autant plus que la participation de celles-ci au Conseil de Quartier répond à une logique de bénévolat et de volontarisme, du moins explicitement.

II.3- Stratégies participatives développées par les OCB.

Dans la mise en œuvre des activités initiées par le Conseil de Quartier ainsi que de leurs propres activités, les OCB développent diverses stratégies, qui vont de la tenue d'activités génératrices de revenus à la gestion des réalisations, en passant par le bénévolat associatif.

II.3.1. Caractéristiques sociologiques des mandataires d'OCB.

Seulement, avant d'analyser ces stratégies nous considérerons un instant des variables sociologiques, qui pourraient aider à la compréhension des mécanismes de la participation populaire. Parmi ces variables, figurent l'âge, le sexe, la situation matrimoniale, le niveau d'instruction, etc., que nous présentons dans les tableaux suivants

Tableau 20: Répartition des mandataires d'OCB selon l'âge

Age (en années)	Effectif	Fréquence (%)
20-24	5	8,3
25-29	10	16,7
30-34	30	50
35-39	10	16,7
40 et plus	5	8,3
TOTAL	60	100

Source : Enquêtes -2004

Les résultats de ce tableau montrent que la moitié (50%) des mandataires d'OCB au Conseil de Quartier ont un âge compris entre 30 et 34 ans. Les tranches d'âges « 25-29 ans » et « 35-39 ans » concernent chacune 16,7% des enquêtés. Seuls 8,3% ont un âge supérieur ou égal à 40 ans. L'enseignement que l'on peut tirer de ce tableau est que l'implication associative dans le cadre du CQ de Diamaguène concerne massivement les jeunes. Cette situation est d'autant plus compréhensible qu'en milieu urbain, les jeunes font de l'engagement associatif le seul secours et/ou recours, face aux difficultés d'insertion dans le secteur structuré.

L'autre enseignement à tirer de ce tableau est la promotion de la démocratie participative : les jeunes sont de plus en plus nombreux à siéger aux instances dirigeantes du Conseil de Quartier, pour avoir été mandaté par leur structure.

Tableau 21: Répartition des mandataires d'OCB selon le sexe.

Sexe	Effectif	Fréquence (%)
Masculin	35	58,3
Féminin	25	45
Total	60	100

Source : Enquêtes-200

La remarque qui se dégage de ce tableau est que la représentativité du sexe masculin au CD du Conseil de Quartier est plus importante (58,3%). On constatera que cette représentativité est sans commune mesure avec l'engagement associatif des hommes, qui est moins important que celui des femmes. Au sein du CQ les OCB composées exclusivement de femmes sont plus nombreuses que celles composées d'hommes, comme on le verra dans le tableau suivant. Il semble donc que le sexe féminin est lésé dans l'accès aux instances de décision, même s'il faut reconnaître que cette situation s'est considérablement améliorée, sous la pression des partenaires.

Tableau22: Répartition des mandataires d'OCB selon la situation matrimoniale

Situation matrimoniale	Effectif	Fréquence (%)
Marié(e)	45	75
Célibataire	10	16,7
Divorcé(e)	5	8,3
Veuf (ve)	0	0
TOTAL	60	100

Source : Enquêtes-2004

D'après les données du tableau, on constate que plus des 2/3(75%) des mandataires d'OCB que nous avons enquêtés sont mariés, contre 16,7% seulement de célibataires .La conclusion qui se dégage de ces résultats est que l'adhésion associative semble être une réponse-quoique partielle- aux difficultés de la vie que rencontrent, plus que toute autre catégorie ; les mariés .En tant que chef de famille ou de ménage, ceux-ci ont de responsabilités à assumer et, devant les difficultés d'insertion, s'engagent davantage dans le mouvement associatif où ils espèrent trouver des revenus additionnels.

Tableau23 : Répartition des mandataires d'OCB selon la confrérie d'appartenance.

Appartenance confrérique	Effectif	Fréquence (%)
Tidjane	35	58,3
Mouride	20	33,3
Khadriya	0	0
Niassène	4	6,7
Layène	1	1,7
TOTAL	60	100

Source: Enquêtes-2004

A la lumière de ce tableau, on constate une légère prédominance de la confrérie Tidjane, qui est celle de 35% des mandataires d'OCB. La confrérie Mouride vient en seconde position, avec 33,3% de l'échantillon. Cette prédominance de la confrérie Tidjane peut s'expliquer par le fait que la région de Saint-louis fût pendant longtemps le fief du Tidjanisme d'une part et, d'autre part, cette confrérie est celle de la majorité des habitants de Diamaguène. De ce point de vue, on constate une certaine équité concernant l'accès aux instances de décision du Conseil de Quartier. L'autre enseignement que l'on peut tirer de ce tableau est que la totalité des mandataires d'OCB enquêtés sont musulmans, puisque l'effectif total du tableau est aussi celui de notre échantillon

Tableau 24: Répartition des mandataires d'OCB selon le type d'instruction reçu.

Typed'instruction	Effectif	Fréquence (%)
Ecole française	35	58,3
Ecole coranique	5	8,3
Aucun niveau	0	0
Alphabétisation	20	33,4
TOTAL	60	100

Source : Enquêtes-2004

Le premier constat qui se dégage de ce tableau est qu'aucun mandataire d'OCB enquêté n'est non instruit. En effet, 58,3% de ceux-ci ont été à l'école française (tous niveaux confondus). Les autres types d'instruction reçus sont l'alphabétisation (33,4%) et l'école coranique (8,3%). L'appréciation du niveau d'instruction est fondamentale en ce sens que celui-ci détermine largement la maîtrise des processus participatifs dans les actions de développement entreprises par le CQ. Par exemple, on pourrait dire que c'est ce niveau d'instruction – acceptable – qui a permis une large appropriation, par lesdits mandataires, du PDQ malgré son caractère technique. C'est pourquoi d'ailleurs les responsables du CQ ont fait de l'appui à la formation des OCB leur cheval de bataille.

Tableau 25 : Répartition des mandataires d'OCB selon qu'ils occupent ou non un poste de responsabilité dans leur structure.

Occupe un poste	Effectif	Fréquence (%)
OUI	50	83,3
NON	10	16,7
TOTAL	60	100

Source : Enquêtes-2004

D'après les données du tableau, la majeure partie (83,3%) des personnes enquêtées occupent aussi un poste de responsabilité au sein de leur structure. Cette situation s'explique par le fait que les bases des OCB élisent toujours leurs représentants parmi les membres qui sont les mieux à même de défendre leurs intérêts au Conseil de Quartier.

Tableau 26 : Répartition des OCB selon la nature de leur composition.

Composition	Effectif	Fréquence (%)
Masculine	10	16,7
Féminine	20	33,3
Mixte	30	50

Source : Enquêtes-2004

Les OCB dont la composition est mixte font la moitié (50%) de celles qui ont fait l'objet notre enquête. On constate aussi que les OCB dont la composition est exclusivement féminine (33,3%) sont plus nombreuses que les OCB composées seulement d'hommes. La conclusion qui se dégage de ce tableau est qu'à Diamaguène, l'implication associative est plus poussée chez les femmes, qui sont aussi à bien des égards, plus touchées par la crise socio-économique.

Tableau 27: Répartition des OCB selon qu'elles soient membres ou non d'une autre fédération que le CQ.

	Effectif	Fréquence (%)
OUI	55	91,7
NON	5	8,3
TOTAL	60	100

Source : Enquêtes-2004

A la lecture de ce tableau, nous constatons que la majeure partie (91,7%) des OCB qui ont fait l'objet de notre enquête sont, en dehors du CQ membres d'une autre structure fédérative. Cette tendance à la restructuration du mouvement associatif à Diamaguène rend compte, à notre avis, d'une volonté de la part des acteurs de maximiser les chances de leur réussite, notamment dans la recherche de partenaires à même de les appuyer financièrement et techniquement (formation, sensibilisation, appui...). Parmi les organismes auxquels ces OCB se sont affiliées, figurent le Service du Développement Communautaire ; l'ODCAV, le Conseil Communal de la Jeunesse, etc.

II.3.1- Les activités des OCB

Comme le montre le tableau suivant, la participation des OCB à la mise en œuvre des projets du PDQ est non négligeable. Faut-il encore préciser que cette participation est déterminante dans la réussite de la mission que s'est fixée le Conseil de Quartier.

Tableau 28 : Participation des OCB aux projets du CQ

Degré de participation	Effectif	Fréquence (%)
Souvent	20	33,3
Assez souvent	22	36,7
Rarement	18	30
TOTAL	60	100%

Source : Enquêtes – 2004

L'observation de ce tableau montre l'importance de la participation des OCB à la mise en œuvre des projets du Conseil de Quartier. Nous constatons que 33,3% des OCB participent souvent aux projets du CQ. Plus du tiers (36,7%) des OCB participent de façon plus ou moins régulière. Les deux caractères « souvent » et « assez souvent » concernent 70% de l'ensemble. Les 30% restants ne s'investissent que rarement aux projets du Conseil.

Un membre de la commission de suivi/contrôle du CQ, M.G, explique cet engouement en ces termes : *«Le niveau de participation est relativement satisfaisant, parce qu'on confie davantage aux associations l'exécution des projets. Ce sont elles qui peuvent mobiliser plus facilement les populations. Nous, on s'oriente vers la coordination des actions et la recherche de partenaires financiers et techniques ».*

Ce qu'il faut noter au-delà de cette remarque, c'est que les OCB monnayent en quelque sorte leur participation aux projets : dans la mesure où le CQ présente des atouts évidents, elles ont intérêt à répondre aux sollicitations de ce dernier.

Il semble aussi que la non-participation de certaines OCB à tel ou tel projet ne signifie pas un désengagement, mais une stratégie. Elle amène les responsables du CQ à rechercher davantage la pertinence des actions à entreprendre et à mieux cibler les intéressés. Reste que les projets du CQ sont rarement fédératifs pour l'ensemble

des OCB, et s'adressent le plus souvent à une clientèle spécifique : OCB qui exercent déjà une activité dans le domaine où le projet doit être exécuté.

D'ailleurs comme le postulent Jean-Pierre CHEVEAU et Philippe-Lavigne DELVILLE : « Les populations participent toujours aux projets en ce sens qu'elles ne restent pas passives face à des événements dans lesquels elles sont impliquées de gré, de force ou par nécessité », ⁴⁶

Tableau 29 : Répartition des OCB membres du CQ par type et par domaine d'activité

Type d'OCB	Domaines d'activités					
	Culture	Environnement	Education	Santé	Sport et Loisirs	Commerce
GIE		X				X
OJF	X			x		X
GPF	X		X	X		X
ASC	X	X			x	
AT		X	X	X		
MUTUELLE				X		X
ADQ	x	X	x	X		X

Source : Enquêtes - 2004

NB : X : signifie que le domaine d'activité est concerné par le type d'OCB correspondant en lignes.

Les données contenues dans ce tableau ne sont pas chiffrées. Nous avons essayé de montrer à partir d'un indicateur (x) les différents domaines d'activités pour chaque catégorie d'OCB. On constate qu'il y a un élargissement du champ d'action des OCB, qui mènent des activités dans divers domaines.

⁴⁶ J.P.CHEVEU, P.-L. DELVILLE « La participation cachée dans les projets participatifs ». In J.P. DELER, *ONG et développement*, Paris, Karthala, 1998, p.197.

C'est le cas des ADQ qui s'occupent de problèmes beaucoup plus globaux. La culture, qui était l'apanage des ASC, est de plus en plus investie par les groupements de femmes (GPF, OJF).

Mis à part les GIE, toutes les autres catégories d'OCB s'occupent des problèmes de Santé. Ce qui s'explique par le fait que les problèmes sanitaires constituent un des domaines prioritaires de développement du quartier. A quelques exceptions près, l'objectif de génération de revenus par le commerce se trouve au niveau de toutes les catégories d'OCB.

L'évolution de celles-ci du point de vue des domaines d'activités montre leur « caractère totalisant : il y a une multiplicité des domaines d'intervention (...) traduisant à la fois et l'ambition d'un développement local global et le désir collectif d'élargissement de la gamme des opportunités d'emplois ou de l'acquisition d'avantages sociaux pour leurs membres ou la communauté »⁴⁷.

II.3.2- Le bénévolat associatif: une réalité complexe

Il constitue une stratégie mise en œuvre par le CQ et par les OCB dans la réalisation des projets du PDQ. Si cette forme de participation volontariste a suscité l'engouement des OCB au début et permis la réalisation de bon nombre de projets du PDQ, il semble que ce ne soit pas le cas aujourd'hui. Celles-ci développent de plus en plus des logiques de « captage » des opportunités et avantages que présente le Conseil de Quartier. Dans un contexte de crise économique urbaine, il est difficile de faire perpétuer la logique du bénévolat à des associations dont la plupart des membres, faute d'obtenir un emploi fixe, ne comptent que sur les avantages de leur engagement associatif.

A.D, un mandataire d'OCB, explique cette nouvelle donne en ces termes :
« Toutes les OCB font du bénévolat, d'une façon ou d'une autre. Mais le CQ ne peut pas fonctionner éternellement sur cette logique. Au début c'était intéressant, avec le temps on se rend compte que ça ne règle pas tous les problèmes. On ne peut demander à un jeune à la fleur

⁴⁷ A. NIANG, Op. Cit. p.49.

de l'âge d'être toujours disponible, sans rien recevoir en contrepartie. Il faut qu'il y ait des motivations supplémentaires pour plus de sérieux ».

Au sujet du bénévolat associatif, F.B. précise ce qui suit : *« Le bénévolat existe mais il faut chercher à le pérenniser davantage en démocratisant le Conseil. Il faut qu'il y ait plus d'équité en ce qui concerne le partage des avantages. Certaines OCB ne travaillent que pour leurs membres alors qu'elles ont été financées par le Conseil de Quartier. Ce qui n'est pas normal ».*

Cette orientation des OCB vers la satisfaction des besoins de leurs membres ou bien d'une partie de la communauté est confirmée par les données de ce tableau.

Tableau 30: Répartition des OCB selon les catégories cibles de leurs actions

Catégorie cible	Effectif	Fréquence (%)
Membres de l'OCB	16	26,7
Communauté	12	20
Jeunes	8	13,3
Femmes	24	40
ENSEMBLE	60	100 %

Source : Enquêtes - 2004

L'analyse des données du tableau montre une relative remise en cause (par certaines OCB) du bénévolat. Les activités communautaires ne concernent que 20% des OCB. Par contre, 26,7% des OCB enquêtées mènent des activités au profit exclusif de leurs membres. On remarque aussi une tendance, pour certaines OCB, à orienter en priorité leurs actions vers la prise en compte des besoins d'une partie de la communauté. Par exemple les femmes constituent la catégorie cible la plus importante, avec 40% des OCB.

M.D., un responsable de l'ADD, évoque la question du bénévolat en se fondant sur son expérience personnelle. Il raconte ce qui suit :

« Depuis l'alternance, les comportements ont changé. Les gens disent qu'ils ne peuvent plus se borner à faire du bénévolat, alors que la précarité règne. Si j'avais trouvé une activité génératrice de revenus, je ne serais pas là aujourd'hui. Le bénévolat est très rentable, surtout au niveau social, parce qu'on acquiert de l'expérience. Mais il doit y avoir au fur et à mesure un changement, une insertion. Sinon, on ne pourra pas avancer »

Ces propos contrastent avec l'opinion de F.K.W. : *« Je pense que les gens ont compris que, pour le moment, l'heure est au travail et qu'il n'y a rien à espérer du Conseil de Quartier. Ce qui est important, ce n'est pas de donner des choses aux gens mais que les gens se prennent eux-mêmes en charge, qu'ils participent ... ».*

L'interprétation de ces entretiens nous amène à penser qu'au sein du Conseil de Quartier, la participation obéit essentiellement à deux logiques :

- une logique utilitariste de participation dans laquelle les acteurs font de leur engagement participatif un simple biais pour le contrôle de certains enjeux ;
- une logique socio-culturelle de participation qui rend compte de la présence de certaines valeurs sociales comme source de motivation pour l'action.

L'explication que donne J.L. à la participation de son OCB d'appartenance aux activités du CQ est assez expressive de cette logique socio-culturelle :

« Le bénévolat c'est quelque chose que l'on ne peut pas laisser. Parce que nous sommes issus d'une ASC qui, depuis 1969, a encadré des jeunes qui ont gagné de la maturité et de l'expérience. Ces jeunes ont eu à assumer de grandes responsabilités au niveau communal et même national. Et aujourd'hui, ça fait la fierté de notre association. Le bénévolat est donc une tradition chez nous ».

O.N, un responsable du GIE CETOM, évoque cette question du bénévolat avec plus de fermeté : *« Pour moi, le bénévolat c'est quelque chose de révolu. C'est un mot qui devrait même être rayé du dictionnaire. Tout le monde le sait, on a de plus en plus du mal à mobiliser les populations, parce qu'il n'y a pas de motivation ».*

Aujourd'hui, il y a une sorte d'idéologie ambiante qui s'est propagée au sein du quartier, concernant le bénévolat associatif. Beaucoup de mandataires d'OCB nous ont parlé des « quatre " I " » comme conditions de possibilité du bénévolat au sein du Conseil de quartier. Ces quatre " I " renvoient à :

- idéologie : comprendre le bénévolat non pas comme une exploitation programmée des OCB au profit du CQ, mais comme un moyen d'auto-prise en charge et de promotion du développement local ;
- infrastructures : pour qu'il y ait bénévolat, il faut que certains services publics soient assurés ;
- individus : disponibilité des ressources humaines ;
- intérêt communautaire : que les avantages du bénévolat ne soient pas redistribués de façon discriminatoire (exigence d'équité).

II.3.3- La gestion des réalisations

Dans la construction du modèle d'analyse, nous avons montré que la gestion des réalisations constitue une dimension de la participation populaire. Au sein du Conseil de Quartier, la gestion des réalisations constitue un enjeu que les OCB essayent de contrôler par divers mécanismes. Elle devient même dès fois objet de revendications, d'autant plus que les OCB développent davantage une logique de « captage » des opportunités que présente le Conseil de Quartier.

Pour entrer dans les détails, nous avons établi un tableau des réponses concernant le choix du personnel de gestion de la Maison de Quartier.

Tableau 31: Préférence des mandataires d'OCB pour le choix du personnel de la Maison de Quartier

Critère préférentiel	Effectif	Fréquence (%)
Membres d'OCB	38	63,3
Compétences	22	36,7
TOTAL	60	100

Source : Enquêtes - 2004

La Maison de Quartier (MQ) est un local permettant au Conseil de Quartier de se donner une visibilité dans la quartier et de jouer son véritable rôle d'animation, de coordination et de promotion du développement local. Nous y reviendrons ultérieurement. Pour mieux comprendre les données du tableau, il convient tout simplement de rappeler que le personnel de la MQ sera rémunéré : elle constitue ainsi un véritable enjeu pour les habitants du quartier et un lieu d'insertion socio-économique. On voit donc que la majorité (63,3%) des personnes enquêtées préfère que les membres d'OCB soient choisis pour la gestion de la Maison de Quartier. Ceux qui mettent en avant les critères de compétences ne font que 36,7% de l'ensemble. D'ailleurs, même ces derniers suggèrent que ces compétences doivent être recherchées d'abord au sein des OCB.

Deux raisons peuvent expliquer cette préférence pour les membres d'OCB :

- ceux-ci ont une meilleure connaissance du quartier et pourront plus facilement répondre aux attentes des populations, en ce qui concerne les services de la Maison de Quartier ;
- les OCB qui ont participé à la mise en œuvre de ce projet (main-d'œuvre, participation financière ...) ne doivent pas être privées des bénéfices et avantages qui en résultent.

L'analyse que nous venons de faire de ce tableau montre que la question de l'équité se pose de plus en plus au sein du Conseil de Quartier. Abdoulaye NIANG a mené une étude sur la dynamique associative à Diamaguène. Concernant cette question de l'équité, il s'interroge :

« Celui qui a développé des initiatives et contribué fortement à leur réalisation en acceptant tous les sacrifices qui s'imposent à son niveau, doit-il être exclu de la gestion et de la jouissance des résultats tant attendus, du fait tout simplement qu'il est la « victime programmée » d'une non-élection ou réélection au poste convoité dont l'occupation lui aurait permis de jouir légitimement des prérogatives et avantages qui lui sont attachés ? »⁴⁸

⁴⁸ A. NIANG, Op. Cit., p.81.

Au sujet de la Maison de Quartier, O.N, membre de la commission Formation/Emploi du CQ, précise ce qui suit : « Je pense que le choix du personnel de la Maison de Quartier devrait être orienté vers les membres d'OCB ; sinon on risque de ne pas atteindre les objectifs poursuivis. Il faut que les personnes qui seront choisies connaissent bien les attentes des populations du quartier ».

Les propos de N.D., chargé d'études au PRADEQ, vont dans le même sens : « C'est mieux que ce soient les habitants du quartier parce qu'ils connaissent mieux les pratiques associatives des OCB ».

Pour mieux mesurer l'importance que les mandataires attachent à la gestion des réalisations, nous avons établi le tableau suivant :

Tableau 32 : Degré de satisfaction des mandataires selon que leurs structures aient reçu ou non un appui du CQ

Degré de satisfaction Appui du CQ	Satisfait		En partie		Insatisfait		ENSEMBLE	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
OUI	14	23,3	20	33,3	2	3,3	36	60
NON	2	3,4	15	25	7	11,7	24	40
ENSEMBLE	16	26,7	35	58,3	9	15	60	100

Source : Enquêtes – 2004

Dans ce tableau, nous avons essayé de mettre en corrélation deux variables : l'appui du Conseil de Quartier aux OCB et le degré de satisfaction des mandataires d'OCB par rapport aux attentes qu'ils avaient dudit Conseil. On constate que, parmi les mandataires dont les OCB ont reçu un appui, 3,3% seulement sont insatisfaits.

Le tiers (33,3%) est en parties satisfaites ; 8,3% sont plutôt satisfaits. Le taux le plus considérable de mandataires insatisfaits se retrouve dans la catégorie des OCB qui n'ont pas reçu un appui du Conseil. Il fait 11,7% de l'ensemble.

La conclusion générale qui se dégage de ce tableau est que le degré de satisfaction des mandataires d'OCB par rapport aux attentes qu'ils ont du CQ peut être mesuré à l'aune des avantages (appui) que leurs OCB reçoivent du CQ. Il semble donc que les attentes des populations du quartier en termes d'avantages et d'appuis soient présentes depuis la mise en place du Conseil de Quartier. Voilà ce que nous dit T.S, ancien président du CQ, à ce sujet :

« Au début, les populations attendaient beaucoup du Conseil de Quartier. Et puis dans ce pays on a tendance à mettre la charrue avant les bœufs. Je me demande comment on peut accéder à des avantages d'une action qu'on n'a pas encore réalisée.

CHAPITRE III: LES RESULTATS INDUITS PAR LA PARTICIPATION POPULAIRE

Comme nous le verrons dans ce chapitre, l'impact de la participation populaire sur le développement local, pris à l'échelle du Quartier de Diamaguène, concerne à la fois le social et l'économique. Nous verrons aussi que, dans une moindre mesure, cette participation populaire a permis davantage la démocratisation du Conseil de Quartier.

III.1- Dans le domaine économique

III.1.1- *La création d'une Mutuelle d'Epargne et de Crédit*

En 2001, l'Association pour le Développement de Diamaguène (ADD) eût l'idée de fédérer l'ensemble des groupements féminins du quartier, en vue de créer une mutuelle d'épargne et de crédit. C'est ainsi que l'ADD mena un travail de sensibilisation des groupements féminins, qui devrait aboutir à la mise en place d'une structure fédérative. C'était sans compter avec ces groupements féminins, qui voyaient en ce projet une tentative de récupération. D'autant plus que l'ADD était déjà l'association la plus dynamique du quartier, de par ses réalisations et le nombre de ses membres, et était même en conflit ouvert avec le Conseil de Quartier pendant les deux années qui ont suivi sa mise en place.

En 2001, dans le cadre de la mise en œuvre des projets prioritaires du second PDQ, le CQ, sur la demande des groupements féminins du quartier, va relancer le projet. Après plusieurs réunions d'informations avec les partenaires financiers et les groupements féminins, une Union des Groupements Féminins de Diamaguène (UGFD) a vu le jour, en 2002. Cette structuration du mouvement associatif féminin a conduit, avec l'appui des partenaires, à la mise en place d'une Mutuelle d'Epargne et de Crédit (MEC). Le CQ devrait ensuite négocier une ligne de crédit auprès de ses partenaires (PELCP/PNUD, ADC ...). Sur la demande de l'ADC, la Mutuelle a été

élargie aux groupements féminins des autres Conseils de Quartiers de la ville, et au « Groupe des 19 »⁴⁹.

Aujourd'hui, la Mutuelle qui s'est donnée le nom, en Wolof, de « *Suxali Jiggen Ndar* »⁵⁰ constitue la principale source de financement de l'entrepreneuriat féminin à Diamaguène. Les droits d'adhésion des OCB sont fixés à douze mille francs (12.000Fcfa). Pour chaque OCB, le crédit octroyé est le triple du montant épargné pendant un mois. Une trentaine de groupements de femmes membres du CQ de Diamaguène ont déjà bénéficié de crédits auprès de la mutuelle.

En somme, cette stratégie alternative de financement constitue une solution - fut-elle partielle - aux problèmes de financement des groupements de femmes du quartier.

III.1.2- L'appui financier aux OCB

Dans le chapitre précédent, nous avons montré que la recherche de partenaires financiers constitue une stratégie de mise en œuvre des projets des OCB et du Conseil de Quartier. Le tableau suivant montre l'importance de cette stratégie participative dans le financement des activités des OCB.

⁴⁹ Il s'agit d'un Groupement de 19 Femmes entrepreneurs qui avaient déjà demandé une ligne de crédit auprès de l'ADC.

⁵⁰ Expression wolof qui signifie : « Promouvoir la femme saint-louisienne »

Tableau 33 : Répartition des OCB selon la principale source de financement de leurs activités

Source de financement	Effectif	Fréquence (%)
Cotisation des membres	11	18,3
Activités génératrices de revenus	18	30
Subvention	5	8,3
Crédit	26	43,4
ENSEMBLE	60	100 %

Source : Enquêtes - 2004

En observant les données du tableau, on se rend compte que la participation populaire, dans le cadre du CQ, a amélioré l'accessibilité des OCB aux sources de financement. Le crédit comme principale source de financement concerne 43,4% des OCB enquêtées. Il (le crédit) est octroyé par des partenaires comme le Fonds de Développement Local (FDL) du Partenariat Lille/Saint-Louis, ainsi que la Mutuelle de crédit « *Suxali Jiggen Ndar* ». 8,3% des OCB reçoivent des subventions.

Au total, le financement exogène concerne un peu plus de la moitié (51,7%) des OCB. Ce type de financement rassemble les crédits et les subventions.

L'autofinancement, lui, est assuré par les activités génératrices de revenus (30%) et les cotisations des membres (18,3%). Ceci montre que les OCB développent des stratégies alternatives de financement lorsqu'elles n'obtiennent pas des appuis financiers extérieurs. Ce que M.A.C, présidente d'un GPF, explique en ces termes :

« Qu'on nous informe chaque fois qu'il y a un financement qui concerne les associations du quartier. Mais cela ne veut pas dire que l'on attend toujours d'avoir un financement pour travailler. On se débrouille avec les moyens que nous disposons, comme les cotisations mensuelles... »

Toutefois, le Conseil de Quartier - et les OCB - devront encore compter, en grande partie, sur les appuis financiers extérieurs pour la mise en œuvre de ses projets. Le manque de ressources financières des OCB étant la principale cause. Comme le postule à juste titre Abdoulaye NIANG :

« Les associations de développement, d’une façon générale, souffrent d’un manque de ressources propres, ce qui limite leurs capacités d’intervention sur leur environnement et les rend dépendantes par rapport aux divers partenaires. »⁵¹

Devant cette nécessité, les OCB adoptent diverses stratégies visant à répondre davantage aux exigences et souhaits des partenaires. C’est le cas de la formalisation des OCB, visant à les crédibiliser davantage aux yeux des partenaires.

Tableau 34 : Répartition Des OCB selon le statut juridique

Statut juridique	Effectif	Fréquence (%)
Formel	51	85
Informel	9	15
TOTAL	60	100%

Source : Enquêtes - 2004

Les données de ce tableau montrent que la majeure partie (85%) des OCB membres du Conseil de Quartier de Diamaguène sont formelles. Quant aux OCB à caractère informel, elles ne font que 15% de l’ensemble. Cette situation n’a rien à avoir avec l’adhésion au CQ, d’autant plus que les OCB y sont admises quel que soit leur statut. La prédominance notoire des OCB à caractère formel au sein du Conseil de Quartier rend compte, à notre avis, d’une stratégie d’adaptation au nouveau contexte (celui de partenariat entre structures associatives et acteurs institutionnels). Les partenaires financiers souhaitent de plus en plus traiter avec les OCB à caractère formel, qu’ils considèrent comme les plus crédibles.

⁵¹ A. NIANG, Op. Cit. p.50.

M.N., une dame de 40 ans explique ici les raisons de la formalisation de son GPF d'appartenance :

« On avait un « tour de thé » il y a fort longtemps. En ce moment, on était toutes des jeunes filles. Ensuite il y a eu la création du Conseil de Quartier et l'arrivée de beaucoup de partenaires qui veulent travailler avec le quartier. Entre temps, la plupart d'entre nous étaient mariées et avaient davantage de responsabilités à assumer. On a compris alors qu'il fallait que l'on change, si on veut travailler avec les partenaires et éviter le gaspillage. Pour mieux s'organiser, on a déclaré le groupement à la Chambre de Commerce.»

III.1.3- La création d'emplois

Le tableau suivant donne une idée sur les difficultés de la réalisation de certains des objectifs prioritaires des OCB, notamment la création d'emplois.

Tableau 35 : Répartition des OCB enquêtées selon qu'elles aient créé ou non des emplois.

A crée un emploi	Effectif	Fréquence (%)
OUI	18	30
NON	42	70
TOTAL	60	100 %

Source : Enquêtes - 2004

Il ressort de ce tableau que la plupart des OCB membres du CQ de Diamaguène n'ont pas réussi à créer des emplois pour leurs membres. Elles font 70% de l'ensemble. Seules 30% des OCB enquêtées ont réussi à créer des emplois.

Ceci montre qu'en dehors de la prise en charge des problèmes communautaires du quartier, les OCB poursuivent, au sein du Conseil de Quartier, des objectifs plus immédiats de promotion socio-économique de leurs membres. Les OCB qui ont réussi à créer des emplois mènent, pour la plupart, des activités dans le

domaine de la prestation de services publics. En ce sens, elles travaillent en partenariat avec des acteurs institutionnels. C'est le cas du GIE- CETOM, du Centre de Nutrition Communautaire (CNC), du Comité de santé, etc.

Voilà comment M.N, **président de la commission Formation /Emploi du CQ**, explique cette orientation des OCB vers la création d'emplois :

« Toutes les structures membres du Conseil de Quartier ont des objectifs économiques, et le volet économique commence le plus souvent par la création d'emplois. Certaines OCB deviennent aujourd'hui de véritables entreprises déguisées, qui ne se soucient qu'à procurer des revenus additionnels à leurs membres »

Ces propos n'ont rien d'étonnant si l'on sait que le sous-emploi constitue un des problèmes prioritaires du quartier auxquels le Conseil de Quartier doit faire face. Dans cette optique, la participation populaire ne doit pas être conçue comme une *« finalité ou le vecteur d'une idéologie, mais plus simplement comme un moyen de promotion du développement local »*⁵².

Toutefois, on peut se demander si ces OCB qui ont réussi à créer des emplois ne doivent pas cette prouesse au partenariat avec les acteurs institutionnels. La réponse apparaît à travers le tableau suivant :

⁵² S. JAGLIN, *Gestion urbaine partagée à Ouagadougou*, Paris, Karthala, 1990, p.70.

Tableau 36 : Corrélation entre création d'emplois et appui des partenaires

Création d'emplois Appui d'un partenaire	OUI		NON		ENSEMBLE	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
OUI	16	26,6	28	46,6	44	73,3
NON	2	3,4	14	23,4	16	26,7
ENSEMBLE	18	30	42	70	60	100

Source : Enquêtes - 2004

L'analyse de ce tableau montre que, d'une manière générale, l'appui des partenaires aura été déterminant dans la création d'emplois par les OCB. Parmi celles qui ont reçu l'appui d'un partenaire, 26,6% ont créé au moins un emploi. Au contraire, seules 3,4% des OCB qui n'ont pas reçu l'appui d'un partenaire sont parvenues à créer d'emplois.

Si on considère les fréquences marginales, on se rend compte que l'appui des partenaires est sans commune mesure avec le nombre d'OCB qui ont créé d'emplois pour leurs membres. Cette situation peut s'expliquer par le fait que la plupart des activités des OCB obéissent à une logique de satisfaction des besoins sociaux élémentaires de leurs membres.

III.2- Dans le domaine social

III.2.1- *La prise en charge des services publics*

III.2.1.1- *Le projet CETOM : un modèle de gestion urbaine partagée des ordures ménagères.*

La gestion urbaine partagée, telle que nous l'entendons ici, signifie toute forme de prise en charge des services publics urbains associant, en partenariat, acteurs institutionnels et populations locales. Il s'agit donc de confier au secteur associatif certains services qui étaient de la responsabilité de la Commune.

La Commune de Saint-Louis, avec l'appui du Partenariat Lille/Saint-Louis, a initié un projet de gestion des ordures ménagères, dans les quartiers plus touchés par l'insalubrité. C'est dans ce cadre que le CQ de Diamaguène a créé, en 1997, un GIE dénommé CETOM (Collecte, Evacuation et Traitement des Ordures Ménagères). La création de ce GIE répond à la nécessité de prendre en charge le problème de l'assainissement du quartier, qui constitue le premier problème prioritaire identifié par les participants aux ateliers de planification.

Ce groupement, composé de 10 jeunes du quartier, est chargé de la collecte et de l'évacuation des ordures ménagères du quartier. Le GIE reçoit de la Municipalité une subvention mensuelle de 150.000 F CFA. Pour assurer la collecte, il dispose de deux (2) chevaux, de deux (2) charrettes, ainsi que du petit matériel (fourchettes, pelles, râpeaux, gants ...)

Sur les 1091 ménages que compte le quartier, 700 sont aujourd'hui abonnés à ce système. En raison de son caractère participatif, ce système de ramassage des ordures ménagères a permis d'améliorer le cadre de vie du quartier. La participation des ménages bénéficiaires est fixée à hauteur de 500 F/mois. Dans le cadre de la mise en œuvre du PDQ de 2001, un projet de renforcement des capacités d'intervention du GIE est en cours.

Tableau 37 : Evolution des effectifs des ménages abonnés au GIE CETOM

Année	Effectifs	
	Octobre-juin	Juillet-Septembre
2000/2001	250	150
2001/2002	400	300
2002/2003	500	420
2003/2004	700	-

Source : Données fournies par le GIE-CETOM, 2004

On constate, à partir des données du tableau, qu'il y a eu une augmentation régulière des ménages abonnés au GIE CETOM. Toutefois, à cause des inondations fréquentes du quartier, certains ménages abonnés au GIE ne bénéficient pas des services de celui-ci pendant les trois mois de l'hivernage. Ce qui est ressenti par les responsables du GIE comme un manque à gagner. L'autre problème évoqué par les responsables du GIE constitue l'absence de site relais pour l'évacuation des ordures, comme le fait remarquer M..D., président du GIE :

«Le seul véritable problème que l'on rencontre pour le moment, c'est l'absence de site relais pour l'évacuation des ordures. Depuis le montage du projet la Municipalité est restée muette sur cette question. Actuellement, nous ne disposons que du dépotoir de Ndiawwir, qui n'est pas du tout approprié »

Nous avons établi le tableau suivant pour mieux voir l'impact de ce projet « CETOM » dans le domaine de l'assainissement, considéré comme le problème prioritaire du quartier.

Tableau 38 : Répartition des domaines d'activités du CQ selon l'importance des réalisations

Domaine d'activité	Effectif	Fréquence (%)
Environnement	22	37
Economie	4	6,6
Education/Formation	8	13,3
Santé	16	26,6
Autre	10	16,5
TOTAL	60	100%

Source : Enquêtes - 2004

La plupart (37%) des répondants de notre échantillon considèrent l'environnement comme étant le domaine où le CQ s'est le plus illustré. La santé vient en seconde position avec 26,6% des réponses. Le pourcentage le plus faible (6,6%) concerne l'économie. Nous pensons que le pourcentage le plus élevé observé dans le domaine de l'environnement est dû à l'impact du GIE/CETOM dans ce domaine.

Au sujet du projet CETOM, S.T. mandataire d'OCB s'étale ici sur sa satisfaction:

« Je pense que c'est le projet le plus important que le CQ a réalisé. Diamaguène était l'un des quartiers les plus sales de la ville parce qu'on ne bénéficiait pas du service de la Municipalité. Aujourd'hui, grâce au GIE, on n'a plus besoin d'aller jusqu'à la berge du fleuve pour verser nos ordures. Il n'y plus ce dépotoir d'ordures sur les rails qui préoccupait tout le monde, à cause des problèmes de santé que cela pouvait entraîner. »

III.2.1.2- Le projet d'assainissement autonome de Diamaguène.

Ce projet est issu de la transformation du problème prioritaire du quartier (l'assainissement) identifié dans le PDQ. Le projet consistait à la construction de fosses sceptiques, de puisards ainsi que le raccordement de certains ménages du quartier à l'égout. Les ménages bénéficiaires ont été identifiés sur la base d'une enquête ménage, réalisée par le PRADEQ.

D'un coût global de soixante (60) millions de francs CFA, le co-financement du projet a été assuré par le Programme Prioritaire de Génération d'Emplois (PPGE) à hauteur de 75%. Les 25% restants ont été versés par les ménages bénéficiaires. Ainsi chaque ménage devrait verser 36.000 F CFA, payables en trois tranches. Pour amoindrir le coût de la participation des ménages, la Municipalité et le Partenariat Lille/Saint-Louis ont donné respectivement 3 millions et 3,5 millions.

Le projet a été lancé le 14 Février 1999 par le Conseil de Quartier en présence du Maire de la ville et des partenaires techniques et financiers. La main d'œuvre a été essentiellement assurée par les populations du quartier, sous la supervision des Services techniques municipaux.

Parmi les 142 ménages bénéficiaires du projet, 28 ont été raccordés au réseau d'égout (réseau SINCO). Les 114 ménages restants ont bénéficié, chacun, d'un puisard et d'une fosse sceptique. S.W., une dame bénéficiaire de ce projet exprime ici toute sa satisfaction :

« Nous faisons partie des ménages bénéficiaires du projet et il faut en remercier le bon Dieu. Nous mettions beaucoup de temps pour aller verser les eaux usées jusqu'à la berge du fleuve. Aujourd'hui, tout cela n'est qu'un vieux souvenir. Le ménage dispose désormais d'un puisard et d'une fosse sceptique de bonne qualité »

III.2.1.3- L'école maternelle « Fonk Sa Waajur », ou l'impact social du bénévolat associatif

Dans le chapitre précédent, nous avons évoqué l'existence (et la place) du bénévolat comme forme de participation populaire développée par les OCB. Celui-ci a permis la réalisation d'un certain nombre de projets dans le quartier. C'est le cas de l'école maternelle « Fonk Sa Wajur »⁵³. Elle a été créée par l'Association pour le Développement de Diamaguène (ADD), une OCB membre du Conseil de Quartier, en 2001. L'objectif était, pour les responsables de l'ADD, de participer à la prise en charge des problèmes communautaires du quartier, notamment l'absence de structures éducatives.

M.N., Directeur de l'école et membre de l'ADD explique ici les raisons de la mise en œuvre de ce projet :

« Nous sommes une association de développement, contrairement aux autres types d'OCB dont la plupart ne s'occupent que de leurs membres. Le quartier est défavorisé en termes d'infrastructures scolaires et cela a été relevé dans le PDQ. Nous nous sommes dits que l'on pouvait faire quelque chose dans ce domaine, d'autant que certains de nos membres avaient subi une formation de moniteurs. Alors on s'est sacrifié pour réaliser ce projet, même si cela coûte beaucoup à l'association parce que c'est du bénévolat. »

L'école compte une dizaine de moniteurs en collectivités éducatives et accueille des enfants du quartier, âgés de 2 à 6 ans. Un marabout est chargé de l'enseignement coranique des enfants, en dehors des activités d'éveil. Les droits d'inscription sont fixés à 3000 F CFA par enfant, plus une mensualité de deux mille francs (2000 F). Pour réaliser ce projet, l'ADD a dû louer une villa à 45.000 F CFA le mois.

⁵³ Expression wolof qui signifie : avoir de l'estime pour ses parents

Le principal problème évoqué par les responsables de l'ADD concerne l'absence de locaux, ainsi que le retard que les parents observent dans le paiement des mensualités. Une extension de l'école pour augmenter sa capacité d'accueil est prévue dans le cadre du partenariat avec l'association TOUBAOBAB (France), qui intervient dans le même domaine.

Tableau 39 : Evolution des effectifs de l'école maternelle « Fonk Sa Waajur »

Année	SECTION				Effectif
	Petite enfance	Petite section	Moyenne section	Grande section	
2000/2001	-	30	24	12	66
2001/2002	14	23	31	22	90
2002/2003	15	38	35	35	123
2003/2004	-	37	24	24	85

Source : Données fournies par l'ADD, 2004

Les données du tableau laissent voir une augmentation progressive des effectifs. Ce qui rend compte de l'intérêt que le projet a suscité au sein de la population du quartier, ainsi que de la « *potentialité capacitive* »⁵⁴ de l'ADD. La régression observée en 2003/2004 est due à la suppression de la section « petite enfance » pour absence de local pouvant abriter celle-ci.

⁵⁴ A.NIANG, Op. Cit. p.103.

Pour cet auteur, la potentialité capacitive d'une association traduit le capital de ressources humaines mobilisables à des fins de production d'initiative pour la prise en charge des problèmes communautaires.

En somme, nous pensons que le bénévolat associatif constitue une forme de participation qui, si elle est appuyée par le CQ, peut avoir un impact social considérable. Il enseigne aussi que l'engagement pour le développement local peut provenir d'un mouvement spontané, volontariste, autour d'un phénomène social défavorable pour la communauté.

III.2.2- La Maison de Quartier de Diamaguène: un outil de promotion du développement social

La Maison de Quartier (MQ) est un local permettant au Conseil de Quartier de se donner une visibilité dans le quartier et de jouer son véritable rôle de mobilisation des populations du quartier autour des enjeux de développement de celui-ci. Elle permet aux habitants du quartier de disposer d'un cadre formalisé et adéquat pour la promotion et l'animation des projets communautaires initiés par le CQ et les Organisations Communautaires de Base (OCB)

Construite en 2002 avec un financement de 26 millions (travaux et équipement) du Conseil Régional Rhône-Alpes (France), la MQ est un outil de promotion du développement social du quartier. C'est aussi un pôle d'animation socio-culturelle, de formation, de même qu'un relais d'Etat civil. L'ensemble des activités doivent avoir un caractère social, éducatif, culturel, etc. et s'adresser en priorité aux OCB et habitants du quartier. S.J.L., un membre de l'ASC Maison Blanche exprime ici toute sa satisfaction par rapport à la réalisation de ce projet :

« Avec la construction et l'équipement de la Maison de Quartier, je pense que le CQ a fait un grand pas vers la prise en charge du développement social du quartier. Les OCB et autres partenaires institutionnels disposent désormais d'un cadre adéquat pour la mise en œuvre de leurs programmes et projets communautaires. Avec les modules de formation en vue et le centre d'appui-conseil, il y aura un véritable renforcement des capacités des acteurs »

Au sein de la MQ, les OCB et le personnel administratif développent des activités à caractère communautaire, en réponse aux besoins exprimés par les populations du quartier. En ce sens, la Maison de Quartier remplit les missions suivantes :

- lieu de spectacles socioculturels ;
- bibliothèque et espace audio-visuel ;
- centre d'appui-conseil aux porteurs de projets ;
- siège du Conseil de Quartier ;
- salle de réunions, séminaires et espace multimédia pour les OCB du quartier.

Les orientations de la MQ sont fixées par le Comité Directeur du Conseil de Quartier et sont avant tout sociales. En aucun cas, les activités de la Maison de Quartier ne doivent faire concurrence à des activités de type économiques présentes dans le quartier. Aussi, les recettes générées par certaines activités ne serviront à couvrir que les dépenses relatives au fonctionnement de la Maison de Quartier. Le Comité Directeur fait office de Conseil d'administration de la Maison de Quartier. Le fonctionnement de la MQ est assuré par un personnel administratif (bénévoles et salariés) supervisé par une Commission de Suivi et de Contrôle composée :

- d'un coordinateur ;
- des représentants des partenaires ;
- d'un président de commission ;
- de personnes ressources du Conseil de quartier.

La Commission de Suivi et de Contrôle assure, pour le compte du Conseil de Quartier :

- le suivi/contrôle de la gestion de la MQ ;
- veille à l'orientation et l'exécution des projets définis par le Conseil de Quartier ;
- diffuse les projets communautaires menés au sein de la MQ, au profit des OCB et des habitants du quartier.

III.3- Vers la promotion de la démocratie participative au sein du Conseil de Quartier.

Si nous nous sommes intéressés à la question de la démocratie participative dans cette étude, c'est parce que bien souvent les projets dits « participatifs » ne recherchent la mobilisation des populations locales qu'au stade de leur mise en œuvre. La concertation *a priori*, la recherche du compromis, bref l'accès des populations aux instances de décision étant relégués au second plan. Or, il est de plus en plus admis que la démocratie participative constitue une dimension du développement local, d'autant que les solutions imposées d'en haut semblent de moins en moins opérantes. Cette opinion semble être partagée par S.M.D., membre du Comité des sages du CQ, lorsqu'il dit :

« Pendant longtemps, on a privilégié l'aspect économique dans les initiatives du Conseil de Quartier. Naturellement, les effets escomptés n'ont pas été obtenus, parce qu'il n'y avait pas une démocratisation de la structure : un groupuscule de décideurs, qui étaient aussi les seuls bénéficiaires des projets. Aujourd'hui, la donne semble avoir changé ; les décisions sont devenues plus collectives, l'information circule davantage et les populations se sont véritablement appropriées du Conseil. Je pense que le développement local, c'est aussi cela »

Aussi, nous pensons que le mouvement associatif urbain est effectivement de nature à favoriser la promotion de cette démocratie, qui tend à prendre aussi pour assise le milieu local. A ce propos, Brigitte MOULIN fait remarquer que c'est notamment et malgré tout dans les quartiers que s'accumulent les potentialités à cette promotion.

Le CQ de Diamaguène, en tant que modèle de participation populaire, vise aussi à promouvoir le dialogue social et le compromis entre les acteurs qu'il fédère (OCB, personnes ressources, partenaires, etc.). Au sein de celui-ci, toute décision doit faire d'abord l'objet d'un consensus et d'une discussion ou tout au moins refléter l'avis de la majorité dans les instances habilitées statutairement à la prendre. Aussi, les responsables du CQ semblent avoir compris qu'il est illusoire de rechercher une

quelconque durabilité si la population ne participe pas aux différents niveaux de décision et si, notamment, elle ne participe pas à l'élaboration des règles et normes qui régissent le fonctionnement des services collectifs. Le tableau suivant donne une idée sur cette participation aux instances de décision.

Tableau 40 : Représentation des OCB au bureau du Conseil de Quartier

Est représenté	Effectif	Fréquence %
OUI	28	46,6
NON	32	53,4
TOTAL	60	100 %

Source : Enquêtes – 2004

Au regard des données du tableau, la représentativité des OCB au bureau du CQ est non négligeable. Les OCB qui ont compté, au moins une fois, un membre au bureau du CQ font 46,6% de l'échantillon. Les 53,4 % restants n'ont jamais été représentées au bureau, après trois mandats. Au sein du CQ, l'accès aux instances de décisions (bureau, Comité Directeur ...) est devenu un enjeu au fur et à mesure que celui-ci s'est positionné comme interlocuteur unique des OCB auprès des partenaires. Ce qu'explique T.S, ancien responsable du CQ :

« Certaines structures n'existent que de nom, c'est-à-dire qu'elles ne participent pas aux activités du Conseil. La seule chose qui les intéresse, c'est d'avoir des membres au bureau ou bien si elles en ont, de les maintenir. C'est pourquoi il faut faire attention à ces stratégies de couloir lors des renouvellements. Comment est-ce qu'une personne qui n'a pas fait ses preuves dans sa structure peut prétendre apporter un plus dans un cadre d'intervention beaucoup plus large ? »

Ces propos font appel à une autre question : peut-on parler de participation populaire sans leader ? Rien ne garantit que le changement permanent d'hommes assure la participation, d'autant plus celle-ci dépend parfois de la crédibilité sociale même des dirigeants. En ce sens, la démocratie participative notamment la participation du plus grand nombre au processus de décisions doit aussi prendre en

compte la nécessité de choisir des gens capables d'assurer la mobilisation nécessaire à la mise en œuvre des projets.

Les propos de B.D.S, chargé d'études au PRADEQ, semblent confirmer cette hypothèse :

« Au sein du Conseil de quartier, il y a une caste de dirigeants qui tentent de s'approprier les postes. Après quatre ans de fonctionnement, ce sont les mêmes personnes qui dirigeaient. On a procédé à un changement de statut à notre défaveur : le bureau sortant a mené des stratégies de verrouillage qui ont conduit à un renouvellement d'un bureau impopulaire. Celui-ci a eu du mal à maintenir les dynamiques déjà existantes et pendant tout son mandat, le CQ était en léthargie. »

Au-delà des conflits de positionnement inhérents à toute action collective, le CQ fonctionne comme un véritable lieu de concertation et de communication entre acteurs, avant de porter les résultats de cette concertation en doléances vers les partenaires.

Tableau 41 : Opinion des mandataires d'OCB sur le niveau de communication entre populations et CQ

Niveau de Communication	Effectif	Fréquence (%)
Suffisante	28	46,7
Assez suffisante	22	36,6
Insuffisante	10	16,7
TOTAL	60	100 %

Source : Enquêtes - 2004

Les mandataires d'OCB qui estiment que la communication entre acteurs au sein du CQ est suffisante font 36,6% de l'échantillon. Les 46,7% des répondants jugent cette communication assez suffisante. Les enquêtés qui ont une opinion contraire font 16,7% de l'échantillon.

Cette situation peut être due au caractère novateur de l'expérience : les populations du quartier ne s'intéressaient pas beaucoup au CQ. Maintenant, avec les nouveaux enjeux que polarise le Conseil de Quartier, la communication s'est améliorée grâce aux nouveaux dispositifs mis en place comme les animateurs de zones. D'ailleurs, dans l'esprit de la Municipalité qui l'a institué, le CQ poursuit comme axes stratégiques :

- la promotion de la démocratie locale ;
- la communication entre acteurs pour une meilleure coordination des actions ;
- la promotion de la citoyenneté, etc.

Cette importance de la communication entre acteurs au sein du CQ apparaît nettement à travers ce **discours du président**, lors de l'Assemblée Générale de renouvellement du 17 Avril 1999 :

« Pour un premier mandat des résultats importants ont été acquis, malgré les difficultés de fonctionnement dues au caractère novateur de l'expérience. Le quartier est devenu un cadre familial où les habitants et les associations sont plus rapprochés. L'expertise locale s'est beaucoup renforcée et les habitants ont une meilleure connaissance du quartier et de leurs problèmes. Grâce à la communication et le dialogue, qui est notre credo, des projets ont été réalisés et le quartier est mieux connu par la communauté des partenaires ... » /.

CONCLUSION

Depuis une vingtaine d'années déjà, les options prises en faveur du développement se polarisent sur les processus de participation des populations de base. En effet, de l'Etat entrepreneur assurant exclusivement le pilotage des actions de développement à l'Etat minimum, se limitant à créer les conditions d'un environnement incitatif à la libre expression des acteurs, la mobilisation locale est devenue une priorité.

En milieu urbain, dans le cadre de la décentralisation, on assiste de plus en plus à la mise en place de nouveaux cadres organisationnels visant une plus grande implication des citoyens aux efforts de développement de la ville.

Pour répondre à cette nouvelle dynamique, la Municipalité de Saint-Louis a entrepris une politique de montage de Conseils de Quartiers visant à promouvoir le développement à l'échelle des quartiers. C'est dans ce cadre que le Partenariat Lille/Saint-louis intervient depuis 1996 dans le quartier de Diamaguène, pour une meilleure mise en œuvre du plan de développement que celui-ci s'est doté.

Ainsi, notre étude qui porte sur un cas précis (le Conseil de Quartier de Diamaguène) se veut une contribution à la problématique de la participation populaire au développement local. D'autant que le sens de cette notion de participation n'est pas aussi évident qu'on le croit, et la confusion est entretenue par beaucoup de termes comme implication, responsabilisation, contribution, etc.

Nous allons donc revenir sur le contenu de notre travail d'une part et, d'autre part, faire l'ébauche d'une problématique qui ouvrira de nouvelles perspectives de recherche.

Pour rappel, notre hypothèse était que dans un contexte de décentralisation, la participation populaire à travers les Organisations Communautaires de Base est susceptible de promouvoir le développement local urbain.

A travers nos enquêtes, nous avons montré les diverses stratégies participatives développées par les populations de Diamaguène, dans le cadre de la mise en œuvre des projets du PDQ. Il s'agit, entre autres, des activités menées par les OCB et de certains projets communautaires, pilotes le plus souvent par des partenaires au développement du CQ. Aussi, l'étude révèle que cette participation des OCB aux projets du CQ, qui fonctionnait essentiellement sur la base du bénévolat, au début, obéit de plus en plus à des logiques d'intérêt, mieux, de captage des ressources disponibles, d'autant que le Conseil de Quartier présente davantage des enjeux.

La faiblesse des ressources financières et matérielles des OCB et le chômage de la plupart de leurs membres, font que celles-ci n'ont plus la force - et l'abnégation - de perpétuer la logique du bénévolat, malgré sa reconnaissance sociale. D'ailleurs certaines OCB, soucieuses d'assurer à leurs membres des revenus additionnels, n'interviennent que ponctuellement aux projets du PDQ. Ainsi, la mobilisation et le désir de participer dépendent, en effet, de l'intérêt et de la motivation que peuvent susciter en elles les objectifs et priorités du projet pour lequel elles sont sollicitées

-Par rapport aux difficultés d'accès aux sources de financement, les OCB développent de véritables stratégies alternatives, rompant ainsi avec les attitudes attentistes habituelles. La mise en place de la Mutuelle de crédit et la recherche tous azimuts de partenaires financiers sont assez expressives de cette nouvelle donne.

D'ailleurs, pour la plupart des mandataires d'OCB interrogés, l'appartenance de leur structure au Conseil de Quartier est généralement considérée comme une protection importante contre les aléas socio-économiques, de même qu'une garantie quant à la réalisation de leurs programmes d'actions.

En définitive, cette étude nous a permis de confirmer l'idée selon laquelle les mécanismes de participation associant acteurs institutionnels et société civile, contribuent au développement local. En effet, les actions conjointes des populations de Diamaguène et de la Municipalité de Saint-Louis ont permis de réaliser la plupart des projets de développement qui étaient définis dans le PDQ.

Sans pour autant prétendre donner des leçons, nous pensons que :

- pour s'assurer de la participation des populations à l'exécution des projets, le Conseil de Quartier doit favoriser davantage la circulation de l'information ;
- en tant que cadre de coordination des actions, le Conseil de Quartier devrait confier davantage aux OCB l'exécution des projets ;
- la participation aux projets de développement doit être multiforme et adaptée aux contraintes financières et matérielles des OCB ;
- le recours à l'approche participative, si elle veut être une solution alternative à l'émergence de conflits d'intérêts entre OCB et autres factions au sein de CQ, doit être doublé d'une gestion qui ne soit pas discriminatoire des avantages participatifs.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- 1- **Banque Mondiale (1990)**, *L'Afrique sub-saharienne. De la crise à la croissance*, Washington, D.C., 349 pages
- 2- **Banque Mondiale (1992)**, *Rapport sur le développement dans le monde*, Washington, Banque Mondiale, 299 pages.
- 3- **BERNARD Yves & COLLI Claude (1996)**, *Dictionnaire économique et financier*, Paris, Seuil, 1515 pages.
- 4- **BERNOUX Philippe (1985)**, *La sociologie des organisations*, Paris Seuil, 382 pages
- 5- **BONNARDEL Régine (1992)**, *Saint-Louis du Sénégal : Mort ou renaissance ?*, Paris, Karthala, 423 pages.
- 6- **BERTHELOT Jean-Michel (1990)**, *L'intelligence du social*, Paris, PUF, 249 pages.
- 7- **BELLONCLE Guy (1993)**, *Anthropologie appliquée et développement associatif*, Paris, L'Harmattan, 184 pages.
- 8- **BONNAL Jean (1995)**, *Participation et risques d'exclusion. Réflexion à partir de quelques exemples sahéliens*, Rome, FAO, 86 pages.
- 9- **CERNEA Michael de (1998)**, *La dimension humaine dans les projets de développement*, Paris, Karthala, 591 pages.
- 10- **CROZIER Michel & FRIEDBERG Erhard (1977)**, *L'Acteur et le système*, Paris, Le Seuil, 506 pages.
- 11- **CHEVEAU Jean-Pierre (1994)**, « Participation paysanne et populisme bureaucratique » In JACOB J.-P, *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamique*, Paris, Karthala, 307 pages.
- 12- **COMBESSIE Jean Claude (1996)**, *La méthode en sociologie*, Paris, La Découverte, 123 pages.
- 13- **Commune de Saint-Louis (2001)**, *Plan de développement du quartier de Diamaguène*, ADC, 57 pages.
- 14- **Commune de Saint-Louis (1998)**, *Plan de Développement Communal*, ADC, 128 pages.

- 15- **Commune de Saint-Louis (2003)**, *Plan Directeur d'Urbanisme*, ADC, 167 pages.
- 16- **DELVILLE Philippe - Lavigne (2000)**, *Les enquêtes participatives en débat Ambition, pratiques et enjeux*, Paris, Karthala - GRET543 pages.
- 17- **DE SARDAN Jean-Pierre Olivier (1995)**, *Anthropologie et développement. Essai en socio- anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 221 pages.
- 18- **DIAGNE Oumar (2002)**, *Les Cahiers de l'Alternance*, n°5, Avril 2002, Dakar, 76 pages.
- 19- **DE SINGLY François (1992)**, *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris, Nathan, 125 pages.
- 20- **DIOP Momar-Coumba & DIOUF Mamadou (1990)**, *Le Sénégal sous Abdou Diouf*, Paris, Karthala, 493 pages.
- 21- **DIOP Momar-Coumba (1995)**, *La lutte contre la pauvreté à Dakar. Vers la définition d'une politique municipale*, Dakar, PGU, 157 pages.
- 22- **DIOP Amadou Sarr (1998)**, *Stratégies participatives et réalités socio-culturelles africaines dans les dynamiques locales de développement. L'exemple de Plan International de Louga*, thèse de 3^e cycle, UGB/SL, 277 pages.
- 23- **DIALLO Cheikh (1999-2000)**, *Etude des rapports de partenariat société civile - acteurs institutionnels dans le développement local urbain : l'exemple de la Municipalité de Saint-Louis et des Collectifs d'associations de Diamaguène et Goxu Mbaac*, mémoire de maîtrise, UGB/SL, , 129 pages.
- 24- **ELA Jean-Marc (1998)**, *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 426 pages.
- 25- **ELA Jean-Marc (1994)**, *Afrique, l'irruption des pauvres*, Paris, PUF, 266 pages
- 26- **FERREOL Gilles (1995)**, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand colin, 315 pages
- 27- **GANNE Bernard (1989)**, « L'aménagement urbain à l'épreuve du quotidien » In *Politique Africaine*, n°34, Paris, Karthala, 158 pages.
- 28- **GRAWITZ Madeleine (2001)**, *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1018 pages.

- 29- GONIN Patrick (1993), *Saint-Louis du Sénégal : la coopération Nord/Sud : expériences et perspectives*, Lille, Partenaire Lille/Saint-Louis, 82 pages.
- 30- GUIMENEZ Juan Ramon (1997), « Nicaragua : une participation populaire qui fait des miracles » in *Horizon local*, n°4/5, 65 pages
- 31- GUILLIEN Raymond VINCENT Jean (1993), *Lexique des termes juridiques*, Paris, Dalloz, 591pages
- 32- JAGLIN Sylvvy (1995), *Gestion urbaine et partagée à Ouagadougou*, Paris, Karthala-ORSTOM, 659 pages.
- 33- JAGLIN Sylvvy & DUBRESSON Alain (1994), *Pouvoirs et cités d'Afrique noire. Décentralisation en questions*, Paris, Karthala – APAD, 304 pages.
- 34- KASSE Nabou, BEN ABDALLAH Taoufik (1999), « Nouveaux défis pour l'Afrique » in *Les Cahiers du CONGAD*, n°1, 76 pages.
- 35- LEROY Etienne & LEBRIS Emile, « Le local et l'échelle de Jacob » In LEBRIS E. et alii. (1986), *Espaces disputés en Afrique noire*, Paris, Karthala, 429 pages.
- 36- LEBRIS Emile (1998), « Culture de la gestion urbaine : de l'universalisme au métissage », in DELER Jean-paul, LEBRIS Emile, *Les métamorphoses du Sud au risque de la culture planétaire*, Paris, PUF417 pages
- 37- MAPPA Sophia (1995), *Développer par la Démocratie ?*, Paris, Karthala, , 476 pages.
- 38- MOULIN Brigitte (2001), *La ville et ses frontières*, Paris, karthala, 252 pages.
- 39- Ministère de la Coopération (1996), *Evaluation du Programme d'appui à la décentralisation et au développement urbain au Sénégal (1992-1995)*, 103 pages.
- 40- NDIONE Emmanuel Seyni (1992), *Le Don et le recours. Ressorts de l'économie urbaine*, Dakar, Enda, 210 pages.
- 41- NDIAYE Birame Owens (1999), « Rôle des ONG dans la décentralisation pour un développement local », in *Les Cahiers du CONGAD*, n°1, 76 pages.
- 42- NIANG Abdoulaye (2001), « L'implication associative au développement local et ses enjeux sociaux : le cas de l'Association pour le Développement de Diamaguène (ADD) » In *Revue Sénégalaise de Sociologie*, n°4/5, Saint-louis, Xamal, 475 pages, p.p. 47-127.

- 43- NIANG Abdoulaye (1999), « La société civile : une réalité sociale en question » in *Revue Sénégalaise de Sociologie*, n°2/3, 215 pages
- 44- OSMONT Annick (1999), *La Banque mondiale et les villes*, Paris, Karthala, 309 pages.
- 45- OLSON Mancur (1978), *La logique de l'action collective*, Paris, PUF, 215 pages
- 46- QUIVY Raymond, CAMPENHOUDT Luc -Van (1995), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 284 pages.
- 47- République du Sénégal (1996), *Textes de lois sur la décentralisation*, Dakar, Saint-Paul, 186 pages.
- 48- WADE Cheikh Samba (1994), *Saint-louis : la crise de la croissance urbaine récente*, thèse de doctorat de 3° cycle, UCAD/DAKAR, 272 pages
- 49- YEUNG Y. M., GREE T.G. (1987), *Le rôle de participation communautaire dans la prestation de services municipaux en Asie*, Ottawa, 292 pages

TABLE DES MATIERES

DEDICACES	1
REMERCIEMENTS	2
GLOSSAIRE	3
LISTE DES TABLEAUX SCHEMAS ET CARTES.....	4
SOMMAIRE	6
EPIGRAPHE.	7
INTRODUCTION GENERALE	8

PREMIERE PARTIE :

APPROCHE THEORIQUE ET METHODOLOGUE

CHAPITRE I : Approche théorique.....	12
I.1. Intérêt du sujet.....	12
I.2. Objectifs de la recherche.....	13
I.3. Problématique.....	14
I.3.1. L'état de la question	14
I.3.2. La position du problème.....	21
I.4. Hypothèses de recherche.....	25
I.4.1- Hypothèse générale.....	25
I.4.2. Hypothèse spécifique.....	25
I.5. La construction de l'objet d'étude.....	26
I.5.1. Eclairage conceptuel	26
I.5.2. Le cadre opératoire.....	32
I.5.3. Le modèle d'analyse.....	37

CHAPITRE II : Méthodologie de la recherche.....40

II.1. La phase exploratoire.....	40
II.1.1. La recherche documentaire.....	40
II.1.2. Les entretiens exploratoires.....	41
II.1.3. L'observation désengagée.....	42
II.2. L'enquête de terrain.....	43
II.2.1 Histoire de la collecte.....	43
II.2.2. Délimitation du lieu d'investigation.....	44
II.2.3. Choix des unités d'observation.....	44
II.2.3.4 Les outils de collecte utilisés.....	48
II.2.4.1. Le questionnaire.....	48
II.2.4.2. L'entretien semi-directif.....	49
II.2.4.3. Les entretiens informels.....	50
Techniques de traitement des données.....	50
II.4. Les difficultés rencontrées.....	51

DEUXIEME PARTIE :

PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE ET DU CONSEIL DE QUARTIER DE DIAMAGUENE

CHAPITRE I : Le cadre général de l'étude : la Commune Saint-Louis.....53

I.1. Quelques repères chronologiques.....	53
I.2. Aspects physiques.....	54
I.3. Aspects sociodémographiques.....	57
I.4. Activités économiques urbaines.....	59
I.4.1. La pêche.....	59
I.4.2. L'artisanat.....	60
I.4.3. Le tourisme.....	60
I.4.4. Le commerce informel et les PME/PMI.....	61
I.4.5. Le transport urbain.....	62

CHAPITRE II : Monographie du quartier de Diamaguène.....	63
II.1. Historique.....	63
II.2. Caractéristiques physiques.....	63
II.3. Caractéristiques démographiques.....	70
II.4. Données socio-économiques.....	66
II.4.1. Le cadre de vie.....	67
II.4.2. L'état sanitaire du quartier.....	68
II.4.3. L'éducation et la formation.....	69
II.4.4. L'économie et l'emploi.....	71
 CHAPITRE III : Présentation du Conseil de Quartier de Diamaguène.....	 73
III.1. Processus de création.....	73
III.2. Mission et objectifs.....	75
III.3. Typologie des Organisations Communautaires de Base (OCB)	
membres du Conseil de Quartier.....	76
III.3.1. Les Groupements d'Intérêt Economique (GIE).....	76
III.3.2. Les Groupements de Promotion Féminine (GPF).....	77
III.3.3. Les Associations Sportives et Culturelles (ASC).....	77
III.3.4. Les Organisations de Jeunes Filles (O JF).....	78
III.3.5. Les Associations à Thème (AT).....	78
III.3.6. Les mutuelles.....	79
III.3.7. Les Associations de Développement de Quartier (ADQ)...	79
III.4. Les organes de fonctionnement.....	79
III.4.1. L'Assemblée Générale (AG).....	80
III.4.2. Le Comité Directeur (CD).....	80
III.4.3. Le Bureau	81

TROISIEME PARTIE :

ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES D'ENQUETE.

CHAPITRE I : La coordination des acteurs au sein du Conseil de Quartier.....	83
I.1. Une démarche participative et consensuelle.....	83
I.1.1. L'intégration des OCB au sein du Conseil de Quartier.....	83
I.1.2. Les rapports entre OCB	84
I.2. La circulation de l'information.....	86
I.2.1. Les mandataires d'OCB.....	86
I.2.2. Les animateurs de zones.....	89
 CHAPITRE II : Les mécanismes de participation populaire.....	91
II.1. L'élaboration d'outils de planification des actions.....	91
II.1.1. Le Plan de Développement du Quartier (PDQ) de 1995.....	91
II.1.2. Le Plan de Développement du Quartier (PDQ) de 2001.....	94
II.2. L'appui aux OCB dans la mise en œuvre des projets.....	97
II.2.1. L'appui du Conseil de Quartier.....	97
II.2.2. L'appui des partenaires.....	100
II.2.3. : L'implication des personnes ressources.....	103
II.3. Stratégies participatives développées par les OCB.....	104
II.3.1. Caractéristiques sociologiques des mandataires d'OCB.....	104
II.3.2. Les activités des OCB.....	109
II.3.3. Le bénévolat associatif : une réalité complexe.....	112
II.3.4. La gestion des réalisations.....	115

CHAPITRE III : Les résultats induits par la participation populaire.....	119
III.1. Dans le domaine économique.....	119
III.1.1. La création d'une Mutuelle d'Epargne et de Crédit.....	119
III.1.2. L'appui financier aux OCB.....	120
III.1.3. La création d'emplois.....	123
III.2. Dans le domaine social.....	126
III.2.1. La prise en charge des services publics.....	126
III.2.1.1. Le projet CETOM : un modèle de gestion urbaine partagée des ordures ménagères	126
III.2.1.2. Le projet d'assainissement autonome de Diamaguène.....	129
III.2.1.3. L'école maternelle « <i>Fonk Sa Wajur</i> », ou l'impact social du bénévolat associatif.....	130
III.2. 2. La Maison de Quartier de Diamaguène : un outil de promotion du développement social.....	132
III.3. Vers une promotion de la démocratie participative au sein du Conseil de Quartier.....	134
CONCLUSION	138
BIBLIOGRAPHIE GENERALE.....	141
ANNEXES.....	150

ANNEXES

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE

(Destiné aux mandataires d'OCB)

SECTION I : Identification sociologique

1-Nom et prénom :.....

2-Age :.....

3-Sexe : Masculin (☐)

 Féminin (☐)

4-Situation matrimoniale ? : Marié(e) (☐) Veuf (ve) (☐)

 Divorcé(e) (☐) Célibataire (☐)

5-Appartenance religieuse : Musulmane (☐)

 Chrétienne (☐)

6-Si vous êtes musulman, quelle est votre confrérie ? :

 Mouride (☐) Layène (☐)

 Tidjane (☐) Khalifat (☐)

7-Niveau d'instruction ? : Primaire (☐) Ecole coranique (☐)

 Secondaire (☐) Alphonbétisation (☐)

 Supérieure (☐) Non instruit (☐)

8-Depuis combien de temps êtes-vous mandataire de votre OCB au Conseil de Quartier ?.....

9-Occupez-vous actuellement un poste de responsabilité au sein de votre OCB ?

 OUI (☐)

 NON (☐)

10-Si oui, lequel ?.....

.....

9-Si oui, laquelle ? :	CCJ	()
	ODCAV	()
	UGFD	()
	Autre (à préciser)	()

SECTION III : Coordination des OCB au sein du Conseil de Quartier

1- Votre structure est-elle membre du Conseil de Quartier depuis sa création ? :

OUI ()

NON ()

2- Si non, quelles sont les raisons de ce retard ?.....

.....

3- Votre structure a-t-elle déjà compté des membres au bureau du Conseil de Quartier ? :

OUI ()

NON ()

4- Qu'est-ce qui vous avez poussé à adhérer au Conseil de Quartier ?

.....

.....

5- Quelle est la fréquence de votre participation aux réunions du Conseil de Quartier ?

Souvent ()

Assez souvent ()

Rarement ()

6- Par quels moyens les membres de votre structure sont-ils informés des décisions prises au sein du Conseil ?

Mandataire ()

Maison de quartier ()

Animateur ()

Autre (à préciser) ()

7- Votre structure reçoit-elle des notes circulaires venant du Conseil de Quartier ? :

OUI ()

NON ()

8- En tant que mandataire d'OCB, allez-vous à la Maison de Quartier pour chercher des informations ?.....

Souvent (☐)

Assez souvent (☐)

Rarement (☐)

9- Comment jugez-vous les rapports entre OCB au sein du Conseil de quartier ?

Bons (☐)

Assez bons (☐)

Conflictuels (☐)

10- Pensez-vous que le Conseil de Quartier joue son rôle de coordinateur et d'interface entre les associations du quartier ?

OUI (☐)

NON (☐)

11- Comment jugez-vous le niveau de communication entre les populations du quartier et le Conseil ?

Suffisante (☐)

Assez suffisante (☐)

Insuffisante (☐)

12- Au sujet de cette communication, que pensez-vous des animateurs de zone ?

.....
.....

13- Pensez-vous que cette communication peut améliorer la participation des populations aux projets du Conseil ?

OUI (☐)

NON (☐)

14- A votre avis, les projets de votre structure sont-ils suffisamment pris en compte par le Conseil ?

OUI ()

NON ()

15- Si non, pourquoi ?

.....

16- A votre avis, quel devrait être le critère de choix du personnel de la Maison de quartier ?

Membres d'OCB ()

Compétences ()

Autre (à préciser) ()

17- Quels étaient vos attentes par rapport à la mise en place du Conseil de Quartier ?

.....

.....

18- Avez-vous eu des satisfactions par rapport à ces attentes ?

OUI ()

NON ()

En partie ()

SECTION IV : Participation populaire et développement local

1- En tant que mandataire d'OCB, êtes-vous en connaissance du PDQ ?

OUI ()

NON ()

2- Y a -il des membres de votre structure qui ont participé à l'élaboration du PDQ ?

OUI ()

NON ()

3- Quel est le degré de participation de votre structure aux projets du Conseil de Quartier ?

Souvent ☐

Assez souvent ☐

Rarement ☐

4- Qu'est-ce qui, à votre avis, détermine cette participation ?

.....

.....

5- Quels sont vos domaines d'activités ?

Santé ☐

Sports et loisirs ☐

Environnement ☐

Autre (à préciser) ☐

Education/Formation ☐

6- Quel est le caractère de ces activités ?

Activités communautaires ☐

Activités économiques ☐

7- Ces activités sont-elles en adéquation avec les orientations du PDQ ?

OUI ☐

NON ☐

8- Si non, pourquoi ?

.....

.....

9- Qu'à sont les bénéficiaires de vos activités ?

Membres de la structure ☐

Communauté ☐

Jeunes ☐

Femmes ☐

Autre (à préciser) ☐

10- Votre structure a-t-elle crée des emplois ?

OUI ☐

NON ☐

11- Si oui, dans quels domaines ? :

Santé ☐

Education ☐

Environnement ☐

Autre (à préciser) ☐

12- Votre structure travaille-t-elle avec des partenaires ?

OUI ☐

NON ☐

13- Si oui, quels sont ces partenaires ?.....

.....

14- Dans quel(s) domaine(s) interviennent-ils ?

Financement ☐

Education ☐

Formation ☐

Autre (à préciser) ☐

15- Qu'attendez-vous du Conseil de Quartier par rapport à l'intervention des partenaires ?

.....

.....

16- Votre structure a-t-elle déjà bénéficié du soutien du Conseil de Quartier ?

OUI ☐

NON ☐

17- Si oui, dans quels domaines ?

Financement ☐

Formation ☐

Encadrement ☐

Autre (à préciser) ☐

18- Votre structure a-t-elle déjà bénéficié des services de la Maison de Quartier ?

OUI ☐

NON ☐

19- Comment votre structure finance-t-elle ses activités ?

Cotisation des membres ☐

Subvention ☐

Activités génératrices de revenus ☐

Autre (à préciser) ☐

20- Quelles difficultés rencontre votre structure dans la réalisation de ces projets ?

.....

21- Comment faites-vous pour résoudre ces difficultés ?

.....

.....

22- A votre avis, dans quel domaine le Conseil de Quartier s'est-il le plus illustré ?

Environnement ☐ Economie ☐

Santé ☐ Autre (à préciser) ☐

Formation ☐

23- Quelles sont les réalisations de votre structure en matière de développement local ?

.....

SECTION V : Généralités

1- Quels jugements portez-vous sur le Conseil de Quartier ?

.....

2- Quels sont vos attentes par rapport aux personnes ressources du Conseil de Quartier ?

.....

3- Quel est votre opinion sur le bénévolat associatif à Diamaguène ?

.....

4- Que pensez-vous de l'accès des populations aux instances de décision du Conseil de Quartier?.....

.....

ANNEXE 2 : GUIDES D'ENTRETIENS

GUIDE DESTINE AU DIRECTEUR DE L'ADC

THEME 1 : Présentation de l'Agence de Développement Communal (ADC)

THEME 2 : Mécanismes d'intervention de l'ADC à Diamaguène

- Contact avec les populations
- Critères de choix du quartier
- Niveau d'implication de chaque partie

THEME 3 : Les Enjeux de l'ADC à Diamaguène

GUIDE DESTINE AU CHARGE D'ETUDES AU PRADEQ

THEME 1 : Présentation du PRADEQ

THEME 2 : L'action du PRADEQ à Diamaguène

- Elaboration du PDQ
- Stratégies participatives
- Contraintes

THEME 3 : Enjeux du PRADEQ à Diamaguène

GUIDE DESTINE AU REPRESENTANT DU PARTENARIAT LILLE/SAINT-LOUIS

THEME 1 : Appui du Partenariat au CQ de Diamaguène

- Gestion de la Maison de Quartier (MQ)
- Connaissance du « *Manuel de procédure des Maisons de quartier* »

THEME 2 : Impact de la Maison de Quartier sur la participation populaire

THEME 3 : Enjeux socio-économiques de la Maison de Quartier

GUIDE DESTINE AU PRESIDENT DU CQ

THEME 1 : Connaissance du Conseil de Quartier (CQ)

THEME 2 : Réceptivité des populations du quartier par rapport à la mise en place du Conseil de Quartier

THEME 3 : Relation structures associatives – Conseil de Quartier

GUIDE DESTINE AU SECRETAIRE GENERAL DU CQ

THEME 1 : Présentation du Plan de Développement du Quartier (PDQ) de Diamaguène

THEME 2 : Les Mécanismes de la participation populaire

- Appui aux OCB membres du CQ
- Réalisation des projets du PDQ
- Coordination des OCB au sein du CQ

THEME 3 : Les contraintes de la participation populaire

THEME 4 : Les réalisations du CQ en matière de développement local

GUIDE DESTINE AU VICE-PRESIDENT CHARGE DES PROJETS

THEME 1 : Démarche du CQ dans la mise en œuvre des projets

- Action des Commissions spécialisées
- Action des partenaires
- Implication des personnes-ressources

THEME 2 : Les projets des OCB

- Appui au montage
- Recherche de partenaires financiers

GUIDE DESTINE AUX PRESIDENTS DE COMMISSIONS

THEME 1 : Présentation de la Commission

- Mission et objectifs
- Projets de la Commission

THEME 2 : Mécanismes de participation développés

- Implication des OCB
- Elaboration de plans d'action

THEME 3 : Les réalisations de la Commission

THEME 4 : Contraintes que rencontre la Commission

GUIDE DESTINE AUX PERSONNES RESSOURCES

THEME 1 : Compétences particulières à prévaloir

THEME 2 : Participation au Conseil de Quartier

THEME 3 : Le Bénévolat associatif à Diamaguène